

REVISION GLOBALE DU PAZ ET RCCZ

COMMUNE D'ANNIVIERS

Annexe 3 – R47OAT

Concept nature et paysage de la commune d'Anniviers

Version pour mise à l'enquête 08.11.2024

Validé par le Conseil municipal en séance du 15.10.2024





CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

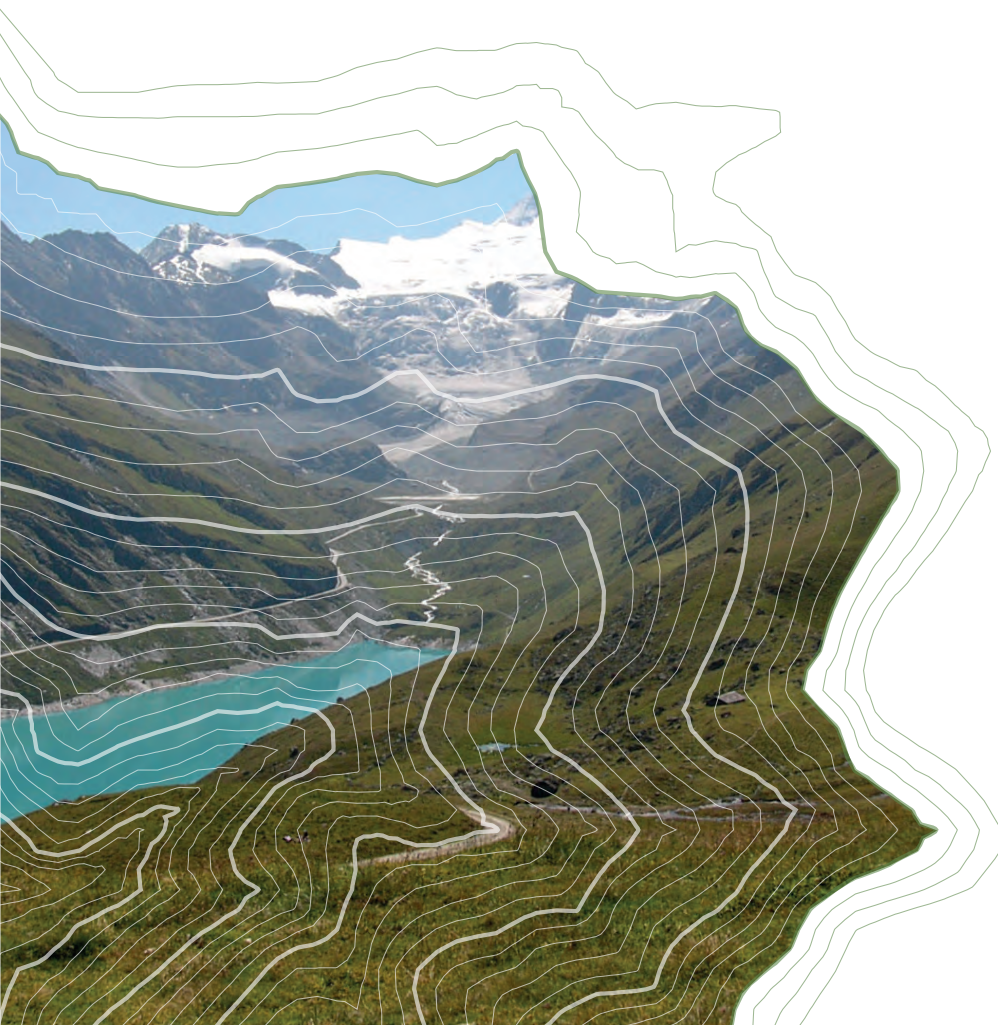


Révision globale du PAZ Anniviers

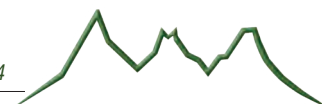
Commune d'Anniviers

Etude des zones protégées

Concept Nature et Paysage



29.02.2024



PATRICK EPINEY
Ingénieurs Sàrl

Ingénierie Environnementale
Aménagement en Montagne



SOMMAIRE



N°	Pièce	Version		
		1	2	3
1	Rapport de synthèse	Oct. 14	Fév. 24	
2	Fiches descriptives des objets nature d'importance communale	Oct. 14	Fév. 24	
3	Fiches descriptives des objets paysagers d'importance communale	Oct. 14	Fév. 24	
4	Fiches descriptives des zones agricoles protégées	Oct. 14	Fév. 24	
5	Situation actuelle des objets naturels ou paysagers	Oct. 14	Fév. 24	
6	Situation future des objets naturels ou paysagers	Oct. 14	Fév. 24	



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

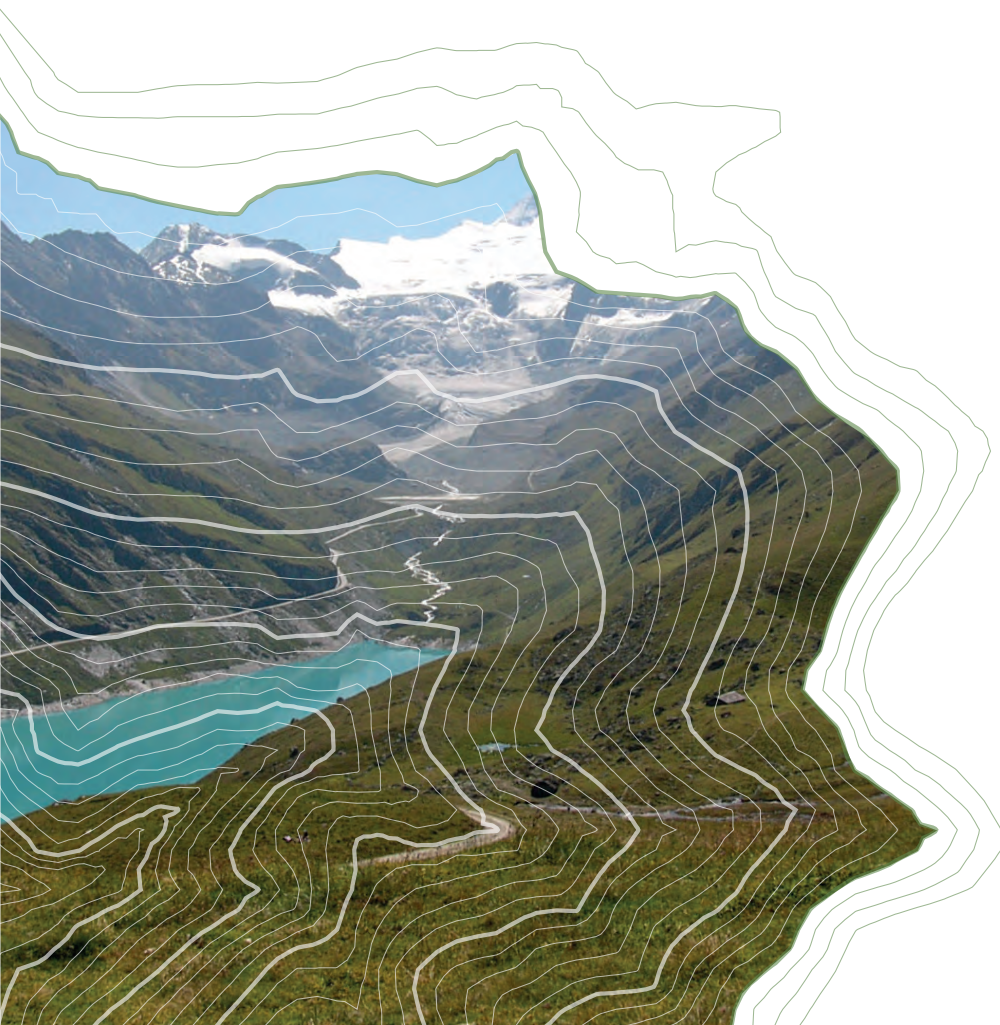


Révision globale du PAZ Anniviers

Commune d'Anniviers

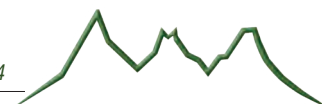
Etude des zones protégées

Concept Nature et Paysage



PIÈCE N° 1

29.02.2024



PATRICK EPINEY
Ingénieurs Sàrl

Ingénierie Environnementale
Aménagement en Montagne



TITRE DU PROJET	Révision globale du PAZ Anniviers • Commune d'Anniviers
ETAPE DU PROJET	Concept Nature et Paysage
DOMAINE	Aménagement du territoire
TYPE DE PROJET	Etude des zones protégées
NUMÉRO DE MANDAT	PE / 024
AUTEUR	Patrick Epiney, ing. forestier EPFZ
MANDANT	Commune d'Anniviers
VALIDATION DU MANDAT	
DISTRIBUTION	Canton : SFNP, 1 ex. numérique Commune : cf. mandant Mandant : 1 ex. numérique Autres : Nomad Architectes, ex. numérique

VERSION	CONTRÔLE
1. 17.10.2014	Patrick Epiney, ing. forestier EPFZ
2. 29.02.2024	Patrick Epiney, ing. forestier EPFZ
3. -	
4. -	

CLASSEMENT :	P:\Data-Works\024InventaireN+PAnniviers\024Dossierdeconsultation2023\024Rapport\024_Revision_PAZ_Anniviers_N&P_v2.indd
VERSION NUMÉRIQUE :	http://www.patrickepiney.ch/fichiers/024_Dossier_de_consultation_2023\024_Revision_PAZ_Anniviers_N&P.pdf (validité 12 mois)
CITATION :	PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl , (2024). Révision globale du PAZ de la commune d'Anniviers : Etude des zones protégées: Concept Nature et Paysage. <i>Commune d'Anniviers, Anniviers</i> .

Pour atteindre les objectifs convenus avec le mandant, PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl confirme avoir exécuté son mandat avec toute la diligence requise, avec toute sa compétence et ses connaissances. Les résultats exposés dans le rapport sont basés sur l'état actuel des connaissances, dans le respect des règles de l'art généralement reconnues dans son domaine d'activité.

Dans le cadre de l'exécution du mandat, PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl se fonde sur les postulats suivants :

- le mandant et/ou les tiers désignés par ses soins ont mis à disposition des informations et des documents exacts et complets en vue de l'exécution du mandat ;
- les résultats de son travail ne seront pas utilisés de manière partielle ;
- les résultats de son travail ne seront pas utilisés pour servir un autre contexte sans réexamen.

Si ces conditions ne sont pas remplies, PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl décline toute responsabilité envers le mandant pour les dommages qui pourraient en résulter.

Si un tiers utilise les résultats du travail ou s'il fonde des décisions sur ceux-ci, PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl décline toute responsabilité pour les dommages directs et indirects qui pourraient en résulter.

La présente étude ne peut être diffusée ou publiée sans l'accord préalable du bureau PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.

TABLE DES MATIÈRES

<i>LISTE DES FIGURES</i>	6
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	6
1. INTRODUCTION	7
2. ZONES CONCERNÉES	7
2.1 Méthode	7
3. CONTEXTE NATUREL	8
3.1 Situation	8
3.2 Géologie	9
3.3 Climat	9
3.4 Végétation	9
3.5 Réseaux écologiques et corridors à faune	10
3.6 Zone de protection d'importance nationale	10
4. ETAT ACTUEL	11
4.1 Généralités	11
4.2 Zone de protection de la nature	11
4.3 Zone de protection du paysage	12
4.4 Zone agricole protégée	12
5. INVENTAIRE DES VALEURS NATURELLES ET PAYSAGÈRES	16
5.1 Boisements hors-forêt	17
6. ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE	18
7. ZONE DE PROTECTION DU PAYSAGE	20
8. ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE	22
9. BILAN DES SURFACES	25
10. RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES	25
11. CONFLITS AVEC LA ZONE À BÂTIR	26
11.1 Nouvelle zone à bâtir	26
11.2 Zone à bâtir en zone protégée	26
12. CONCLUSION	29
13. DOCUMENTATION	29
14. ANNEXES	32

LISTE DES FIGURES

figure n° 1	Périmètre de la commune d'Anniviers (limite communale).....	8
figure n° 2	Localisation des zones de protection de la nature supprimées (dossier, 2014).....	13
figure n° 3	Localisation des zones de protection du paysage supprimées (dossier, 2014).....	14
figure n° 4	Localisation des zones agricoles protégées supprimées (dossier, 2014).....	15
figure n° 5	Localisation de l'extension à bâtir dans la partie Nord de la localité (St-Jean).....	26
figure n° 6	Localisation des extensions à bâtir dans la zone agricole (entourées au moy. d'un cercle bleu) dans la localité (Mission).....	26
figure n° 7	Localisation de l'extension à bâtir dans la partie Est de la localité (Zinal).....	26
figure n° 8	Localisation des zones de conflits (A à D) avec la PPS n° 7 500 aux Echertesses et à la Combe à Chandolin.....	27

LISTE DES TABLEAUX

tableau n° 1	Synthèse des zones de protection de la nature de la commune d'Anniviers.....	19
tableau n° 2	Synthèse des zones de protection du paysage de la commune d'Anniviers.....	20
tableau n° 3	Synthèse des zones agricoles protégées de la commune d'Anniviers.....	24
tableau n° 4	Bilan des surfaces des zones de protections N&P de la commune d'Anniviers.....	25

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du projet d'harmonisation des plans d'affectation des zones (PAZ) des 6 anciennes communes d'Anniviers, l'exécutif communal a décidé de revoir ses zones protégées, plus précisément nature, paysage et agricole protégée. Il a mandaté dans ce but le bureau PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl à Anniviers.

Une première étude a été réalisée en 2014 et déposée en 2021 pour la demande d'avis de principe. Dans le cadre de cette procédure, la section nature du Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage a demandé des compléments et la mise à jour de l'étude initiale. Celle-ci fait l'objet du présent document.

Le présent concept nature et paysage comprend ainsi un inventaire des éléments naturels et paysagers d'une beauté particulière à l'échelle communale, des propositions de modifications des zones protégées actuelles et une description des différentes zones retenues.

Il se base sur le guide communal « Nature et Paysage dans l'aménagement du territoire » édité par le Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage (SFNP, 2022) ; il fait suite au premier rapport de 2014 et à l'avis de principe du SFNP concernant le projet de révision globale du PAZ d'Anniviers.

2. ZONES CONCERNÉES

Les zones à protéger comprennent les cours d'eau, les lacs et leurs rives, les paysages d'une beauté particulière, les localités typiques, les lieux historiques, les monuments naturels et culturels, les biotopes des animaux et des plantes dignes d'être protégés (art. 17 LAT et art. 23 LcAT) ainsi que les zones agricoles (y c. viticoles) servant à garantir la base d'approvisionnement du pays à long terme, à sauvegarder le paysage et les espaces de délasserment et à assurer l'équilibre écologique (art. 16 LAT et art. 22 et 32 LcAT).

On distingue ainsi les zones de protection de la nature, les zones de protection du paysage et les cours d'eau. D'autres zones de protection peuvent aussi être délimitées dans un PAZ : les zones agricoles protégées et l'aire forestière.

La présente étude s'est focalisée sur les zones de protection de la nature et du paysage ainsi que sur les zones agricoles protégées pour les motifs suivants :

- Les cours d'eau font l'objet d'un statut de protection élevé par la législation en vigueur. L'intégration de l'espace réservé aux eaux dans le PAZ d'Anniviers permet de garantir une protection suffisante en termes d'aménagement du territoire. Des mesures restrictives spatiales et constructives liées aux eaux sont par ailleurs introduites dans le nouveau règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) de la commune d'Anniviers.
- L'analyse des zones agricoles a été menée en parallèle à la présente révision du PAZ [6].
- L'aire forestière ne figure qu'à titre indicatif sur le PAZ. Les forêts font l'objet d'un statut de protection élevé par la législation en la matière. La révision du cadastre forestier est menée en parallèle à la présente révision du PAZ [13].

2.1 Méthode

Le mandat a été exécuté suivant la méthodologie décrite dans [18] :

- *Consultation des inventaires et des études nature/paysage déjà réalisés sur la commune d'Anniviers.* La liste non exhaustive des documents consultés figure au chapitre 13. Les informations trouvées n'ont toutefois pas pu être vérifiées partout compte tenu de l'ampleur des surfaces relevées.

- *Visions locales du territoire communal et relevés de terrain.* Les observations réalisées ont été complétées par les connaissances de terrain du bureau mandaté ainsi que les documents à disposition.
- *Inventaire des valeurs naturelles et paysagères sur la base des investigations préalables* (cf. pt 1 et 2 ci-dessus et chapitre 5).
- *Proposition d'affectation pour les zones protégées.* Le but du projet est d'identifier la valeur effective des périmètres déjà sous protection, de préciser les périmètres des zones protégées maintenues et d'en proposer de nouvelles si les valeurs sont suffisantes.
- *Discussions avec les instances politiques, choix définitif des périmètres* (cf. pièce n° 5) et proposition de texte pour les zones protégées dans le RCCZ (cf. annexe n° 2).
- *Réalisation de fiches descriptives par objet* (cf. pièces n° 2, n° 3 et n° 4) Les zones de protection d'importance nationale n'ont pas fait l'objet de fiches descriptives. Il n'y a pas d'objet d'importance régionale sur le territoire de la commune d'Anniviers.

Les milieux importants au niveau de la protection de la nature se distinguent par la présence d'espèces animales et végétales se raréfiant, rares ou menacées, protégées ou dignes de protection.

La protection du paysage englobe des zones relativement intactes et potentiellement menacées, des zones tampons entre les zones à bâtir, des espaces naturels sauvages, des zones de tranquillité pour la faune ou encore des paysages typiques de la commune.

Les zones agricoles protégées renferment des terres dont les valeurs biologiques et paysagères dépendent d'un entretien agricole adapté. Les prairies sèches et leurs éléments structurants tels que terrasses, murs en pierres sèches, arbres fruitiers, murgiers, etc., en sont l'exemple type. La commune d'Anniviers ne renferme par ailleurs aucune zone viticole, y c. zone viticole protégée.

3. CONTEXTE NATUREL

3.1 Situation

Le périmètre biogéographique du projet s'étend sur l'ensemble du territoire de la commune d'Anniviers, lequel couvre une superficie totale de 24 000 ha (cf. figure n° 1).

Situé en rive gauche du Rhône, entre les communes d'Evolène et d'Oberems, le territoire d'Anniviers s'étend du village de Niouc (850 msm) à son point culminant le Weisshorn (4'505 msm). Environ 60 % du territoire est recouvert par la forêt.



FIGURE N° 1 Périmètre de la commune d'Anniviers (limite communale).

3.2 Géologie

Le périmètre d'étude comprend le bassin versant de la Navisence qui s'étend de Niouc (850 msm) au Zinalrothorn (4221 msm) et celui de la Gougra, de la Navisence (1250 msm) au Grand Cornier (3962 msm).

Il se compose essentiellement de roches métamorphiques. La nature de celles-ci combinée aux agents d'érosion (eaux courantes, glaciers, etc.) et au climat (températures, précipitations) a formé ces bassins versants formant des vallons latéraux étroits et profonds dans un axe Nord – Sud.

Du point de vue géologique, la région concernée se situe dans la zone dite interne des Alpes ou zone pennique. On y trouve des roches d'origine océanique et d'origine sédimentaire métamorphisée. La nappe de Siviez-Mischabel, principalement constituée de marbres et de quartzites, couvre une grande partie du Val d'Anniviers. La zone située en amont du barrage de Moiry et du village de Zinal, comprenant la Corne de Sorebois (2896 msm), les Vals de Grimentz et de Zinal, appartient à la nappe du Tsaté formée de «roches vertes», comme la prasinite et la serpentinite.

3.3 Climat

La région se distingue des autres régions suisses par son aridité. On enregistre 617 mm de précipitations par an en moyenne à Vissoie et 745 mm/an à Grimentz contre par exemple 1200 mm/an à Lausanne. Les précipitations neigeuses peuvent cependant être abondantes en hiver. L'amplitude thermique entre le jour et la nuit ou entre l'été et l'hiver est par ailleurs supérieure aux autres régions de Suisse. Le degré d'insolation est élevé.

Le Val d'Anniviers est régulièrement sous l'influence du foehn.

Ces éléments influencent l'agriculture de la région, la répartition des cultures et tout le rendement des terres.

3.4 Végétation

Le périmètre d'étude s'étend de l'étage collinéen (< 1000 msm) à l'étage subalpin (> 1600 msm) en passant par l'étage haut-montagnard.

Les terres agricoles de l'étage collinéen regroupent des prairies de fauche et de pâture (prairies maigres, prairies séchardes et prairies peu fumées) entrecoupées par des structures boisées isolées de feuillus et quelques vergers à haute tige. Il n'y a pas de vignoble dans le périmètre d'étude.

L'étage haut-montagnard se caractérise par des massifs forestiers imposants dans les terrains raides et/ou incultes avec une dominance de la pessière/pinède à mélézin. Les friches en extension sur les terres agricoles abandonnées sont également bien présentes. Elles se composent essentiellement de feuillus divers (frêne, tremble, bouleau, noisetier, etc.). Les surfaces les plus planes sont occupées par l'habitat, les infrastructures et l'agriculture avec des prairies sèches et des terrains séchards sur les versants Sud et des prairies grasses ou peu fumées pour les autres orientations.

L'épicéa domine l'étage subalpin relayé par les mélèzes et les arolles à partir de 2000 msm. On y trouve des pâturages boisés et des prairies extensives vouées à l'estivage du bétail.

L'étage alpin renferme des richesses naturelles élevées dont les complexes marécageux. Il se caractérise par des étendues sauvages entrecoupées par les domaines skiabiles de Grimentz, Zinal, St-Luc et Chandolin.

3.5 Réseaux écologiques et corridors à faune

Le réseau écologique national (REN) permet d'identifier cinq grands réseaux écologiques spécifiques avec la présence de zone nodale, d'extension, continuum et corridor, ainsi que les connectivités de chaque réseau et les problématiques de mitage dues à l'urbanisation. Le REN a identifié sur Anniviers :

- une *zone nodale agricole extensive* à Niouc caractérisée par des prairies de fauches, des pâturages séchards et des terrasses de murs en pierres sèches ;
- un *continuum de zones de prairies sèches*, dans un axe Nord-Sud (Niouc, Chandolin, des Moulins aux Fénèss, la Tinda, Guillou, le Pichiou et Ayer) ;
- une *zone d'extension aquatique sur le versant Ouest* caractérisée par la présence de plusieurs plans d'eau isolés (lac de Fêta d'Août, de Moiry, Gouilles du Louché, lacs de la Combe Rocha, lac des Autannes, gouille Plan Léva, Gouille d'Assongbè, gouilles des Ziettes d'Amonn, etc.) ;
- une zone nodale humide correspondant à la marge proglaciaire de Zinal.

Le périmètre d'étude englobe un corridor faunistique suprarégional VS-42 (cf. pièce n° 5) dans la région de Niouc (Chandolin) (connexion Est - Ouest des versants du Val d'Anniviers). Les éléments structurels agricoles de ce secteur jouent donc un rôle particulier dans l'échange des populations entre les deux versants de la vallée.

Le Val d'Anniviers est de plus traversé par deux axes de liaison régionaux (situés sur le versant Ouest, connexion Nord - Sud : de la Forêt des Morasses aux gorges de Ricard et le versant Est connexion Nord - Sud : de la Forêt des Morasses à la Forêt de Sierre). La Commune d'Anniviers dispose par ailleurs d'un projet qualité paysage Anniviers - Chalais - Grône [11]. Un réseau agro-environnemental est également en place sur le territoire communal [46].

3.6 Zone de protection d'importance nationale

PRAIRIES ET PÂTURAGES SECS (PPS)

Un inventaire des prairies et pâturages secs (PPS), milieux très riches en espèces, a été réalisé dans les années 2000 par l'OFEV. Comme ces milieux se font rares sur le plan national, une Ordonnance de protection (OPPS du 13 janvier 2010) permet de les protéger. 13 PPS (objets n° 7403, n° 7458, n° 7500, n° 7526, n° 7553, n° 7558, n° 7560, n° 7562, n° 7563, n° 7581, n° 7586, n° 7607 n° 7616) sont comptabilisés sur la commune d'Anniviers (cf. inventaires en annexe n° 1).

BAS-MARAIS

Un bas-marais acide (Lac de Lona) est également présent sur le territoire communal d'Anniviers et est inventorié comme site d'importance nationale. Il correspond à l'objet n° 1456 (cf. fiches en annexe n° 1) et est protégé par l'Ordonnance sur les bas-marais (du 7 septembre 1994).

ZONE ALLUVIALE

Deux zones alluviales d'importance nationale sont présentes au Sud sur la commune d'Anniviers, correspondant au cours d'eau de la Navisence localisé au Plat de la Lée (objet n° 334) et à la marge proglaciaire du glacier de Zinal (objet n° 1038 cf. fiches en annexe n° 1).

Ces deux zones alluviales sont des espaces riverains de cours d'eau et de glaciers, proches de l'état naturel. Elles sont façonnées par les eaux, dont la dynamique d'écoulement, d'érosion et de sédimentation conduit à la création d'une grande variété de milieux naturels sur une petite surface. Par conséquent, les zones alluviales sont très riches en espèces. Leurs sauvegardes sont primordiales. Elles sont donc protégées par une Ordonnance de protection sur les zones alluviales (du 28 octobre 1992).

INVENTAIRE FÉDÉRAL DES PAYSAGES, SITES ET MONUMENTS (IFP)

la commune d'Anniviers comprend deux sites inscrits à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), correspondant tout au Nord au périmètre du bois de Finges - *Pfynwald* - *Illgraben* (objet n° 1716) et à l'Ouest du périmètre au *val de Réchy* - *Sasseneire* (objet n° 1718 cf. fiches en annexe n° 1).

Il s'agit de paysages présentant un grand intérêt pour leurs valeurs paysagères, soit une grande diversité des formes et des structures naturelles et un caractère naturel élevé, voire unique, à l'échelle nationale telles que les sites de *Pfynwald - Illgraben* et le *val de Réchy - Sasseneire*.

Toutes ces zones de protection d'importance nationale pourront être classées en affectation primaire superposée dans le PAZ de la commune d'Anniviers.

4. ETAT ACTUEL

4.1 Généralités

Lors de la dernière homologation des PAZ des anciennes communes d'Anniviers (1990 – 2000), aucune étude nature/paysage n'a été réalisée. Les zones protégées ont ainsi été délimitées par les aménagistes sans base scientifique. De grandes disparités ont ainsi été constatées entre les anciennes communes dans le choix et la répartition des différentes zones protégées.

Les zones de protection de la nature et du paysage en bordure des domaines skiables ont déjà fait l'objet de discussions et d'homologations dans le cadre de la planification des différents domaines skiables. Seules des modifications mineures cartographiques y sont prévues (cf. chapitres 6 et 7).

L'état actuel des zones protégées figure dans la pièce n° 5.

4.2 Zone de protection de la nature

L'ensemble des zones de protection de la nature d'importance locale couvrent actuellement une surface d'environ 1 376 ha (cf. pièce n° 5). Toutes sont répertoriées en zone de protection de la nature superposée.

Les zones à protéger actuelles sont globalement cohérentes et justifiées, à l'exception de la mise sous protection de clairières autour du village de Niouc (N14 cf. dossier 2014 et figure n° 2), au-dessus du village d'Ayer (N17 cf. dossier 2014 et figure n° 2), dans le village de Chandolin (N16 cf. dossier 2014 et figure n° 2), de la Navisence sous Fang (N15 cf. dossier 2014 et n° figure n° 2) et enfin des massifs forestiers le long du torrent de Nava (N18 cf. dossier 2014 et figure n° 2).

En ce qui concerne les autres zones de protection de la nature concernées, une distinction entre les zones d'importance communale (locale) et fédérale (nationale) est nécessaire. Pour rappel, la commune d'Anniviers n'englobe aucune surface faisant l'objet d'un arrêté cantonal de protection (zone de protection de la nature d'importance régionale).

Les délimitations de zones de protection d'importance locale sont par ailleurs à revoir en fonction des valeurs écologiques effectivement présentes à l'échelle communale (cf. chapitre 6). De plus, la zone de protection de la nature du Vallon de Tôuno a été supprimée, la zone de protection du paysage d'importance locale existante étant suffisante en termes de protection.

Enfin, une zone de tranquillité hivernale pour la faune homologuée a été créée sur le domaine skiable de Grimentz - Zinal en vue de protéger la faune du ski hors-piste.

4.3 Zone de protection du paysage

L'ensemble des zones de protection du paysage d'importance locale couvre actuellement une surface d'environ 11 785 ha (cf. pièce n° 5). Toutes sont répertoriées en zone de protection du paysage superposée.

Les critères d'appréciation pour l'affectation des zones de protection du paysage n'ont pas été les mêmes pour toutes les anciennes communes d'Anniviers (cf. pièce n° 5). La délimitation de celles-ci en dessous de 2000 msm peut être qualifiée d'aléatoire. Ainsi, la zone de protection du paysage à l'Est du village de Grimentz (P12 cf. dossier 2014 et figure n° 3) s'arrête par exemple à la limite entre les anciennes communes de Grimentz et d'Ayer (cf. pièce n° 5). De plus, certaines zones de protection du paysage présentent peu d'attrait d'un point de vue paysager (paysage banal) et sont pour cette raison déclassées. Elles correspondent aux zones suivantes : au-dessus des villages d'Ayer et de Mission (P13 cf. dossier 2014 et figure n° 3), dans le village de St-Jean (P14 cf. dossier 2014 et figure n° 3), au-dessus des villages de St-Jean et de Mayoux (P15 cf. dossier 2014 et figure n° 3) et les mayens de Pinsec (P16 cf. dossier 2014 et figure n° 3).

En ce qui concerne les autres zones de protection du paysage concernées, une distinction entre les zones d'importance locale (communale) et nationale (fédérale) est nécessaire. Les délimitations des zones de protection d'importance communale sont révisées en fonction des qualités paysagères présentes à l'échelle communale (cf. chapitre 7).

4.4 Zone agricole protégée

L'ensemble des zones agricoles protégées couvre actuellement une surface d'environ 158 ha (cf. pièce n° 5). Il s'agit d'une affectation primaire.

Vingt-huit zones agricoles protégées existent sur le PAZ actuellement en vigueur.

Les zones agricoles protégées ont été disposées de manière aléatoire dans les 6 anciens PAZ. On trouve ainsi à la limite de deux anciennes communes pour le même terrain agricole (AP15 cf. dossier 2014 et figure n° 4), d'un côté l'affectation zone agricole (*Herdés*, ancienne commune de St-Jean) et de l'autre l'affectation zone agricole protégée (*Herdés*, ancienne commune de Grimentz). De plus, la commune de St-Jean a par exemple classé les pâturages boisés des Tsougdières en zone agricole protégée (AP13 et AP14 cf. dossier 2014 et figure n° 4) alors que ceux-ci sont déjà protégés par la législation forestière. De plus, certaines zones agricoles protégées présentent peu d'attrait d'un point de vue paysager et sont la plupart en voie de reboisement avancé. Elles sont pour cette raison déclassées et correspondent aux zones suivantes : au *Fond de Niouc* (AP7 cf. dossier 2014 et figure n° 4), *les Barmes* (AP8 cf. dossier 2014 et figure n° 4), *la Vouardoux* (AP9 cf. dossier 2014 et figure n° 4), au-dessus de Mayoux (AP10 cf. dossier 2014 et figure n° 4), *la Combaz* (AP11 cf. dossier et) et *Prarion* (AP12 cf. dossier et figure n° 4).

Les délimitations des zones agricoles protégées conservées sont à préciser (cf. chapitre 8). Les nouvelles zones devront notamment prendre en compte les PPS.

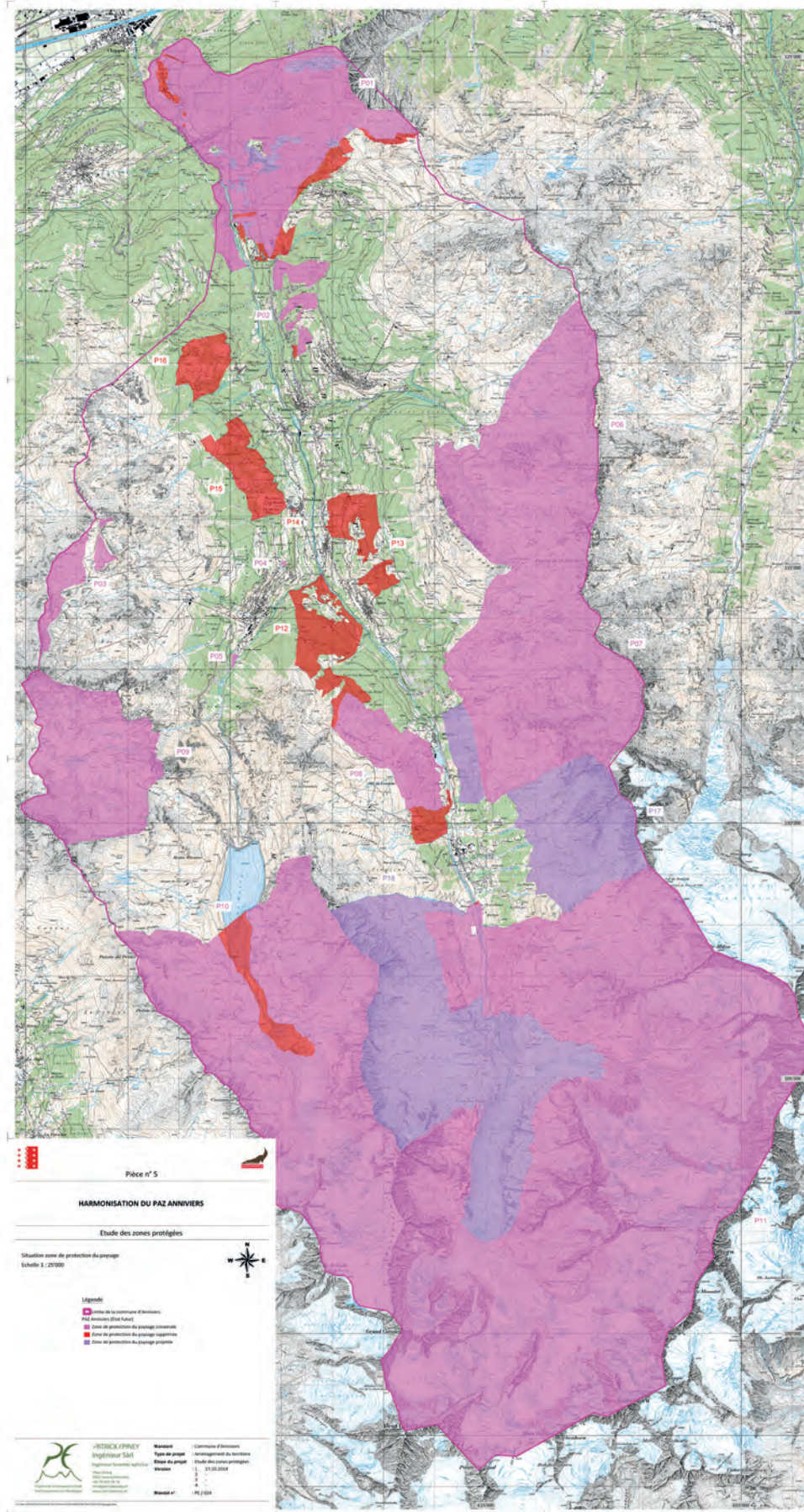


FIGURE N° 3 Localisation des zones de protection du paysage supprimées (dossier, 2014).



Pièce n° 6



HARMONISATION DU PAZ ANNIVIERS

Etude des zones protégées

Situation zones agricoles protégées
Echelle 1 : 25'000



Légende

- Limite de la commune d'Anniviers
- PAZ Anniviers (Etat futur)
- Zone agricole protégée conservée
- Zone agricole protégée supprimée
- Zone agricole protégée projetée



PATRICK PINEY
Ingénieur Sàrl
Ingénieur forestier eptz/sia
Vieux-Bourg
3963 Vissoie/Anniviers
+41 78 605 58 50
info@patrickpiney.ch
www.patrickpiney.ch

Mandant : Commune d'Anniviers
Type de projet : Aménagement du territoire
Etape du projet : Etude des zones protégées
Version : 1 17.10.2014
2 -
3 -
4 -
Mandat n° : PE / 024

P:\Data_Mark\024_Inventaire_ZPA Anniviers\024_09\024_Plan\024_PAZ agricole_protégées

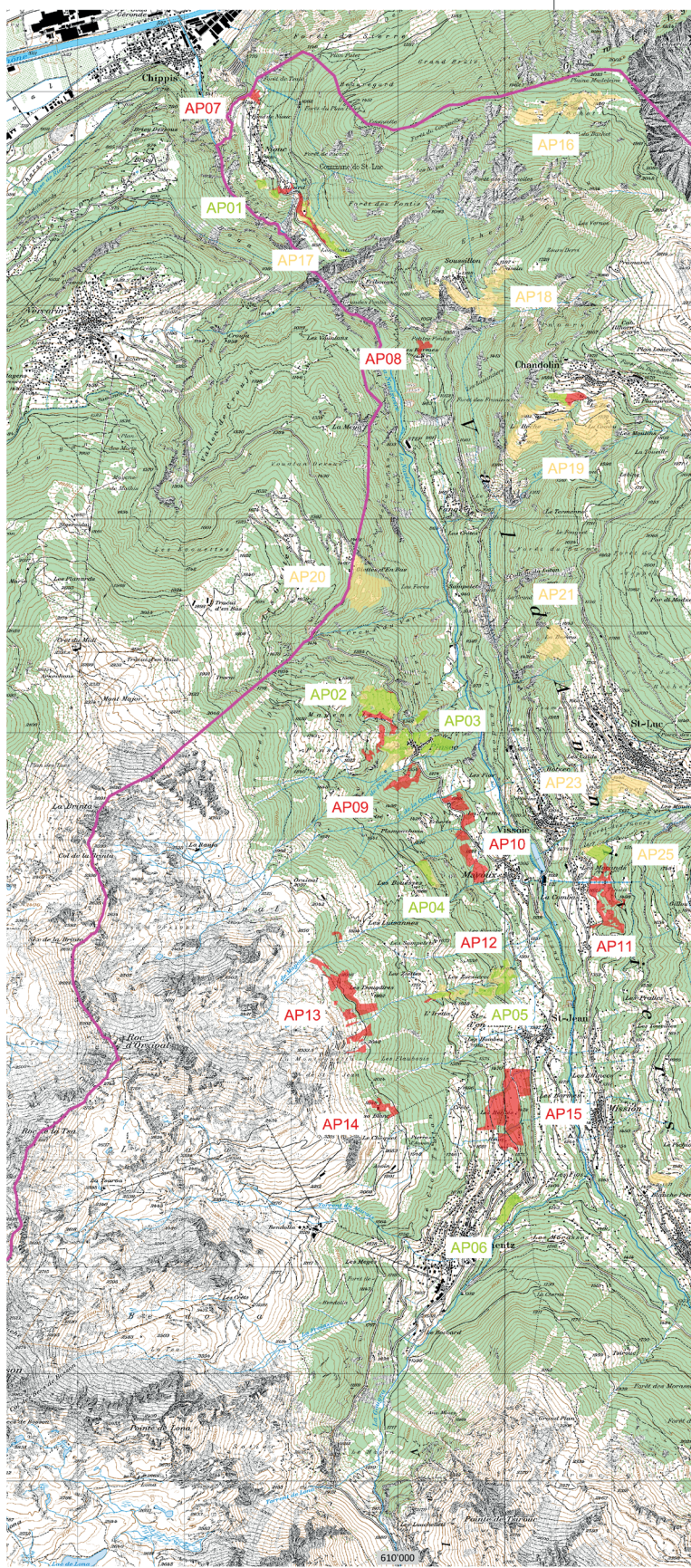


FIGURE N° 4 Localisation des zones agricoles protégées supprimées (dossier, 2014).

5. INVENTAIRE DES VALEURS NATURELLES ET PAYSAGÈRES

La commune d'Anniviers a fait l'objet d'un inventaire des principales valeurs paysagères et naturelles sur la base des données consultées, des archives, des connaissances du bureau mandaté et des relevés de terrain (cf. dossier 2014).

Les différents écosystèmes ont fait l'objet d'un listing des sites connus. Celui-ci a servi de base pour la redélimitation des zones protégées. Le détail figure dans l'inventaire communal des valeurs naturelles et paysagères (cf. annexe n° 3).

Ecosystème	Zone à protéger
EAUX CALMES Eau peu profonde (ind. mares temporaires) Eau avec végétation flottante fixée – <i>Nymphaeion</i>	Zone de protection de la nature
BAS-MARAIS ET PRAIRIE HUMIDE Parvocariçaie acidophile – <i>Caricion fuscae</i> Parvocariçaie neutro-basophile – <i>Caricion davallianae</i> Mégaphorbiaie marécageuse - <i>Filipendulion</i>	Zone de protection de la nature
MORAINES ET GLACIER Alluvions avec végétation pionnière – <i>Epilobion fleischeri</i>	Zone de protection de la nature et/ou du paysage
ROCHER ET ÉBOULIS Éboulis calcaire (roche dure) – <i>Thlaspion rotundifolii</i> Éboulis de calcschistes – <i>Drabion hoppeanae</i> Éboulis siliceux d'altitude – <i>Androsacion alpinae</i>	Zone de protection de la nature et/ou du paysage
PRAIRIE, PÂTURAGE ET ALPAGE Pelouse steppique – <i>Stipo-Poion</i> Pelouse mi-sèche continentale - <i>Cirsio-Brachypodion</i> Prairie mi-sèche – <i>Mesobromion</i> Pelouse calcaire sèche – <i>Seslerion</i> Pâturage maigre acide - <i>Nardion</i> Prairie de fauche de montagne - <i>Polygono-Trisetion</i> Friche à chiendent – <i>Convolvulo-Agropyron</i>	Zone de protection de la nature et/ou du paysage et/ou agricole protégée
MILIEUX RIVERAINS Aulnaie alluviale – <i>Alnion incanae</i>	Zone de protection de la nature
PÂTURAGES BOISÉS	- (Aire forestière)

Ecosystème	Zone à protéger
BOISEMENTS HORS FORÊT	- (Aire forestière)
LANDES	Zone de protection de la nature et/ou du paysage
Lande subalpine xérophile – <i>Juniperion nanae</i>	
Lande subalpine méso-hygrophile sur sol acide – <i>Rhododendro-Vaccinion</i>	
Lande alpine ventée – <i>Loiseleurio- Vaccinion</i>	
PAYSAGE NATUREL D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE	Zone de protection du paysage
PAYSAGE AGRICOLE D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE	Zone agricole protégée

5.1 Boisements hors-forêt

Une analyse a été réalisée sur l'ensemble de la commune. Compte tenu de la forte avancée des friches dans la région, aucun élément (haie, bosquets, allées ou cordons boisés) ne mérite un statut de protection hors des futures zones sous protection, y c. pour les objets ISOS.

6. ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE

Les modifications proposées aux zones de protection de la nature figurent sur la pièce n° 6. La synthèse et les justifications des nouvelles délimitations sont données dans le tableau suivant et reprises dans les fiches y relatives (cf. pièce n° 2) :

N°	Lieu	Nouvelle zone	Zone cons.	Zone supp.	Zone modifiée		Justifications
					Réd.	Ext.	
ZPN-1	<i>Pramarin</i>	X					Classement de la zone de protection du paysage en zone de protection de la nature d'importance communale, y.c. rectification de la limite (zone refuge du tétras lyre).
ZPN-2	<i>Les Croisettes</i>		X				-
ZPN-3	<i>Forêt des Charbonnières</i>				X		Rectification de la limite de la zone au télésiège actuel du <i>Rotsé</i> et aux pistes de ski existantes.
ZPN-4	<i>Montagne de Rouaz</i>		X				-
ZPN-5	<i>Lac Noir</i>		X				-
ZPN-6	<i>Plantorin</i>					X	Mise en zone du bas-marais de <i>Plantorin</i> .
ZPN-7	<i>Bas-Vallon de Moiry</i>				X		Rectification des limites à la topographie du terrain.
ZPN-8	<i>Lona</i>				X		Rectification de la limite au pourtour de la zone de protection du paysage à l'inventaire cantonale des bas-marais [37], au bas-marais d'importance nationale et au PAD du <i>Basset de Lona</i> [40].
ZPN-9	<i>Marais de So-rebois et de Tsarmette</i>					X	Rectification du bas-marais de Tsarmette à la zone marécageuse.
ZPN-10	<i>Marais du Barmé</i>					X	Mise en zone du bas-marais <i>du Barmé</i> d'importance régionale [37].
ZPN-11	<i>Marge proglaciaire de Zinal</i>					X	Mise en zone de protection de la marge glaciaire du glacier de <i>Moming</i> . Mise en zone des dalles rocheuses du glacier de <i>Moming</i> .
ZPN-12	<i>Fang</i>	X					Biotope aménagé
ZPN-13	<i>Pombriniès RD</i>	X					Biotope aménagé
ZPN-14	<i>Orzival</i>	X					Mise en zone des complexes marécageux d' <i>Orzival</i> (N14).
ZPN-15	<i>Marais des Faches</i>	X					Mise en zone des complexes marécageux <i>des Faches</i> (bas-marais d'importance régionale, cf. N15) [37].

N°	Lieu	Nouvelle zone	Zone cons.	Zone supp.	Zone modifiée		Justifications
					Réd.	Ext.	
ZPN-16	<i>Louché</i>	X					Mise en zone des complexes marécageux du <i>Louché</i> et de ses lacs (N16).
ZPN-17	<i>Plans d'eau</i>	X					Mise en zone de toutes les eaux calmes de la commune d'Anniviers qui ne sont pas encore sous protection (ex : Lac des <i>Autannes à Moiry</i>).
ZPN-18	<i>Pontèt - Flu-rière</i>	X					Classement des mesures de compensation au projet de révision des mobilités de loisirs sur demande du SFNP.
-	<i>Sorebois</i>	X					Zone de tranquillité hivernale de la faune homologuée.
-	<i>Niouc (N14)</i>			X			Aucun intérêt particulier du point de vue de la nature. Ces surfaces ont été vraisemblablement retenues à l'époque en raison de la proximité du bisse de Niouc.
-	<i>Navisence (N15)</i>			X			Il s'agit de la Navisence et de ses rives sur l'ancienne commune de Chandolin. Ces surfaces font déjà l'objet d'un statut de protection élevé par la législation en vigueur (cf. chapitre 2).
-	<i>Chandolin (N16)</i>			X			Il s'agit de deux surfaces que l'ancienne commune de Chandolin désirait garder inconstructibles dans la zone à bâtir. Elles le restent dans le nouveau PAZ d'Anniviers mais par une autre affectation plus appropriée (zone d'intérêt général C).
-	<i>Ayer (N17)</i>			X			Il s'agit de prairies partiellement séchardes. Celles-ci nécessitent un entretien agricole. Elles ont donc été classées en zone agricole protégée (cf. chapitre 8).
-	<i>Torrent de Nava (N18)</i>			X			Il s'agit de massifs forestiers communs à l'échelle de la commune d'Anniviers. Ils ne présentent pas un intérêt particulier du point de vue de la protection de la nature. Les forêts font de plus l'objet d'un statut de protection élevé par la législation en la matière (cf. chapitre 2).
-	<i>Vallon du Toû-no (P06)</i>			X			Réaffectation de la zone de protection de la nature superposée en zone de protection du paysage superposée uniquement.

TABLEAU N° 1 Synthèse des zones de protection de la nature de la commune d'Anniviers.

Les zones supprimées ou classées d'importance nationale ne font pas l'objet de fiche détaillée.

Les zones de protection d'importance nationale (bas-marais, zone alluviale et PPS) ont été classées comme telles dans le nouveau PAZ. A l'exception de la PPS n° 7560 d'importance nationale (en particulier la partie - N° VS 3110170) qui est en affectation primaire, toutes les zones de protection de la nature d'importance nationale et communale sont superposées à une ou plusieurs zones d'affectation primaires.

Les objectifs de préservation des zones de protection d'importance communale sont décrits dans l'article y relatif du RCCZ (cf. annexe n° 2).

7. ZONE DE PROTECTION DU PAYSAGE

Les modifications proposées aux zones de protection du paysage figurent sur la pièce n° 6. La synthèse et les justifications des nouvelles délimitations sont données dans le tableau suivant et reprises dans les fiches y relatives (cf. pièce n° 3) :

N°	Lieu	Nouvelle zone	Zone cons.	Zone supp.	Zone modifiée		Justifications
					Réd.	Ext.	
ZPP-1	Niouc				X		Exclusion des zones constructibles, mise en zone des surfaces non –constructibles, rectification de la limite Sud à l’objet IFP n° 1 716 Pfywald - Illgraben [47].
ZPP-2	La Barma				X		Suppression du secteur du stand de tir d’Anniviers.
ZPP-3	Roc de la Tsa					X	Rectification des limites à la topographie du terrain, aux valeurs paysagères et aux pistes de ski existantes.
ZPP-4	Roua					X	Rectification des limites à la topographie du terrain.
ZPP-5	Anniviers Sud-Est				X		Rectification des limites à la topographie de terrain et suppression de la superposition avec les zones de protection de la nature.
ZPP-6	Le Chapec				X		Rectification des limites à la topographie du terrain et aux valeurs paysagères.
ZPP-7	Tsirouc	X					Classement des pâturages boisés de Tsirouc (compensation pour les SRMGZ SA) à la demande du SFNP.
-	Forêt des Morasses (P12)				X		Aucun intérêt paysager particulier à l’échelle communale. Paysage banal. De plus, cette zone n’englobe que de la forêt. Elle ne forme pas une entité paysagère particulière.
-	Ayer - Mission (P13)				X		Aucun intérêt paysager particulier à l’échelle communale. Paysage agricole banal en voie de reboisement. Elle ne forme pas une entité paysagère particulière.
-	St-Jean (P14)				X		Il s’agit d’une surface que l’ancienne commune de St-Jean désirait garder inconstructible en zone à bâtir. Elle le reste dans le nouveau PAZ d’Anniviers mais par une autre affectation plus appropriée (zone d’intérêt général C).
-	St-Jean - Mayoux (P15)				X		Aucun intérêt paysager particulier à l’échelle communale. Paysage agricole banal en voie de reboisement. Les secteurs intéressants sont classés en zone agricole protégée (cf. chapitre 8).
-	Mayens de Pinsec (P16)				X		Aucun intérêt paysager particulier à l’échelle communale. Paysage de la zone des mayens bien répandu dans la vallée. Les secteurs intéressants seront classés en zone agricole protégée.

TABLEAU N° 2 Synthèse des zones de protection du paysage de la commune d’Anniviers.

L'objectif général des IFP est de préserver les paysages et monuments naturels (géotopes) d'importance nationale. Celui-ci a été respecté dans le présent projet du PAZ d'Anniviers en classant en zone de protection du paysage d'importance nationale toutes les surfaces concernées sises dans l'objet IFP de la commune d'Anniviers, à savoir l'objet IFP n° 1716 *Pfynwald - Illgraben* et l'objet IFP n° 1718 *val de Réchy - Sasseneire*.

La réglementation du RCCZ relative aux zones de protection du paysage (cf. annexe n° 2) suit de plus les objectifs spécifiques des objets IFP, soit :

- La préservation des ressources naturelles ;
- Le maintien de la biodiversité ;
- La conservation du paysage culturel et de la beauté du paysage ;
- Une bonne qualité de vie et une bonne santé ;
- Une utilité économique.

Il est à noter que toutes les zones de protection du paysage d'importance nationale et communale sont superposées à une ou plusieurs zones d'affectation primaires.

Les zones de protection du paysage d'importance communale (ZPP-1 à ZPP-7) englobent toutes les valeurs paysagères d'Anniviers, y compris les valeurs culturelles.

8. ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

La commune d'Anniviers dispose de 28 zones agricoles protégées (92,5 ha) et d'aucune zone viticole protégée dans le PAZ actuel (cf. chapitre 4.4).

18 zones agricoles protégées en affectation primaire sont proposées dans le cadre de la révision du PAZ (cf. ci-après), correspondant au total à 164 ha. Les modifications proposées aux zones agricoles protégées figurent sur la pièce n° 6. Il est à noter que la délimitation révisée des PPS a été prise en compte dans cette étude en vue de simplifier les zones et d'apporter une cohérence aux périmètres représentés par l'inventaire PPS (alignement sur le parcellaire, etc.). La synthèse et les justifications des nouvelles délimitations sont données dans le tableau suivant :

N°	Lieu	Nouvelle zone	Zone cons.	Zone supp.	Zone modifiée		Justifications
					Réd.	Ext.	
ZAP-1	<i>Niouc</i>				X		Suppression des secteurs qui ne présentent pas un paysage agricole remarquable à l'échelle communale. Rectification de limite en fonction du parcellaire et de la limite de forêt [11].
ZAP-2	<i>L'Ache</i>	X					Suppression du secteur réservé à l'agriculture peu intensive (surface de fauche) mais sans éléments naturels ou patrimoniaux particuliers à l'échelle communale. Le solde englobe l'objet PPS n° 7 458 [47]. Rectification de limite en fonction du parcellaire et de la limite de forêt [11].
ZAP-3	<i>Pinsec</i>				X		Rectification de limite en fonction du parcellaire et de la limite de forêt [11].
ZAP-4	<i>Les Brouesses</i>					X	Rectification de limite en fonction du parcellaire et de la limite de forêt [11].
ZAP-5	<i>Les Zorzières</i>					X	Rectification de limite en fonction du parcellaire et de la limite de forêt [11].
ZAP-6	<i>Grimentz</i>					X	Rectification de limite en fonction du parcellaire et de la limite de forêt [11].
ZAP-7	<i>Plat des Pontis</i>				X		Rectification de la limite en fonction du parcellaire, de la limite de forêt [10] et de l'objet PPS n° 7 560.
ZAP-8	<i>Soussillon</i>	X					Surface en voie de reboisement avancée avec un projet de remise en culture [44] contenant des éléments naturels et patrimoniaux particuliers à l'échelle communale (ex. secteur en terrasse).
ZAP-9	<i>Chandolin</i>					X	Secteur réservé à l'agriculture peu intensive (surface de pâture) ou en voie de reboisement contenant des éléments naturels et patrimoniaux particuliers à l'échelle communale. Rectification des limites à l'objet PPS n° 7 500. Conflits entre les PPS et la zone à bâtir, en particulier aux lieux-dits <i>Les Tsavonnés</i> et <i>Le Zoc</i> .

N°	Lieu	Nouvelle zone	Zone cons.	Zone supp.	Zone modifiée		Justifications
					Réd.	Ext.	
ZAP-10	<i>Les Ziettes d'En-Bas</i>	X					Secteur en voie de reboisement réservé à l'agriculture peu intensive (surface de pâture) avec éléments naturels et patrimoniaux particuliers à l'échelle communale (ex. secteur en terrasses).
ZAP-11	<i>La Barma</i>	X					Secteur réservé partiellement à l'agriculture peu intensive (surface de pâture) et en voie de reboisement avec des éléments naturels et patrimoniaux particuliers à l'échelle communale (ex. secteur en terrasses).
ZAP-12	<i>Tignousa</i>	X					Secteur réservé aux pâturages d'estivage renfermant l'objet PPS n° 7 403.
ZAP-13	<i>Les Moulins</i>	X					Secteur réservé à l'agriculture peu intensive (surface de pâture) contenant des éléments naturels (PPS n° 7558) et patrimoniaux particuliers à l'échelle communale (ex. secteur en terrasses).
ZAP-14	<i>Les Fénèss</i>	X					Idem ZAP-12, mais objet PPS n° 7 553. Conflit entre les PPS et la zone à bâtir, en particulier au lieu-dit <i>La Mounta</i> .
ZAP-15	<i>La Tinda</i>					X	Secteur réservé à l'agriculture peu intensive (surface de pâture) et en voie de reboisement avec des éléments naturels et patrimoniaux particuliers à l'échelle communale (secteur en terrasses) [45]. Conflit entre les PPS et la zone à bâtir, en particulier au lieu-dit <i>La Tinda</i> .
ZAP-16	<i>Guillou</i>	X					Objet PPS n° 7 526 [47] avec des éléments naturels et patrimoniaux dignes de protection à l'échelle communale.
ZAP-17	<i>Le Pichiou</i>	X					Objet PPS n° 7 526 [47] avec des éléments naturels et patrimoniaux dignes de protection à l'échelle communale.
ZAP-18	<i>Ayer</i>	X					Objets PPS n° 7 563, 7 593 et 7 605 [13] [47] avec des éléments naturels et patrimoniaux dignes de protection à l'échelle communale.
-	<i>Fond de Niouc (AP07)</i>					X	Paysage agricole banal à proximité de la déchetterie de Niouc sans valeur particulière à l'échelle communale.
-	<i>Les Barmes (AP08)</i>					X	Surface en voie de reboisement avancée avec un projet de remise en culture, mais sans éléments naturels ou patrimoniaux particuliers à l'échelle communale.
-	<i>La Vouardoux (AP09)</i>					X	Secteur réservé à l'agriculture peu intensive (surface de fauche) ou en voie de reboisement, mais sans éléments naturels ou patrimoniaux particuliers à l'échelle communale.

N°	Lieu	Nouvelle zone	Zone cons.	Zone supp.	Zone modifiée		Justifications
					Réd.	Ext.	
-	Mayoux (AP10)			X			Secteur réservé partiellement à l'agriculture peu intensive (surface de fauche) ou en voie de reboisement, mais sans éléments naturels ou patrimoniaux particuliers à l'échelle communale.
-	La Combaz (AP11)			X			Secteur réservé à l'agriculture peu intensive (surface de fauche) ou en voie de reboisement, mais sans éléments naturels ou patrimoniaux particuliers à l'échelle communale.
-	Prarion (AP12)			X			Secteur faisant déjà partie de la zone mixte agricole et didactique de St-Jean (Arche de St-Jean) soumise à un PAD homologué. Superposition de deux zones agricoles.
-	Tsougdières (AP13)			X			Il s'agit des pâturages boisés des Tsougdières. Or, les forêts font déjà l'objet d'un statut de protection élevé par la législation en la matière (cf. chapitre 2).
-	Chieso Blanc (AP14)			X			Idem AP13
-	Les Herdés (AP15)			X			Secteur réservé partiellement à l'agriculture peu intensive (surface de fauche) ou en voie de reboisement, mais sans éléments naturels ou patrimoniaux particuliers à l'échelle communale.

TABLEAU N° 3 Synthèse des zones agricoles protégées de la commune d'Anniviers.

9. BILAN DES SURFACES

Le bilan des surfaces pour les différentes zones protégées proposées, que ce soit en affectation primaire ou superposée, est le suivant :

Zone à protéger	Surface [ha]		Bilan
	Etat actuel	Etat futur	
Zone de protection de la nature d'importance nationale	1 434.7 ha	404.6 ha	-
Zone de protection de la nature d'importance régionale	0	0	0
Zone de protection de la nature d'importance communale	1 376.3 ha	1 602.7 ha	+
Zone de protection du paysage d'importance nationale	910.4 ha	1'592.4 ha	+
Zone de protection du paysage d'importance régionale	96.7 ha	0	-
Zone de protection du paysage d'importance communale	11 784.9 ha	11 832.1 ha	+
Zone agricole protégée	92.5 ha	164.2 ha	+
Surfaces sous protection sur le territoire communal	15 695.5 ha	15 596 ha	+

TABLEAU N° 4 Bilan des surfaces des zones de protections N&P de la commune d'Anniviers.

La part de zones de protection sur le territoire communal est équilibrée par rapport à la situation actuelle. Le nouvel état permet la suppression des superpositions entre zones de protection (en particulier pour le *val du Toûno*). En effet, la zone de protection nature d'importance locale *du Toûno* (superficie d'env. 1'028 ha) a été supprimée.

De plus, une grande partie des zones de protection de la nature d'importance nationale ont été reclassées en zone de protection de la nature d'importance locale. Ainsi, le projet prévoit une augmentation de toutes les zones d'importance communale par rapport à la situation actuelle. Les zones protégées couvrent près du 2/3 de la surface communale.

10. RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES

Les 6 anciennes communes d'Anniviers disposaient chacune de règlements différents. Une proposition d'uniformisation des articles relatifs aux zones protégées figure dans l'annexe n° 2 du présent rapport.

11. CONFLITS AVEC LA ZONE À BÂTIR

11.1 Nouvelle zone à bâtir

Dans la partie Nord de St-Jean, l'extension de la zone à bâtir s'est faite sur la zone agricole. Les principaux éléments touchés par le projet sont une prairie grasse et quelques buissons (reliquat d'une haie). Ils ne sont pas dignes de protection selon l'OPN. Les impacts sont peu significatifs.



FIGURE N° 5 Localisation de l'extension à bâtir dans la partie Nord de la localité (St-Jean).

A Mission, la zone à bâtir s'étend également sur la zone agricole. Les milieux touchés sont des prairies grasses, une haie composée principalement de buissons (reliquat), étroitement taillée et de quelques arbres isolés. Ils ne sont pas dignes de protection selon l'OPN. Ces milieux sont peu intéressants pour la faune et la flore.



FIGURE N° 6 Localisation des extensions à bâtir dans la zone agricole (entourées au moy. d'un cercle bleu) dans la localité (Mission).



FIGURE N° 7 Localisation de l'extension à bâtir dans la partie Est de la localité (Zinal).

A Zinal, l'extension de la zone à bâtir touche une prairie de fauche de montagne recouverte dans sa partie Sud par plusieurs arbres isolés (arolles et mélèzes) et par plusieurs formations au stade arbus-tif préforestier (*Sambuco-Salicion*). Ils ne sont pas dignes de protection selon l'OPN. Les impacts sont peu significatifs.

Au final, aucun milieu OPN ne sera touché par les extensions de la zone à bâtir.

11.2 Zone à bâtir en zone protégée

Certaines prairies et pâturages secs (PPS) d'importance nationale sont situés dans le périmètre d'urbanisation. Elles ont fait l'objet d'une séance de coordination en date du 26 avril 2024 avec le SFNP.

Six PPS sont en conflit avec la zone à bâtir, elles correspondent :

- A Chandolin *aux Echertesses* et à *la Comba*, PPS objet n° 7500, milieux OPN (pelouses sèches de plaine pauvres en espèces et semi-rudérales) ;
- A Chandolin, *Soussillon*, PPS objet n° 7563, milieux OPN (pâturages steppiques et séchards avec secteurs en terrasses),
- A St-Luc *au Fénèss*, PPS objet n° 7553, milieux OPN (prairies mésophiles caractéristiques avec un indicateur d'eutrophisation) ;
- A St-Luc *aux Fénèss* (départ du funiculaire), PPS objet n° 7553, milieux OPN (prairies mésophiles caractéristiques avec un indicateur d'eutrophisation) ;

- A St-Luc *les Moulins*, PPS objet n° 7553, milieux OPN (pelouses sèches semi-rudérales et de plaine pauvres en espèces) ;
- A Vissoie *aux Morands (la Comba)*, PPS objet n° 7607, milieux OPN (pâturages steppiques et séchards avec secteurs).

PPS N° 7500 AUX ECHERTESSES ET À LA COMBA À CHANDOLIN

La partie A de la PPS n° 7500 (cf. figure n° 8) est construite. Il est nécessaire de déclasser la PPS dans la zone construite, y compris dans la partie Nord (B) non construite. Les petites surfaces PPS dans la zone d'habitation seront supprimées en vue d'assurer une cohérence et une cohésion avec l'ensemble des autres surface PPS. Le bas de talus (C) sera conservé et sera rattaché à la partie Sud (D), soit par la mise en place d'une liaison de 20 m de large entre les parties C et D (cf. flèche rouge sur la figure n° 8).

Les surfaces déclassées devront faire l'objet d'un classement de nouvelle PPS (surface de compensation x 1.5).

Selon les précision du SFNP, il n'est pas possible d'enlever la route de la PPS, surtout si celle-ci scinde en deux la PPS (ex. partie B sur la figure ci-dessous). En revanche, il est possible de réajuster dans la partie C la limite de la PPS et de sortir la route de la PPS.

De nouvelles surfaces PPS à classer (en guise de compensation) seront proposées par le bureau PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl au SFNP pour validation.

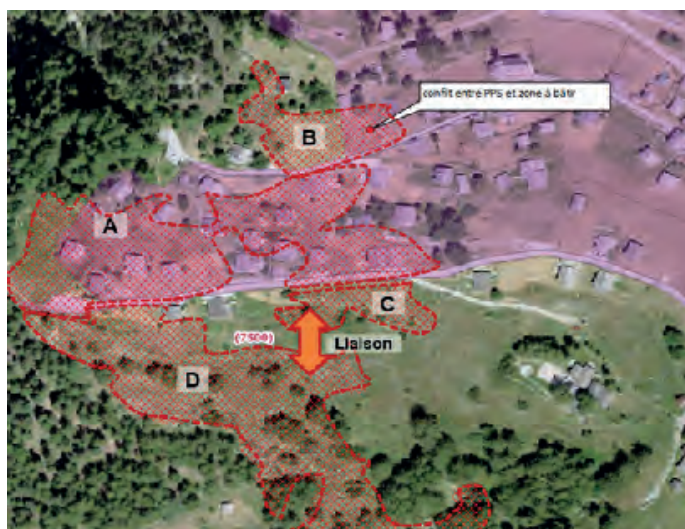


FIGURE N° 8 Localisation des zones de conflits (A à D) avec la PPS n° 7500 aux Echertesses et à la Combe à Chandolin.

PPS N° 7563 SOUSSILLON À CHANDOLIN

A *Soussillon*, la zone à bâtir a été optimisée de façon à éviter des superpositions avec les PPS.

Pour les petites zones en conflit le long de la route (cf. figure n° 9), la règle des 10 m, selon la méthodologie définie par le Canton, peut être appliquée (suppression des PPS dans la zone-tampon des 10 m).



FIGURE N° 9 Localisation des petites zones en conflit (le long de la route) avec la PPS n° 7563 à Soussillon (Chandolin).

PPS N° 7553 AUX FÉNÈS À ST-LUC

Les pointes (parties A et B en traitillé rouge, cf. figure n° 10) seront supprimées, car elles sont considérées comme des petites surfaces situées dans la zone des 10 m qui peuvent être modifiables selon la méthodologie définie par le Canton. La zone à bâtir en conflit avec le reste de la PPS doit être déclassée.



FIGURE N° 10 Localisation des zones de conflits (A à B) avec la PPS n° 7553 aux Fénès à St-Luc.

PPS N° 7553 LES FÉNÈS (DÉPART DU FUNICULAIRE) À ST-LUC

Dans le cadre du classement de l'objet définitif n° 7553 *Les Fénès* à St-Luc, il a été convenu de dézoner la zone à bâtir en conflit avec la PPS à l'Est de la piste de ski longeant le funiculaire (cf. figure n° 11).

Les deux chalets existants dans cette partie de la PPS peuvent être maintenus en zone à bâtir. La PPS sera modifiée au droit des deux chalets susmentionnés dans le cadre de la procédure de délimitation précise des PPS.



FIGURE N° 11 Localisation de la zone de conflit (à l'Est du funiculaire) avec la PPS n° 7553 aux Fénèss à St-Luc.

PPS N° 7553 LES MOULINS À ST-LUC

La zone à bâtir de la partie A (cf. figure n° 12) doit être dézonée.

La zone à bâtir de la partie B est déjà dézonée sauf son extrémité Sud-Est. Cette dernière devrait être aussi dézonée.

La suppression de l'extrémité Sud-Est de la partie B et de la partie A de la zone à bâtir a été actée en séance du 08.05.2024 par la commune d'Anniviers.



FIGURE N° 12 Localisation des zones de conflit (A et B) avec la PPS n° 7553 les Moulins à St-Luc.

PPS N° 7607 LES MORANDS (LA COMBA) À VIS-SOIE

La partie Sud-Ouest (A) peut être alignée à la route moyennant une compensation.

La partie B est une zone de transport, dans ce cas-là, la superposition est possible.

Au Nord-Est de la partie B, les bâtiments localisés à l'intérieur des PPS (partie C) sont maintenus dans la PPS. La PPS sera par contre ajustée au niveau du bâtiment situé en bordure, dans le cadre de la procédure de la délimitation précise des PPS.



FIGURE N° 13 Localisation des zones de conflit (A et B) avec la PPS n° 7607 les Morands à Vissoie.

12. CONCLUSION

Les zones de protection de la nature, du paysage et agricoles protégées actuelles ont fait l'objet de délimitations parfois aléatoires dans les plans d'affectation des zones des 6 anciennes communes d'Anniviers sans étude environnementale particulière. Il est à relever que certains sites présentant un intérêt à l'échelle locale ne le sont pas forcément à l'échelle de la commune d'Anniviers (env. 24 000 ha).

La méthodologie appliquée a permis de mettre en évidence les sites présentant des valeurs naturelles et paysagères dignes de protection puis d'adapter les zones protégées actuelles à la réalité du terrain en tenant compte également des différents inventaires fédéraux et cantonaux existants.

Le nouvel état présente au final une extension de toutes les zones protégées d'importance communale, permettant d'avoir un bilan équilibré pour les différentes zones de protection par rapport à la situation actuelle.

Le projet propose ainsi des améliorations qualitatives sensibles par rapport à la situation actuelle et à la réalité du terrain, comme par ex. la suppression des superpositions entre zones de protection.

Nous invitons donc les autorités compétentes à accepter le présent concept nature et paysage lequel servira à l'inscription des zones protégées dans le nouveau PAZ de la commune d'Anniviers.

Vissoie, le 29.02.2024

PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl



Patrick Epiney
ing. forestier EPFZ

Lambert Zufferey
ing. en gestion de la nature HES

Florence Noirat
ing. en gestion de la nature HES

13. DOCUMENTATION

- [1] **Agridea.** (2022). Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole, 10ème édition.
- [2] **OFAG.** (2011). Instructions relatives à l'art. 20 de l'ordonnance sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture.
- [3] **Agridea.** (2018). Surfaces herbagères et à litière riches en espèces dans la région d'estivage.
- [4] **Agridea.** (2018). Promotion de la biodiversité du niveau de qualité II, pâturages extensifs et pâturages boisés selon l'Ordonnance sur les paiements directs,
- [5] **OFEV.** (2001). Cartographie et évaluation des prairies et pâturages secs d'importance nationale : Rapport technique. *Cahier de l'environnement 325, Berne.*
- [6] **OFEV.** (2010). Prairies et pâturages secs d'importance nationale : Aide à l'exécution de l'ordonnance sur les prairies sèches. *L'environnement pratique.*
- [7] **Listes rouges des animaux, plantes et champignons menacés en Suisse.** (2011 - 2022).

- [8] **OFEFP.** (2001). Les corridors faunistiques en Suisse, cahier de l'environnement n° 326.
- [9] **OFEV.** (2010). Explications sur les données de l'évaluation et du classement.
- [10] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.** (2012). Modification partielle du PAZ de la commune d'Anniviers Les Pontis Dessous – Niouc, Notice d'impact.
- [11] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl, SEREC, SCA.** (2014). Projet Qualité Paysage Anniviers - Chalais - Grône.
- [12] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.** (2014). Galerie Vissoie-Niouc (GVN), Mesures de compensation paysagères aux Barmes.
- [13] **Service des forêts et du paysage du Canton du Valais.** (2011). Extension naturelle des forêts en Valais – Approche méthodologique, Guide pour les communes.
- [14] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.** (2010). PAZ d'Anniviers, Inventaire et mesures nature & paysage, Discussions avec les associations de protection sur les aspects agricoles, nature et paysage : PV n° 3 du 13.10.2010, PV n° 4 du 10.11.2010 et PV n° 7 du 15.12.2010 . Commune d'Anniviers.
- [15] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.** (2012). Remise en état des terres agricoles, étape 2, Dossier de mise à l'enquête publique & Notice d'impact.
- [16] **DELARZE & GONZETH.** (2008). Guide des milieux naturels de Suisse. *Rossolis*.
- [17] **SFNP.** (2021). Aide au travail : Inventaire communal des valeurs naturelles & paysagères. *Consignes et cahier des charges*.
- [18] **Bisa & SFNP** (2022). Guide communal. *Nature et paysage dans l'aménagement du territoire*.
- [19] **SCA.** (2011). Situation des exploitations agricoles de Chandolin et de St-Luc et coordination avec les mesures de planification territoriale.
- [20] **GRENAT Sàrl.** (2012). Etude biologique des prairies et pâturages secs de Chandolin et de St-Luc.
- [21] **GRENAT Sàrl & PATRICK EPINEY Sàrl.** (2012). Problématique des PPS sur la commune d'Anniviers, conflits et mesures de remplacement.
- [22] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.** (2013). Extension naturelle des forêts en Valais, Identification des surfaces en voie de reboisement et délimitation des secteurs prioritaires. *Communes d'Anniviers et de Chalais*.
- [23] **SEREC & NIVALP SA.**(2009). é-étude de planification agricole.
- [24] **AGRIDEA.** (2010). Planification agricole Anniviers.
- [25] **ARCALPIN.** (2011). Projet de développement régional Anniviers (étude préliminaire).
- [26] **NIVALP SA.** (2006 - 2009). Planifications à 15 ans des domaines skiables de Grimentz, Zinal, St-Luc, Chandolin et Vercorin.
- [27] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl & GREN Sàrl & NIVALP SA.** (2010). Concept d'aménagement du Plat de la Lée.
- [28] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.** (2011) Projet communal de compensation au Plat de la Lée, étape 1 : Aménagement de la Navisence.
- [29] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.** (2010) Pâturage boisé des Tsougdières, revitalisation de l'habitat du tétras-lyre, Biodiversité en forêt.
- [30] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.** (2011) Parc animalier de l'Arche de St-Jean, Notice d'impact.
- [31] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.** (2011) Réhabilitation des surfaces agricoles Fontanil – La Mié, Projet régional de compensation
- [32] **STIPA.** (2012). Plat des Pontis, Niouc, Notice d'impact : végétation et faune.
- [33] **ANTOINE SIERRO.** (2003). Valeurs naturelles de la région des Pontis Dessous à Niouc, notice d'impact.
- [34] **LAMBERT ZUFFEREY.** (2014). Elaboration d'un plan de gestion intégrée pour le pâturage boisé de mélèzes de l'alpage de Ponchet, Thèse de Bachelor - Gestion de la nature.

- [35] **Banque de données de la station ornithologique Suisse, du Karch et Infolora, Sempach / Neuchâtel / Chambésy-Genève.** (2014).
- [36] **Inventaire des marais d'importance cantonale, fiches n° 1368** (torrent du Barmé), n° 1452 (Les Faches) et n° 1456 (Lona). (2010)
- [37] **NIVALP SA.** (2006). Modifications du PAZ et PAD & Etude d'impact sur l'environnement, Domaine skiable Zinal, Nivalp SA.
- [38] **NIVALP SA & SIMON CRETTEZ SA.** (2007). Modifications du PAZ et PAD & Etude d'impact sur l'environnement, Domaine skiable St-Luc / Chandolin.
- [39] **NIVALP SA.** (2008). Modifications du PAZ et PAD & Etude d'impact sur l'environnement, Domaine skiable Grimentz/Bendolla et Basset de Lona.
- [40] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl & GREN Sàrl & SIMON CRETTEZ SA.** (2014). Revitalisation de la plaine alluviale de la Lée, La Navisence – Zinal, document provisoire.
- [41] **Mesures de compensation liées au renouvellement de concession pour l'utilisation des forces hydrauliques de la Navisence inférieure et du torrent de Fang** (Aménagement Chippis-Navisence). (2000 – 2010).
- [42] **NIVALP SA.** (2005). Projet de défense Tsougdières, Avant-projet, Mesures de compensation, Nivalp SA.
- [43] **Groupement d'ingénieurs GIZ.** (2013). Mini-hydrauliques Moiry, Etude de faisabilité, Groupement d'ingénieurs GIZ.
- [44] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.** (2011). Projet de construction d'une étable privée aux *Herdés*, Expertise nature, paysage et aménagement du territoire.
- [45] **Université de Berne et Station ornithologique Suisse.** (2009). Localisation spatialement explicite des zones d'intervention prioritaires pour la gestion de la biodiversité à l'étage haut montagnard et subalpin supérieur, Projet de gestion de l'habitat de reproduction du tétras lyre en Valais.
- [46] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl & STIPA.** (2014 - 2015). Mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité Anniviers, Etude préliminaire et études de détails.
- [47] **SCA.** (2011). Directive cantonale pour la mise en réseaux des surfaces de compensation écologique.

14. ANNEXES

1. Extrait des inventaires fédéraux, cantonaux et des corridors faunistiques de Suisse.
2. Articles du RCCZ pour les zones protégées concernées.
3. Inventaire des principales valeurs paysagères et naturelles

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7403
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localitad	Tignousa		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'613'040 / 1'119'520		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	2060 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	2.66 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	5% Prairie mésophile avec indicateurs d'eutrophisation, 5% Pelouse sèche d'altitude pauvre en espèces, 5% Nardaie, 35% Pelouse à fétuque bigarrée, 20% Pelouse à seclérie		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Gymnadenia conopsea, Hypochaeris maculata, Nigritella rhellicani, Trifolium aureum

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

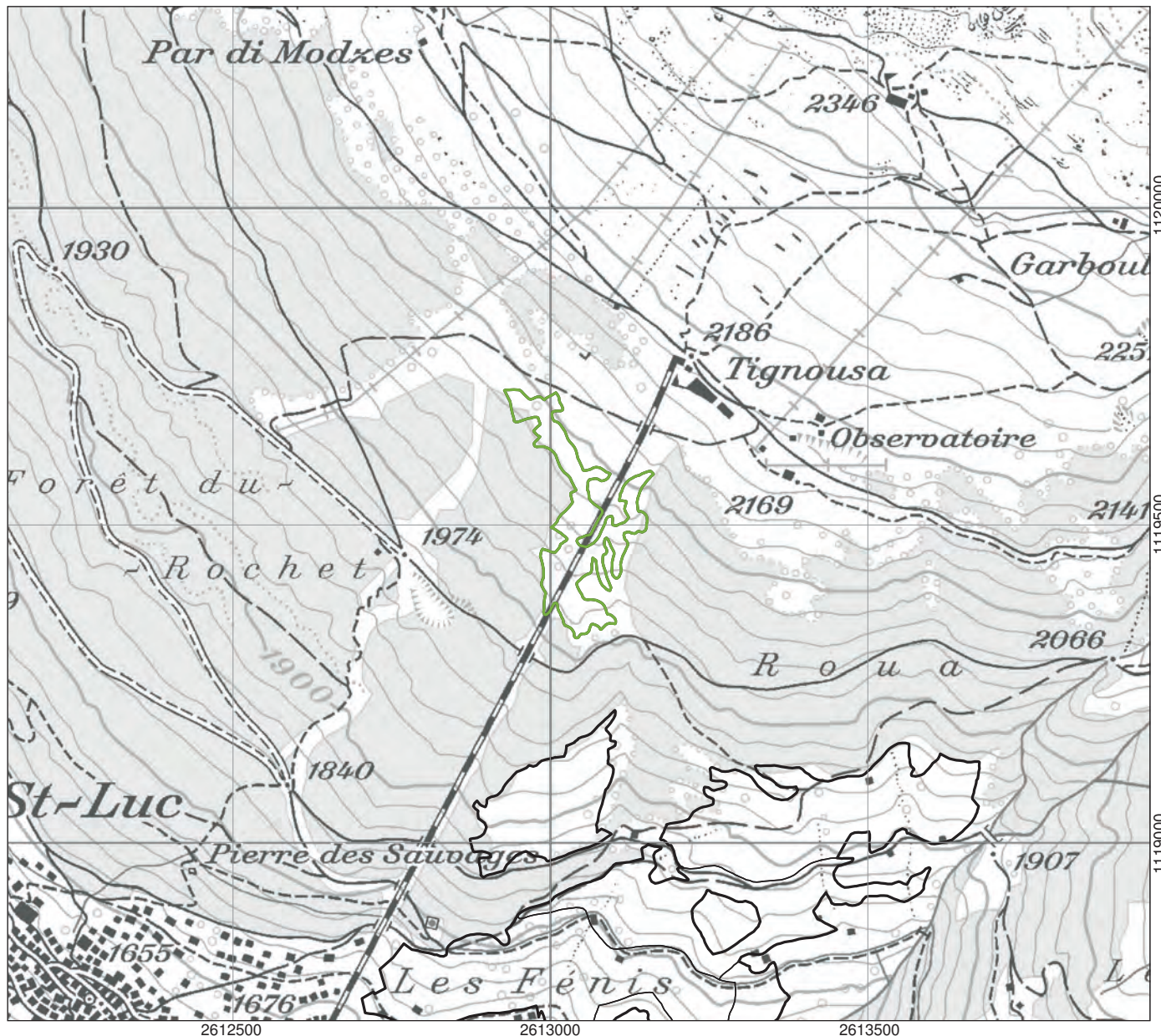
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localidad

Tignousa

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7403



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1307

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventory fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7458
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localidad	Mayens de Pinsec		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'609'820 / 1'119'270		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1430 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	4.51 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	9% Prairie mésophile avec indicateurs d'eutrophisation, 7% Pelouse sèche de type steppique, 38% Prairie mésophile caractéristique, 22% Prairie mésophile avec indicateurs de sécheresse		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Astragalus cicer, Filago arvensis

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

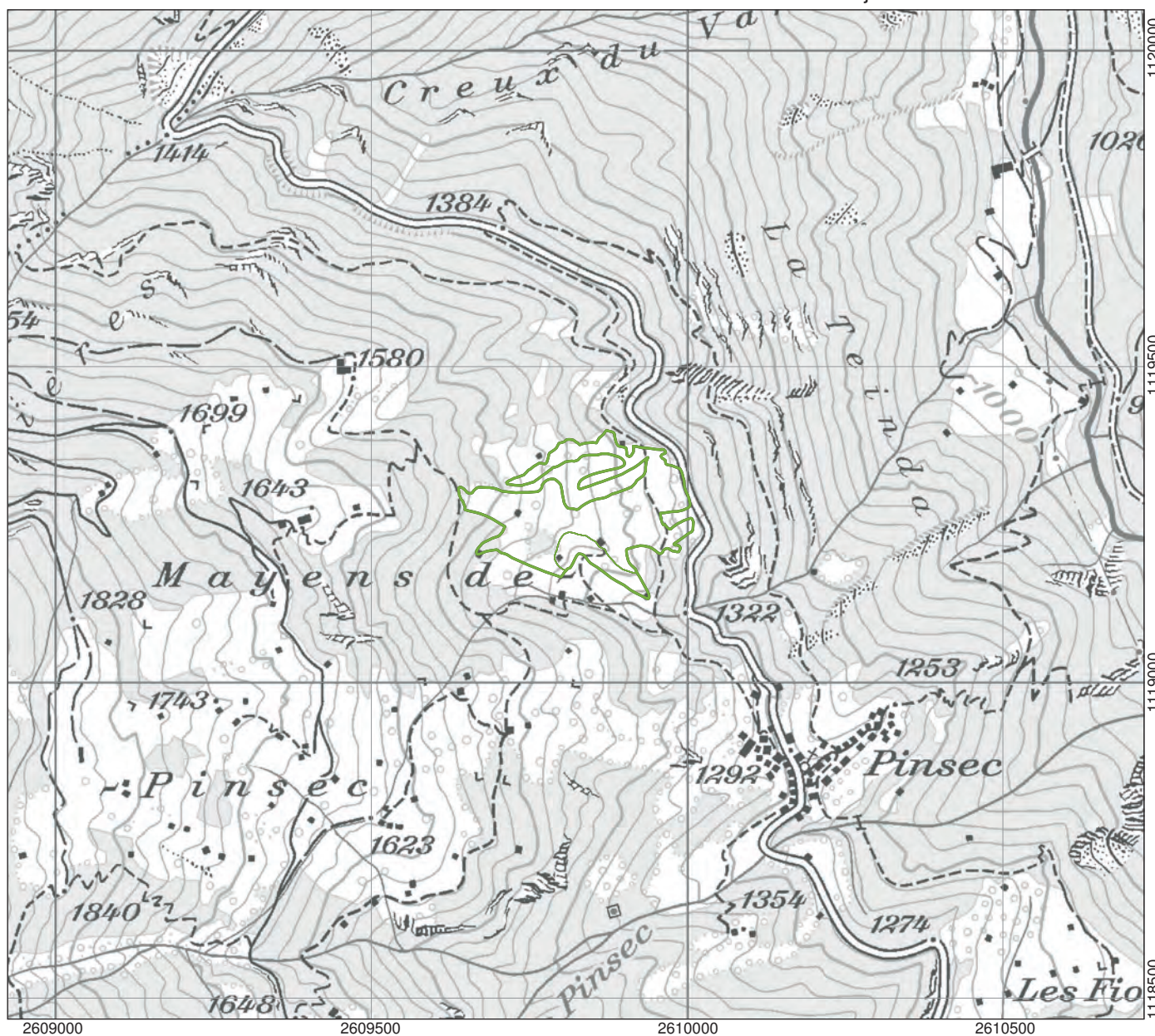
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localitad

Mayens de Pinsec

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7458



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1307

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7500
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localidad	Chandolin		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'611'530 / 1'121'950		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1695 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	20.25 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	38% Pelouse sèche de plaine pauvre en espèces, 26% Pelouse sèche semi-rudérale		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Anchusa officinalis, Astragalus cicer, Chondrilla juncea, Galium boreale, Hypochaeris maculata, Orobanche sp., Trifolium rubens, Veronica teucrium

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Cours d'eau avec végétation riveraine / Cours d'eau sans végétation riveraine / Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet / Lande de buissons nains

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

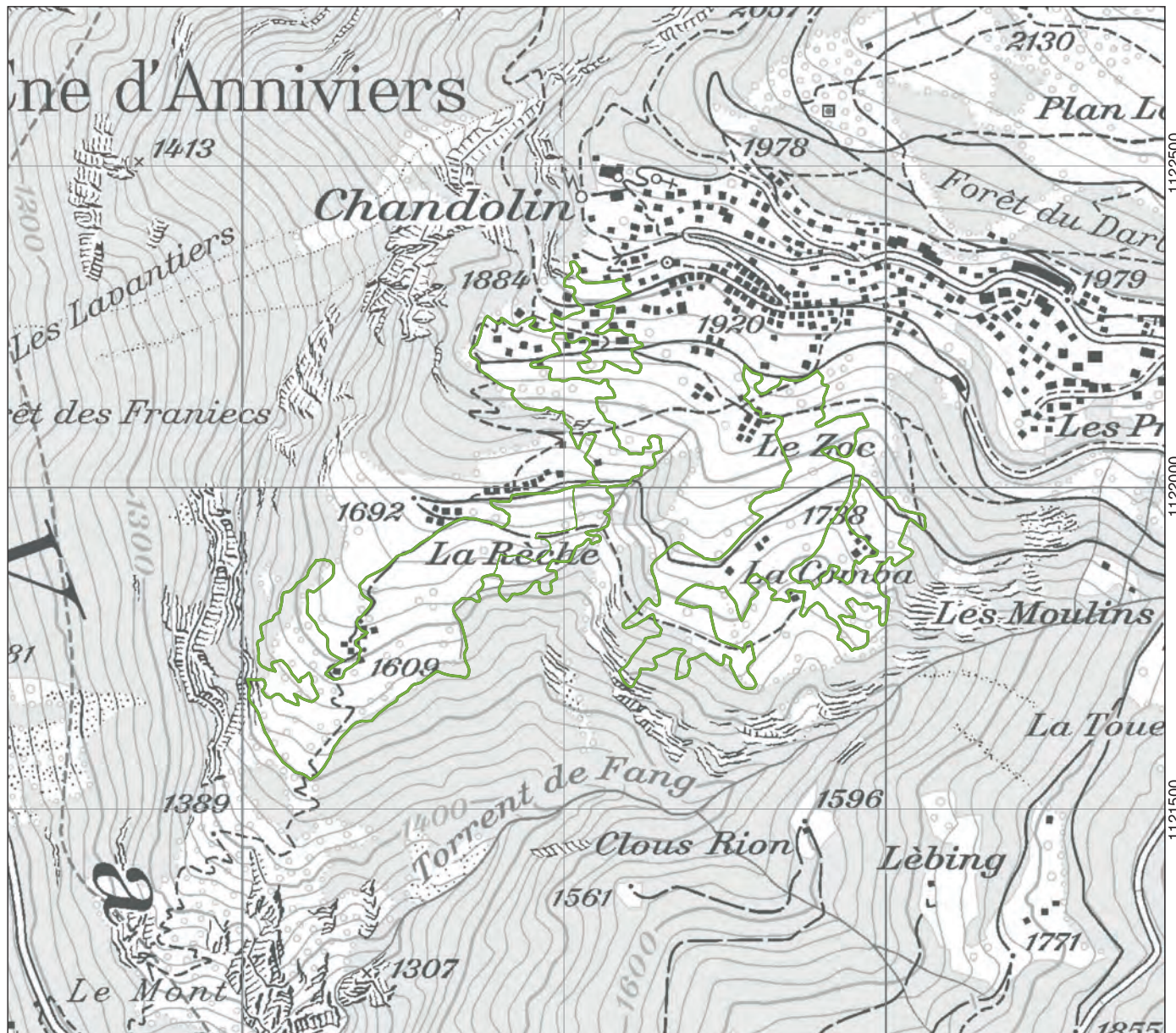
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Località

Chandolin

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7500



2611000

2611500

2612000

1122500

1122000

1121500

1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000

Fragment de la CN 1:25'000

Frammento della CN 1:25'000

Part da la CTN 1:25'000

1287, 1307

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7526
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localitad	Ponchet		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'611'580 / 1'124'850		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1900 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	14.77 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	41% Prairie mésophile caractéristique, 3% Prairie mésophile avec indicateurs de sécheresse, 26% Prairie mésophile avec indicateurs d'eutrophisation, 2% Pelouse à séslerie		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Dactylorhiza maculata s.l., Festuca pallens, Gymnadenia conopsea, Orchis ustulata, Veronica teucrium

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Trous, dolines ou fissures / Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localidad

Ponchet

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7526



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1287

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7553
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localidad	Les Fénis		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'613'120 / 1'118'800		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1810 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	28.13 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	5% Prairie mésophile de type steppique, 5% Pelouse sèche de type steppique, 3% Pelouse à séslerie, 14% Prairie mésophile avec indicateurs d'eutrophisation, 14% Pelouse sèche semi-rudérale, 12% Prairie mésophile caractéristique		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Achillea roseoalba, Asperugo procumbens, Camelina microcarpa, Festuca pallens, Filago arvensis, Galium boreale, Galium spurium, Gymnadenia conopsea, Hieracium cymosum, Hypochaeris maculata, Nigritella rhellicani, Orchis ustulata, Paradisea liliastrum, Scleranthus annuus s.l., Scleranthus perennis, Scleranthus perennis/annuus, Veronica praecox/verna, Veronica teucrium, Veronica verna

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Végétation rudérale pauvre en humus / Cours d'eau sans végétation riveraine / Trous, dolines ou fissures / Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

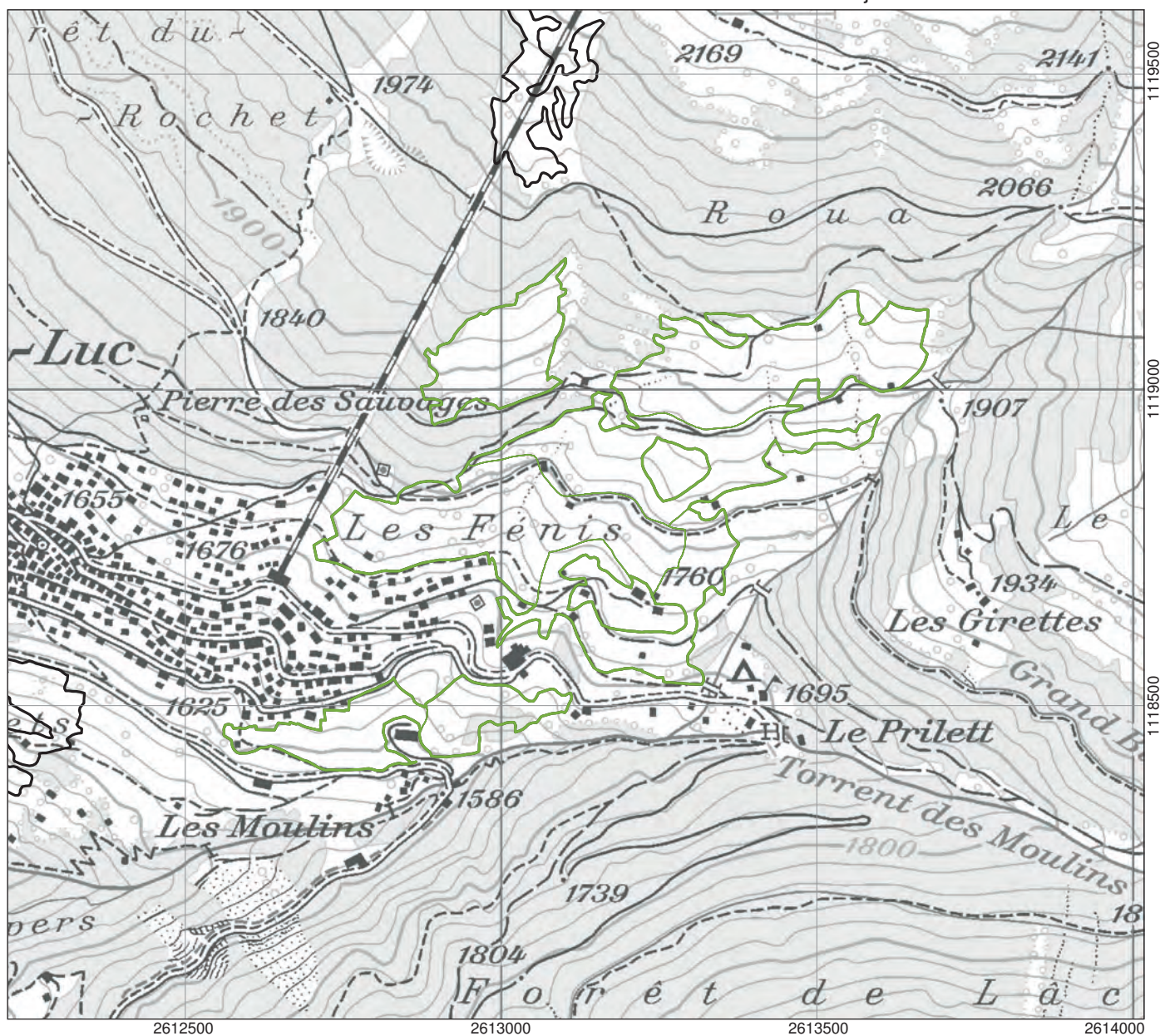
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localidad

Les Fénis

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7553



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1307

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7558
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localidad	Poyets		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'612'110 / 1'118'440		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1480 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	7.28 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	61% Pelouse sèche semi-rudérale, 15% Pelouse sèche de plaine pauvre en espèces		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Arabis nova, Astragalus cicer, Camelina sativa, Campanula patula subsp. costae, Caucalis platycarpus, Centaurea cyanus, Chondrilla juncea, Filago arvensis, Galeopsis ladanum, Hieracium cymosum, Iris x germanica, Veronica praecox/verna, Veronica teucrium, Veronica verna, Vicia onobrychioides

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Cours d'eau sans végétation riveraine / Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

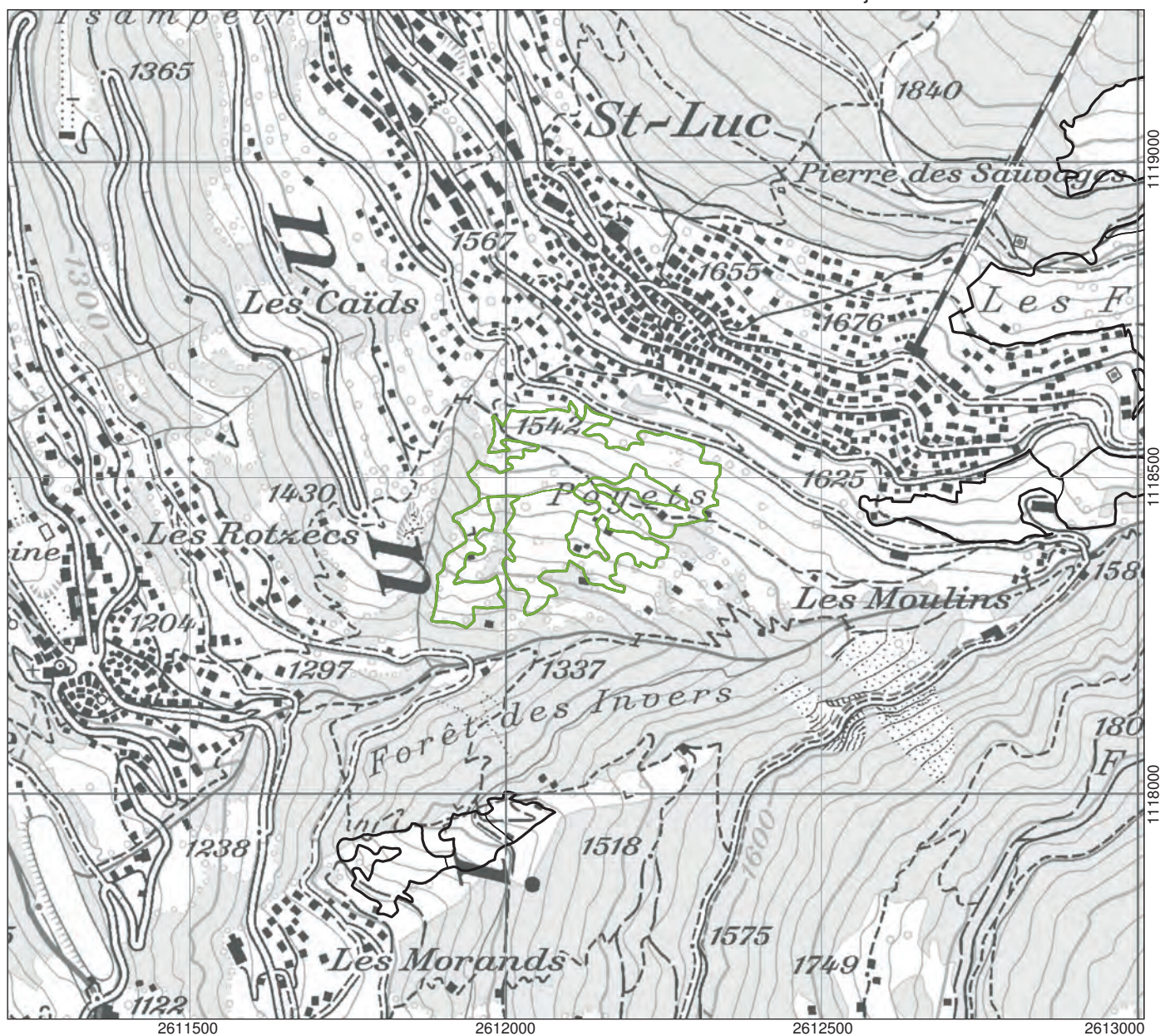
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localidad

Poyets

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7558



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1307

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7560
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localidad	Les Pontis		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'609'330 / 1'123'700		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1000 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	6.23 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	7% Prairie mésophile caractéristique, 4% Prairie mésophile de type steppique, 36% Pelouse sèche de type steppique, 28% Pelouse sèche semi-rudérale		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Ajuga chamaepitys, Artemisia vallesiaca, Astragalus exscapus, Caucalis platycarpus, Chondrilla juncea, Colutea arborescens, Crupina vulgaris, Hieracium tomentosum, Iris x germanica, Linaria angustissima, Medicago falcata, Minuartia mutabilis, Onobrychis arenaria, Ononis pusilla, Scorzonera austriaca, Teucrium botrys, Torilis arvensis

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Cours d'eau sans végétation riveraine / Sol sans végétation (sable, gravier, terre ou roche) / Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet / Lande de buissons nains

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

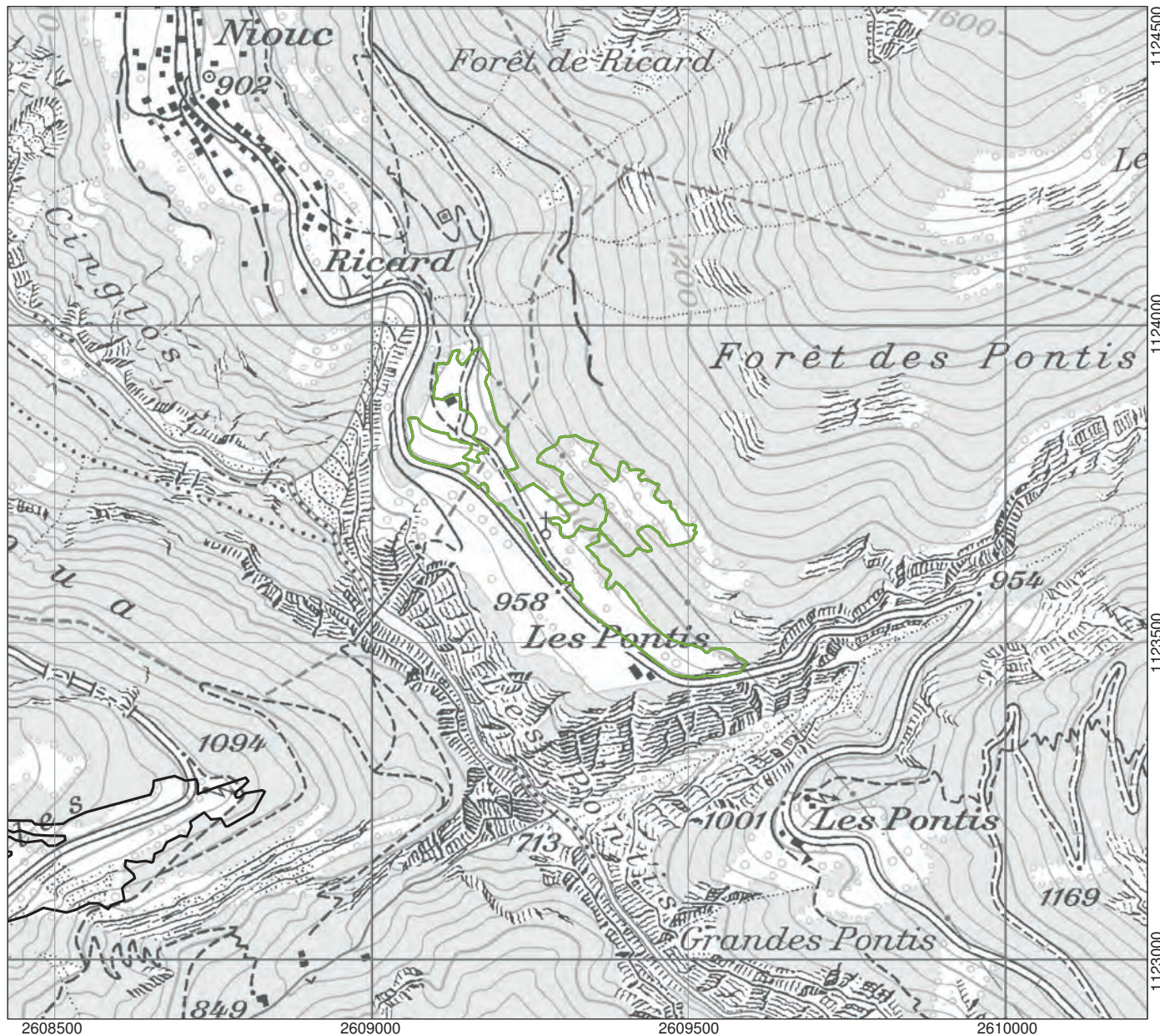
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localidad

Les Pontis

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7560



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1287

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7562
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localidad	Le Poyou		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'613'220 / 1'117'390		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	2020 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	3.79 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	3% Pelouse à soslérie, 23% Nardaie, 17% Pelouse à féтуque bigarrée, 12% Pelouse sèche d'altitude pauvre en espèces		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Gymnadenia conopsea, Hypochaeris maculata, Liliun martagon, Nigritella rhellicani, Orchis ustulata, Platanthera sp., Scleranthus perennis, Scleranthus perennis/annuus, Veronica praecox/verna, Veronica verna

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Trous, dolines ou fissures / Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet / Lande de buissons nains

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

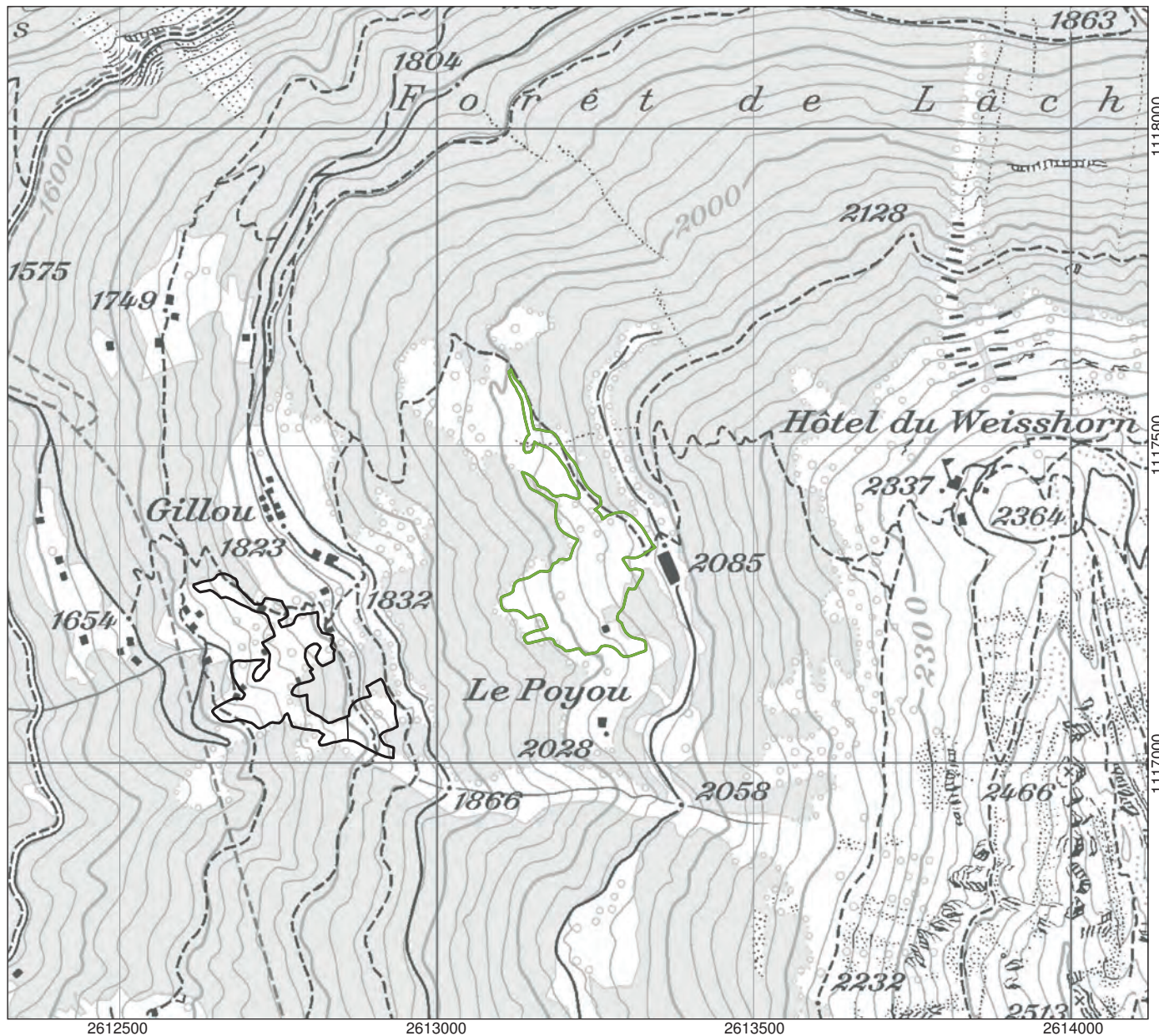
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localidad

Le Poyou

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7562



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1307

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventory fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7563
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localidad	Soussillon		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'610'670 / 1'123'060		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1365 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	5.80 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	49% Pelouse sèche semi-rudérale, 27% Pelouse sèche de type steppique		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Astragalus exscapus, Chondrilla juncea, Gentiana cruciata, Hyssopus officinalis, Iris x germanica, Linaria angustissima, Pulsatilla halleri, Scorzonera austriaca

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet / Lande de buissons nains

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

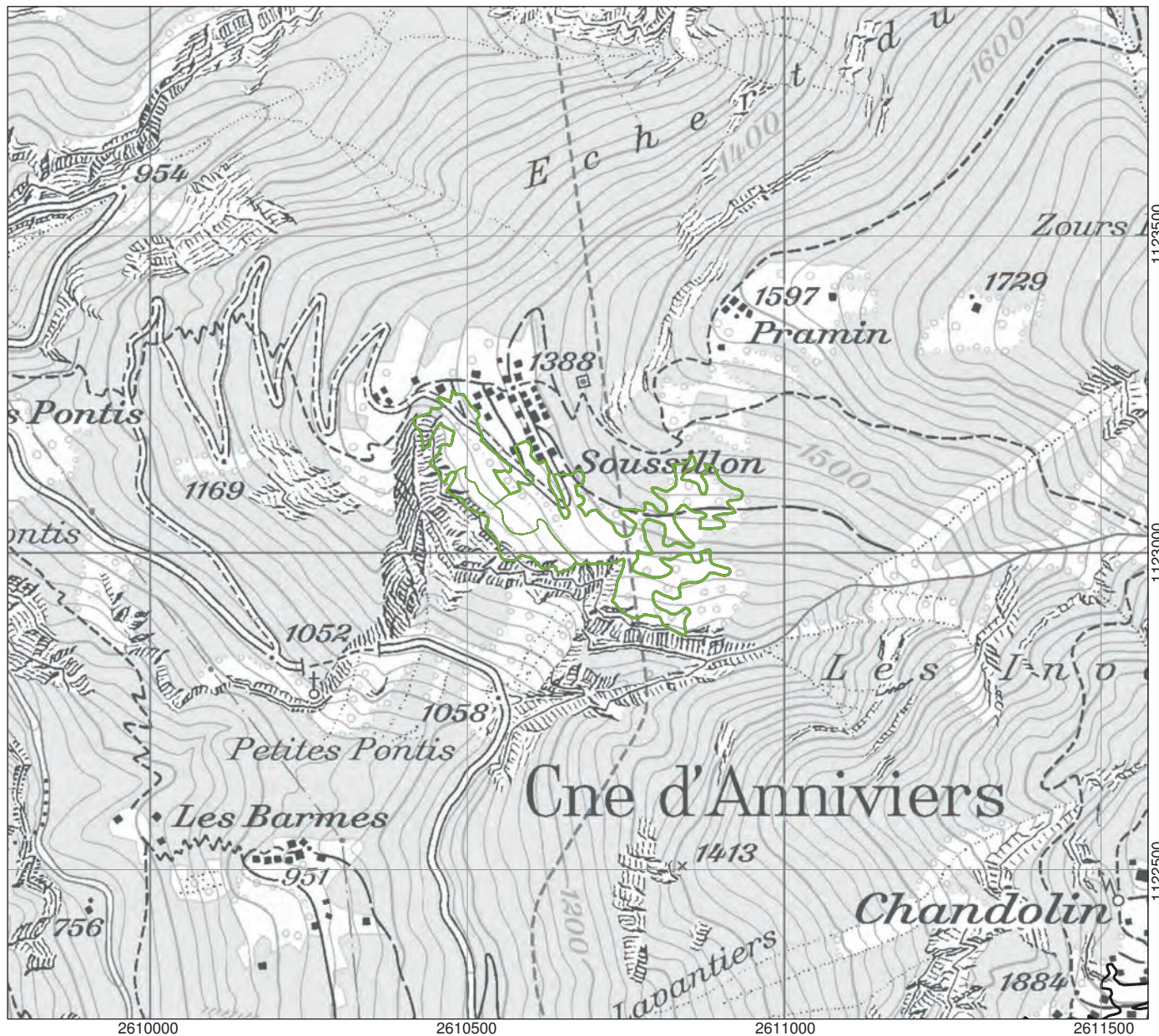
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localidad

Soussillon

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7563



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1287

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7581
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localitad	Ayer		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'613'140 / 1'113'760		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1565 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	2.29 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	80% Pelouse sèche semi-rudérale		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Achillea roseoalba, Hieracium cymosum, Veronica dillenii, Veronica praecox/verna, Veronica teucrium, Vicia onobrychioides

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structuralas**

Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

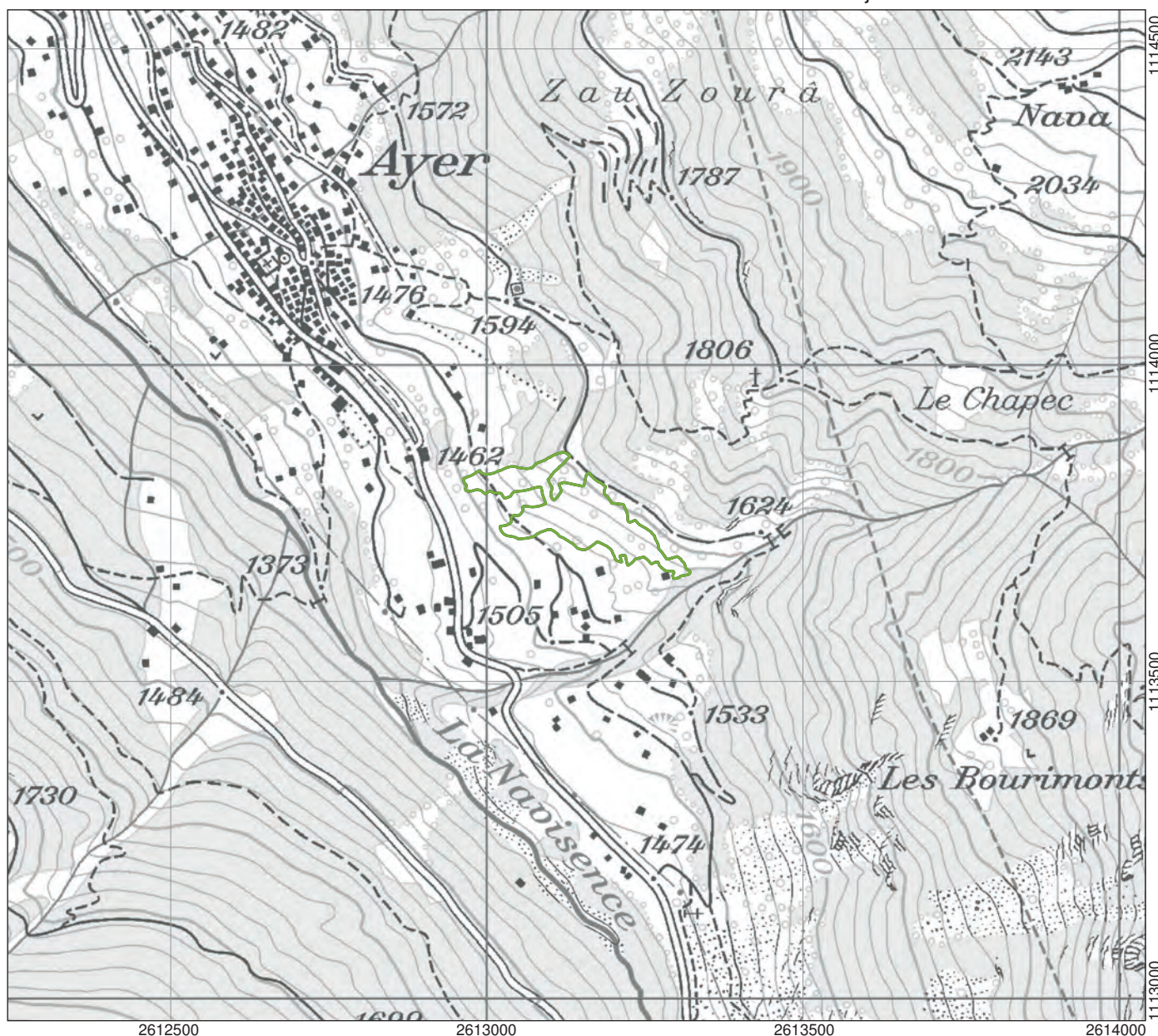
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localidad

Ayer

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7581



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1307

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7586
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localitad	Gillou		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'612'780 / 1'117'150		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1770 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	2.87 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	9% Prairie mésophile caractéristique, 42% Prairie mésophile avec indicateurs d'eutrophisation		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Achillea roseoalba, Asperugo procumbens, Astragalus cicer, Festuca pallens, Gymnadenia conopsea, Hypochaeris maculata, Listera ovata, Orchis ustulata, Pseudorchis albida, Veronica praecox/verna, Veronica teucrium, Veronica verna

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Trous, dolines ou fissures / Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

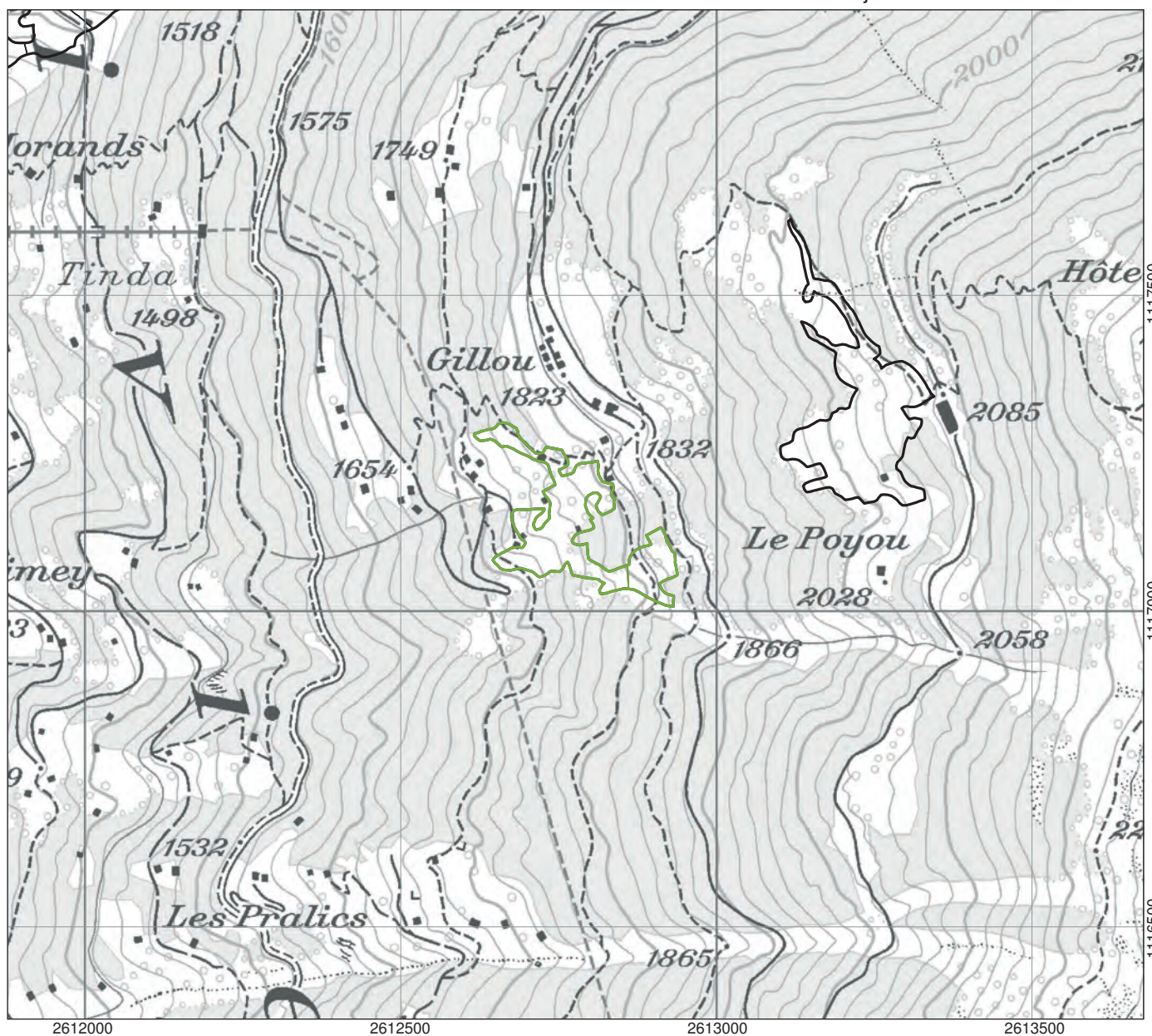
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localidad

Gillou

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7586



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1307

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7607
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localitad	La Combaz		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'611'910 / 1'117'900		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1380 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	2.29 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	61% Pelouse sèche semi-rudérale, 3% Pelouse sèche de plaine pauvre en espèces, 18% Prairie mésophile avec indicateurs d'eutrophisation, 1% Prairie mésophile de type steppique, 1% Prairie mésophile caractéristique, 1% Association d'ourlets séchards		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Arabis nova, Camelina sativa, Campanula patula subsp. costae, Centaurea cyanus, Chondrilla juncea, Hieracium cymosum, Iris x germanica, Veronica praecox/verna, Veronica teucrium, Veronica verna, Vicia onobrychioides

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

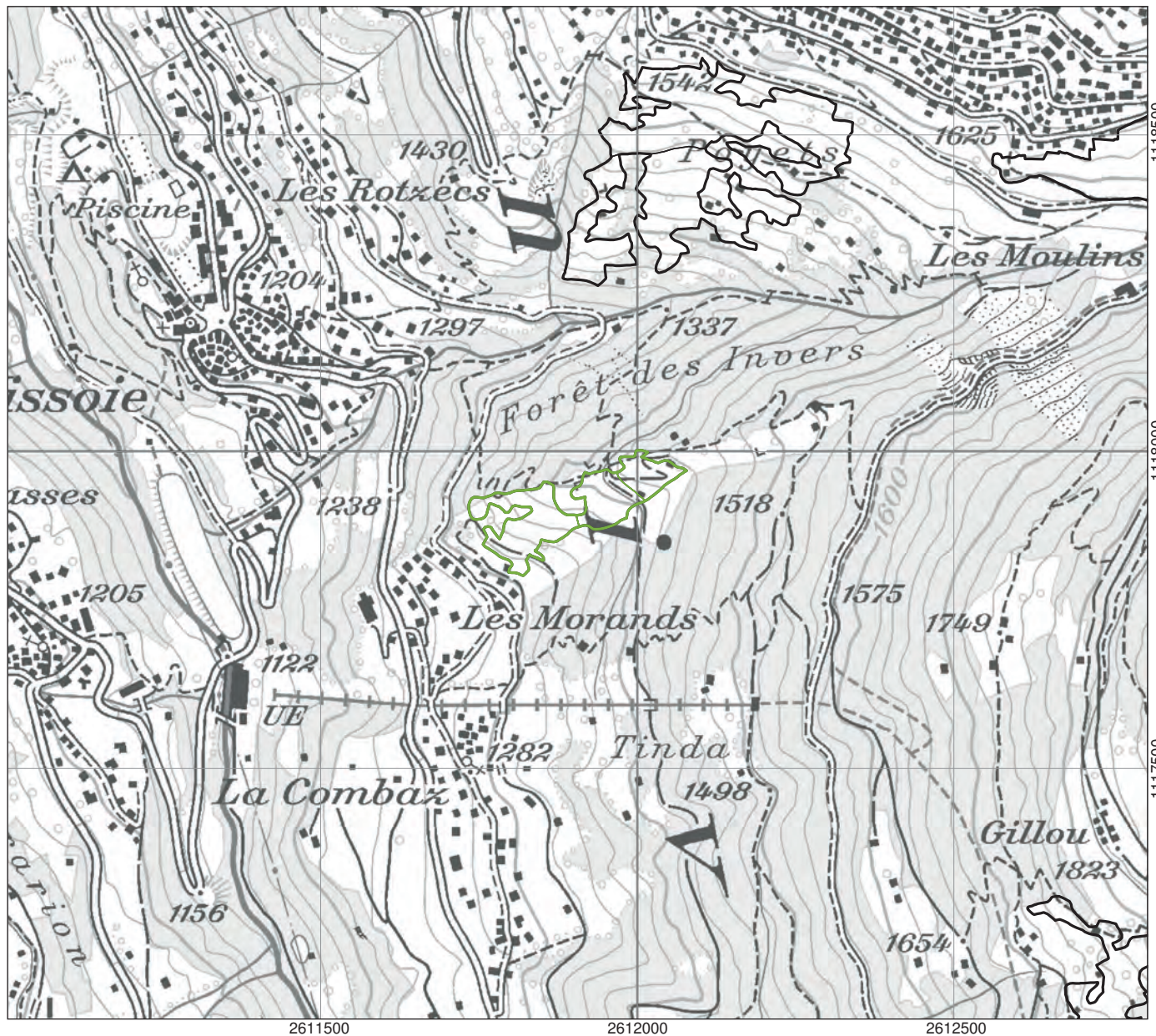
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localitad

La Combaz

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7607



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1307

Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventory fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'impurtanza naziunala

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	7616
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localitad	Le Pichiou		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'612'720 / 1'115'090		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1715 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	2.00 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	37% Pelouse sèche semi-rudérale, 3% Prairie mésophile caractéristique, 23% Prairie mésophile avec indicateurs d'eutrophisation, 18% Prairie mésophile de type steppique		

Hinweise zu spezifischen Schutzzielen / Indications sur les objectifs spécifiques de protection
Indicazioni sugli obiettivi specifici di protezione / Indicaziuns davart objects specifics da protecziun

Funde besonderer Gefässpflanzen / Plantes vasculaires particulières découvertes**

Piante vascolari particolari rinvenute / Chats da plantas vascularas particularas**

Gymnadenia conopsea, Hypochaeris maculata, Orchis ustulata, Veronica dillenii, Veronica praecox/verna, Veronica teucrium, Veronica verna

Strukturelemente / Eléments structurels* / Elementi strutturali* / Elements structurals**

Arbres / Mur de pierres sèches, ruine, tas d'épierrage ou gabion / Haie, bosquet / Lande de buissons nains

* Au moment de son inscription à l'inventaire.

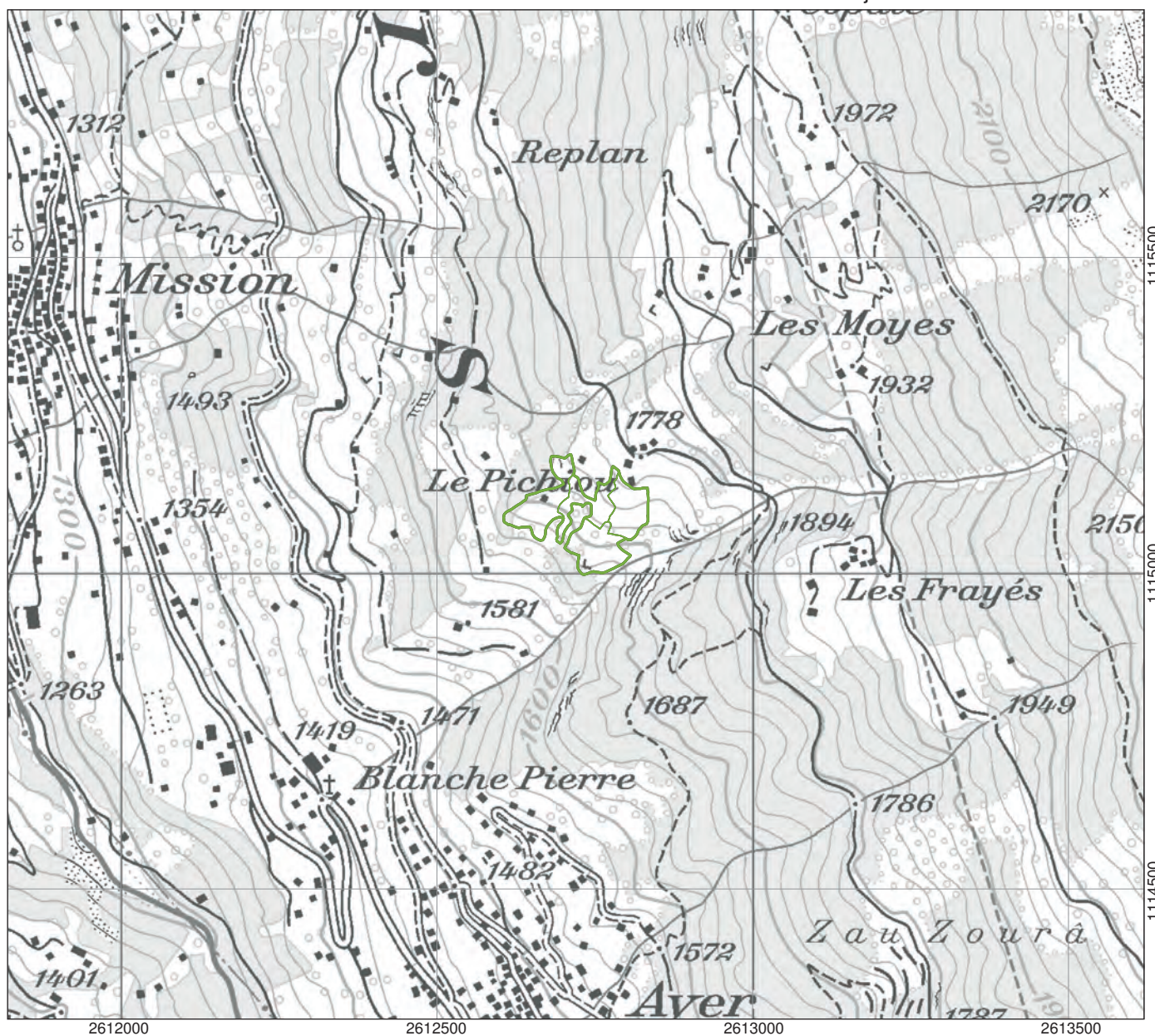
Bundesinventar der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale
Inventario federale dei prati e pascoli secchi di importanza nazionale
Inventari federal dals prads e da las pastgiras sitgas d'importanza naziunala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localidad

Le Pichiou

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

7616



1:10'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Teilobjekt / Objet partiel / Oggetto parziale / Object parzial
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1307

Bundesinventar der Flachmoore von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale
Inventario federale delle paludi d'importanza nazionale
Inventari federal da las palids bassas d'impurtanza naziunala

Kanton(e) Canton(s) Cantone(i) Chantun(s)	VS	Objekt Objet Oggetto Object	1456
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localitad	Lac de Lona		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'607'300 / 1'111'460		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	2655 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	89.27 ha		
Vegetation Végétation Vegetazione Vegetaziun	Bas-marais acide		
Übriges Divers Altro Divers	Agriculture extensive Plans d'eau, cours d'eau, sources		
Umgebung Environs Dintorni Conturns	Agriculture extensive, lande Plans d'eau, cours d'eau, sources		

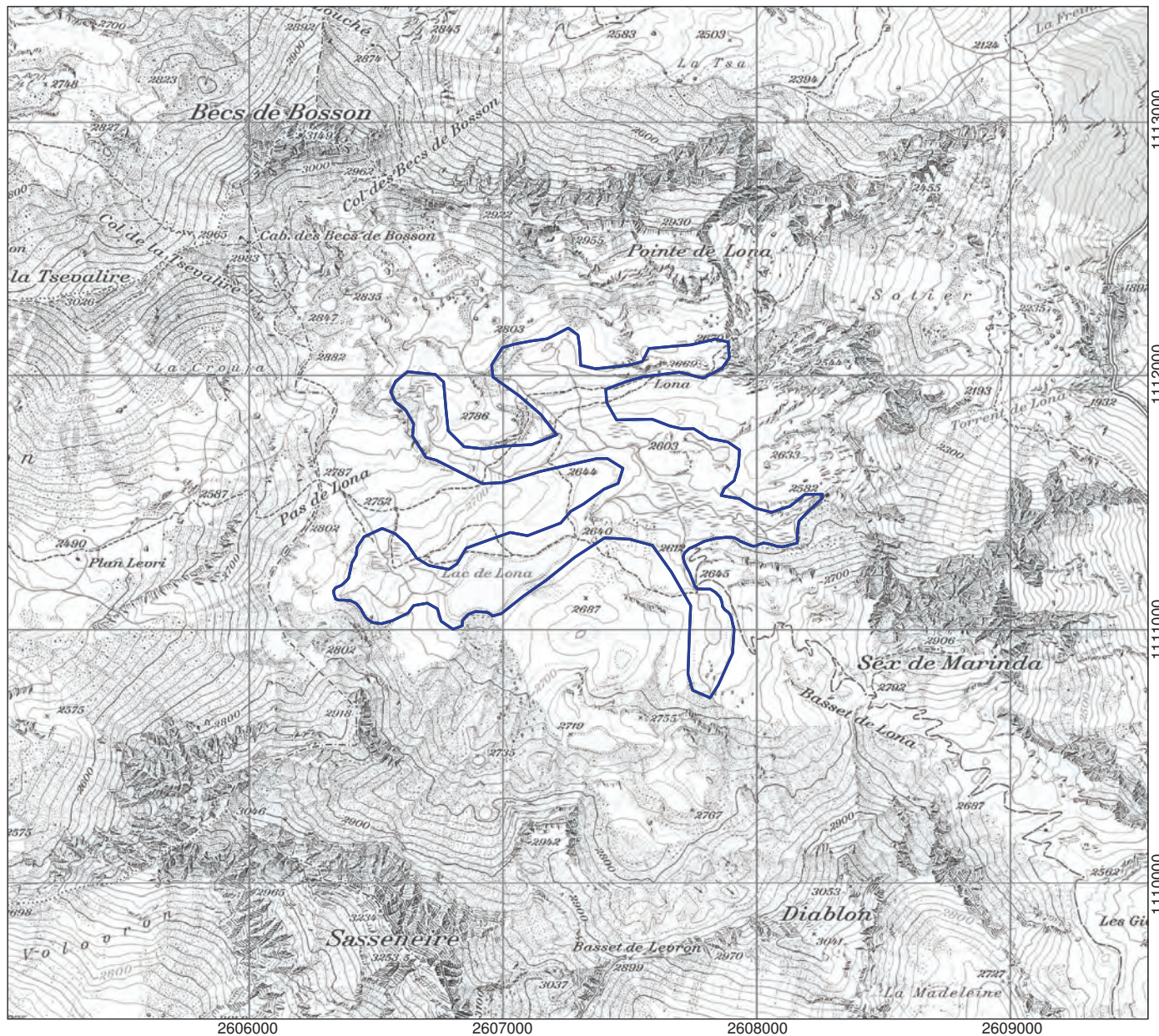
Bundesinventar der Flachmoore von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale
Inventario federale delle paludi d'importanza nazionale
Inventari federal da las palids bassas d'impurtanza nazionala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localitad

Lac de Lona

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

1456



1:25'000

- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1307

**Bundesinventar der Auengebiete von nationaler Bedeutung
 Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale
 Inventario federale delle zone golenali d'importanza nazionale
 Inventari federal da las zonas alluvialas d'impurtanza naziunala**

Kanton(e) Canton(s) Cantone(i) Chantun(s)	VS	Objekt Objet Oggetto Object	334
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers		
Lokalität Localité Località Localidad	Plat de la Lé		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'614'830 / 1'107'320		
Höhe ü. M. Altitude Altitudine Autezza sur mar	1700 m		
Fläche Surface Superficie Surfatscha	30.85 ha		
Gewässer Cours d'eau Corso d'aqua Uals	La Navisence		
Objekttyp Type d'objet Tipo d'oggetto Tip d'object	Cours d'eau		

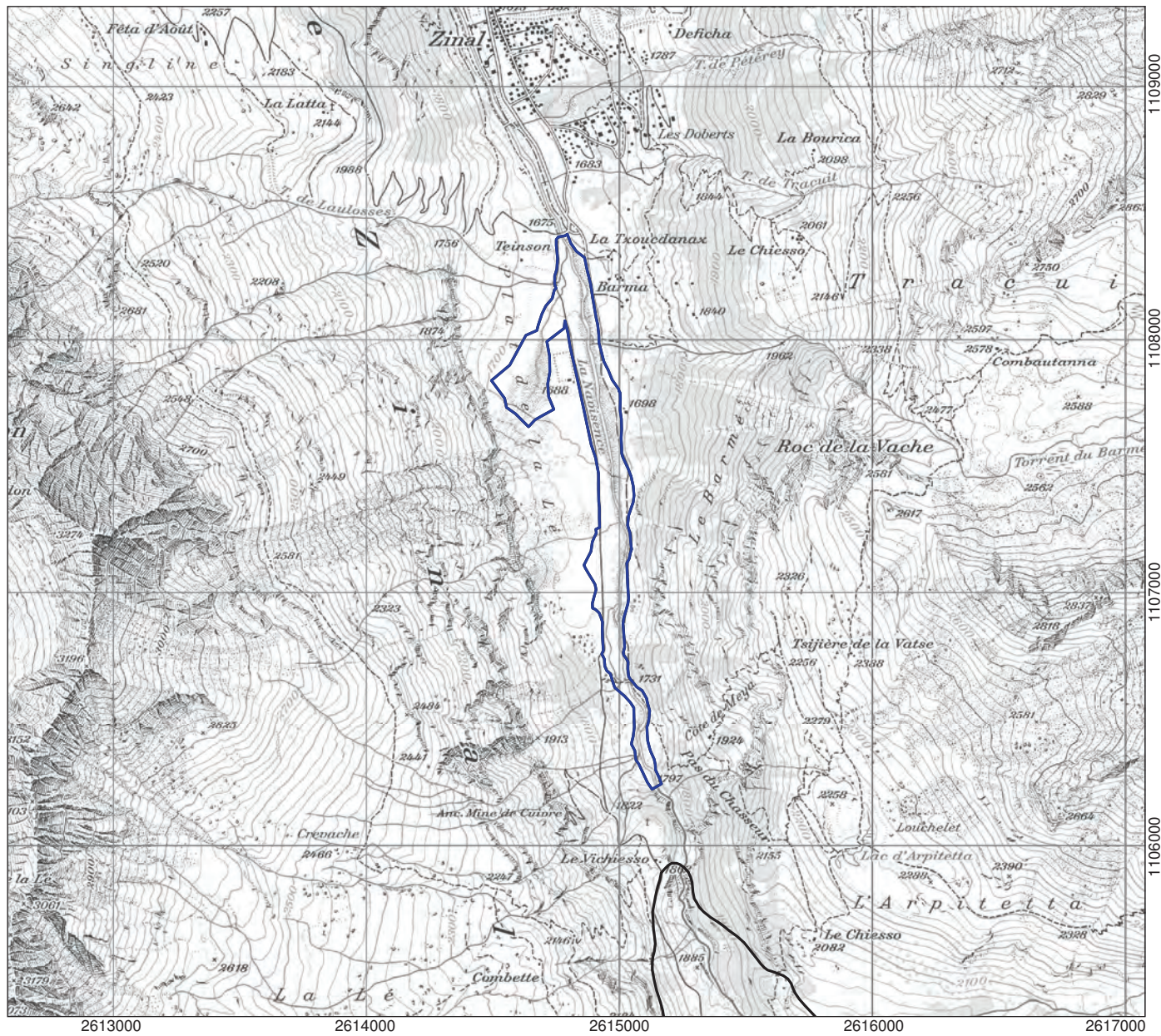
Bundesinventar der Auengebiete von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale
Inventario federale delle zone golenali d'importanza nazionale
Inventari federal da las zonas alluvialas d'impurtanza nazionala

Lokalität
 Localité
 Località
 Localidad

Plat de la Lé

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

334



- Objekt / Objet / Oggetto / Object
- Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Auters objects

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
 Fragment de la CN 1:25'000
 Frammento della CN 1:25'000
 Part da la CTN 1:25'000

1327

Bundesinventar der Auengebiete von nationaler Bedeutung
Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale
Inventario federale delle zone golenali d'importanza nazionale
Inventari federal da las zonas alluvialas d'importanza naziunala

Kanton(e)	VS	Objekt	1038
Canton(s)		Objet	
Cantone(i)		Oggetto	
Chantun(s)		Object	
Gemeinde(n)	Anniviers		
Commune(s)	Glacier de Zinal		
Comune(i)			
Vischnanca(s)			
Lokalitât			
Localité			
Località			
Localitad			
Koordinaten			
Coordonnées	2615'300 / 1'103'930		
Coordinate			
Coordinaatas			
Höhe ü. M.			
Altitude	2055 m		
Altezza sur mar			
Fläche			
Surface	186.09 ha		
Superficie			
Surfatscha			
Gewässer			
Cours d'eau	Glacier de Zinal		
Curso d'acqua			
Uals			
Objektyp			
Type d'objet	Marge proglaciaire		
Tipo d'oggetto			
Tip d'object			

Objekt
Objet
Oggetto
Object

1038

Lokalität
Localité
Località
Localitad

Glacier de Zinal

Ausschnitt aus der LK 1:25'000
Framgment de la CN 1:25'000
Frammento della CN 1:25'000
Part da la CTN 1:25'000

1327



— Objekt / Objet / Oggetto / Object
— Weitere Objekte / Autres objets / Altri Oggetti / Autres objects

1:25'000

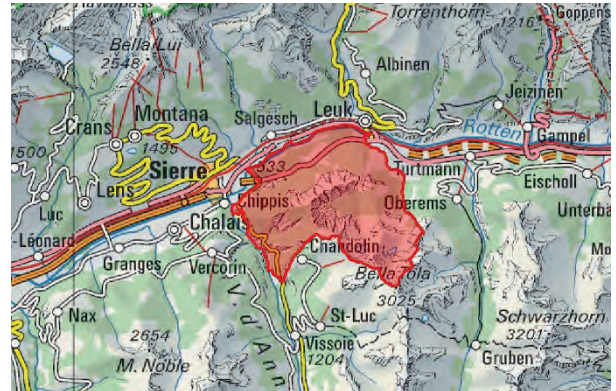


IFP 1716 Pfynewald – Illgraben

Canton	Communes	Surface
Valais	Agarn, Anniviers, Chippis, Loèche, Salquenen, Sierre, Varonne	5070 ha



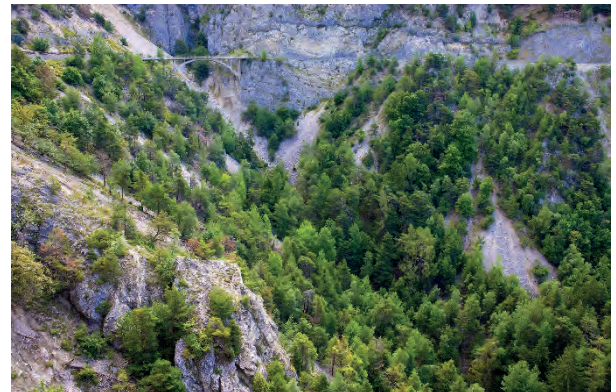
Paysage de bocage de Leukergrund sur le cône de déjection de l'Illgraben



IFP 1716 Pfynewald – Illgraben



Illgraben



Entrée des Gorges des Pontis



Éboulis actifs du Pfynewald



Zone alluviale du Rhône

1 Justification de l'importance nationale

- 1.1 Paysage alluvial unique en Suisse et un des rares tronçons naturels du Rhône
- 1.2 Système torrentiel complet de l'Ilgraben, phénomène géomorphologique exceptionnel
- 1.3 Dépôts chaotiques d'un vaste éboulement postglaciaire
- 1.4 Mosaïque de collines boisées arides et petits lacs
- 1.5 Forêt du Pfyberg entaillée de longs éboulis actifs
- 1.6 Nombreux milieux naturels très variés, abritant de très nombreuses espèces rares et spécialisées
- 1.7 Plus grande pinède intra-alpine de Suisse
- 1.8 Paysage de bocage richement structuré à Leukergrund

2 Description

2.1 Caractère du paysage

Le site Pfywald – Ilgraben, qui s'étage entre le Rhône, à 540 m d'altitude, et le sommet de la Bella Tola, à plus de 3000 m, réunit des paysages forts différents issus des phénomènes géomorphologiques les plus variés et se caractérise par des contrastes d'exposition et de couleurs.

En plaine, le site repose en grande partie sur le cône de déjection de l'Ilgraben, en forme d'éventail, ainsi que sur les vestiges d'un grand éboulement. La partie située à l'est du torrent, le Leukergrund, est marquée par un paysage de bocage. La partie ouest est dominée par une pinède dense, interrompue par les champs du domaine agricole de Finges. Les grandes parcelles de ce domaine contrastent fortement avec le paysage de bocage de Leukergrund et avec les petites parcelles de la zone agricole de Milljere. Le bocage étend son réseau dense de haies entourant de petites parcelles sur la partie orientale du cône de déjection. La pinède, la plus grande formation de ce type à cette altitude en Suisse, s'étire sur le versant nord du Gorwetschgrat jusqu'aux collines de Sierre. Dans cette zone à l'ouest du site se côtoient, sur un espace restreint, cuvettes humides et collines boisées arides.

A l'aval de Susten, le Rhône coule librement jusqu'à Sierre, modèle les bancs de sable et de gravier au gré du courant et se sépare en différents bras. Cette zone, l'un des rares tronçons naturels du Rhône, compose un paysage alluvial unique en Suisse, offrant un habitat à de nombreuses espèces de plantes et d'animaux rares.

S'opposant au paysage de plaine au relief relativement doux, les imposantes parois dénudées et escarpées de l'Ilgraben et des Gorges des Pontis, en rive droite des Gorges d'Anniviers, se caractérisent par des pierriers et par les voiles d'éboulis du Gorwetschgrat. Sur le versant nord du Gorwetschgrat, les forêts du Pfyberg sont zébrées de longs éboulis.

En altitude, le paysage entre la Bella Tola et le Ober Meretschialp est très tranquille et caractérisé par de petits lacs aux eaux limpides, des moraines et des roches moutonnées.

À l'ouest, le site englobe une partie de la vallée profonde et sauvage de la Navisence autour du secteur des Gorges des Pontis, avec quelques rares zones ouvertes occupées par de vieux mayens.

2.2 Géologie et géomorphologie

Le site Pfywald – Ilgraben se trouve dans la zone frontale du complexe de nappes penniques du Grand-Saint-Bernard, situé sur la zone de Sion-Courmayeur, dont les roches sédimentaires et cristallines affleurent dans la partie orientale du site jusqu'à une altitude de 900 m environ.

Les différences entre les couches sont visibles dans le paysage au travers des roches qui les composent. L'exemple le plus frappant concerne la nappe des Pontis. Alors que les roches permocarbonifères de la zone Houillère n'apparaissent que très ponctuellement à l'ouest de la forêt de Finges, la nappe des Pontis dévoile distinctement ses roches calcaires, facilement érodables, dans

les parois abruptes de l'Illgraben ainsi que dans les profondes Gorges des Pontis, dont elle a repris le nom.

Plus haut, la nappe de Siviez-Mischabel s'étale jusqu'au sommet de la Bella Tola. Jusqu'à la hauteur de l'Ilsee, ses roches ne se distinguent guère de celles de la zone de Sion-Courmayeur, si ce n'est par les traces laissées par les glaciers, qui ont disparu en basse altitude. Les parties sommitales du site sont composées de méta-granites cristallins plus durs.

Le système torrentiel de l'Illgraben constitue, avec son bassin de réception, son chenal d'écoulement et son cône de déjection, l'un des plus beaux exemples d'érosion régressive dans les Alpes. Ce phénomène géologique, exceptionnel dans l'arc alpin de par ses formes et ses dimensions, a formé l'énorme cône sur lequel repose une grande partie de la forêt de Finges (géotope). L'Illgraben, un imposant cirque rocheux résultant de l'érosion régressive par le système torrentiel et dont les parois atteignent 1000 m de haut dans sa partie supérieure, est issu de l'érosion liée à l'alternance gel-dégel et aux précipitations le long de failles tectoniques. Par forte pluie, les pierres et blocs éboulés qui se sont accumulés en grande quantité au fond du ravin sont transportés dans le Rhône sous forme de lave torrentielle. En raison de l'apport régulier de matériaux, le Rhône est repoussé contre le pied de l'autre versant de la vallée.

Dans la partie ouest de la forêt de Finges, le paysage est marqué par l'éboulement tardiglaciaire de Sierre (géotope). Un pan de montagne – qui s'est détaché sous la Varneralp, au-dessus de Varonne et de Salquenen – s'est effondré en un énorme éboulement sur le glacier du Rhône, encore présent dans le fond de la vallée il y a 15 000 ans, et a formé une mosaïque de collines boisées et de petits lacs, forme de paysage désignée sous le nom de «Tomalandschaft».

Entre Loèche et Sierre, le Rhône a conservé son caractère sauvage originel. Dans ce secteur, les grandes quantités de matériaux charriés de l'Illgraben se déposent et se mobilisent, modifiant en permanence le cours de la rivière, formant de nouveaux bras ainsi que des bancs de sable et de graviers au gré de la dynamique des crues.

Sur le versant nord du Gorwetschgrat, la région de Pfyndberg est entaillée d'éboulis actifs de plus de 1200 m de long, appelés «Risen». À leur pied, le paysage est marqué par la légendaire Pierre du Meurtrier, un imposant bloc fendu, qui atteste l'érosion des roches.

En altitude, les lacs Unter-Meretschisee, Ober-Meretschisee et Ilsee occupent des ombilics à l'avant de verrous, vestiges de l'époque glaciaire. D'autres phénomènes de cette période les accompagnent, comme les roches moutonnées. Au-dessus de 2600 m d'altitude, le paysage est caractérisé par de nombreux glaciers rocheux. La marge proglaciaire rocheuse témoigne de l'étendue du glacier de la Bella Tolla lors du petit âge glaciaire.

2.3 Milieux naturels

La variété des substrats et la dynamique naturelle des cours d'eau, renforcées par l'amplitude altitudinale de ce paysage qui atteint près de 2500 m, ont favorisé l'émergence de plusieurs milieux naturels.

La plaine est caractérisée par une forte diversité de milieux sur un territoire restreint. Les zones sèches alternent avec les zones humides en une mosaïque propice au développement d'une diversité en espèces unique. La quasi-totalité de la flore de l'étage collinéen du Valais central y est représentée. Dans la zone alluviale du Rhône – d'importance nationale entre Loèche et Sierre – les rives encore largement naturelles sont caractérisées par une succession de plusieurs forêts inondables, en particulier l'aulnaie riveraine (*Calamagrostio-Alnetum incanae*) et la frênaie à orme typique (*Ulmo-Fraxinetum*), cette dernière étant une association forestière très rare. Sur les alluvions fraîchement déposées, la végétation pionnière herbacée abrite le très rare Violier du Valais (*Matthiola valesiaca*), ainsi que le Criquet des Iscles (*Chorthippus pullus*), une espèce au bord de l'extinction liée aux stations pionnières.

Sur les zones plus sèches, à l'abri des divagations du Rhône, les forêts dominent. Le site abrite une pinède intra-alpine très vaste, composée d'associations forestières rares et très rares comme les pinèdes à odontite visqueux, à bugrane et à bruyère (*Odontito-*, *Ononido* et *Erico-Pinetum*). S'étendant de la plaine aux versants du Gorwetschgrat, elle est le refuge de plantes méditerranéennes comme la Petite coronille (*Coronilla minima*) et l'Odontites visqueux (*Odontites viscosus*), qui trouve ici sa limite nord de répartition. Avec l'altitude, les pinèdes sont remplacées par les pessières et les mélèzes, les pelouses alpines et la végétation des rochers calcaires. La chênaie à saponaire (*Sapornario-Quercetum*) occupe les parties sommitales de certaines collines.

Les forêts sont constellées de surfaces sèches non boisées contrastant avec les étangs et marais dans la partie inférieure de la forêt de Finges. Ces milieux humides, parmi lesquels figurent divers sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, abritent des espèces de libellules, notamment la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*), une espèce rare et au bord de l'extinction.

Complétées par les zones cultivées de Finges et de Milljere ainsi que par le paysage de bocage de Leukergrund, les grandes zones naturelles de plaine profitent à un grand nombre d'espèces d'oiseaux, qui trouvent en ces sites des lieux de nidification et de nourriture idéaux.

Sur les versants sud-ouest du Val d'Anniviers ainsi que dans la vaste clairière de la forêt du Bachet, des prairies sèches d'importance nationale constituent des habitats favorables à la grande faune locale ainsi qu'aux espèces caractéristiques des milieux d'altitude. Dans ces zones, les forêts, entrecoupées de parois rocheuses, sont particulièrement sauvages et inaccessibles, à l'exemple de la forêt des Pontis.

2.4 Paysage historico-culturel

La forêt de Finges, avec son caractère naturel et sauvage, porte néanmoins de nombreuses traces d'occupation humaine et de passage, dont certaines remontent à des temps très anciens.

Les premières preuves de culture en plaine datent du X^e siècle. Elles ont été trouvées près du domaine agricole de Finges, qui est actuellement la plus grande exploitation d'un seul tenant du Haut-Valais. La configuration actuelle du domaine découle principalement d'une amélioration foncière réalisée dans les années 1940. La zone agricole de Milljere abrite de petites prairies extensives, des arbres fruitiers haute-tige ainsi que des murs de pierres sèches, non loin du Rhône.

Dans les environs de la Pierre du Meurtrier, des fouilles archéologiques ont mis au jour des objets en céramique, métal et verre, prouvant que les surplombs de la pierre étaient utilisés comme abri, du Néolithique jusqu'au Moyen Âge.

En altitude, les eaux sont retenues pour la production d'énergie dans de petits lacs, l'Illsee, l'Ober-Meretschisee et l'Unter-Meretschisee.

3 Objectifs de protection

- 3.1 Conserver le paysage de la forêt de Finges ainsi que l'étendue et la qualité des pinèdes.
- 3.2 Conserver l'étendue et la qualité des différents milieux naturels, la mosaïque qu'ils composent et leur flore et faune caractéristiques.
- 3.3 Conserver le système torrentiel de l'Illgraben dans sa dynamique naturelle.
- 3.4 Conserver les dépôts chaotiques du vaste éboulement postglaciaire.
- 3.5 Conserver le paysage haut-montagnard naturel avec ses éléments géologiques et géomorphologiques caractéristiques, en particulier les vestiges de l'époque glaciaire.
- 3.6 Conserver les grands éboulis du Gorwetschgrat.
- 3.7 Conserver le caractère naturel du paysage alluvial du Rhône
- 3.8 Conserver la qualité et la fonction écologique des milieux humides et aquatiques ainsi que leurs espèces caractéristiques.
- 3.9 Conserver la dynamique du Rhône, des autres cours d'eau et des petits lacs.
- 3.10 Conserver l'étendue et la qualité des milieux rocheux et des grandes surfaces forestières.
- 3.11 Conserver la mosaïque de collines boisées arides entrecoupées de petits lacs.
- 3.12 Conserver le caractère naturel des Gorges des Pontis.
- 3.13 Conserver le paysage de bocage de Leukergrund avec ses éléments structurants ainsi que sa biodiversité.
- 3.14 Conserver les milieux pionniers non boisés ainsi que les prairies sèches.
- 3.15 Conserver la tranquillité de l'Illgraben, des Gorges des Pontis, des forêts de Finges ainsi que du paysage de montagne entre la Bella Tola et Ober Meretschialp.



Pfyrowald - Illgraben

BLN 1716

Ausschnitt aus der Landeskarte 1:60,000
2731, 274

© 2015 SwissTopo, DTA 1101919

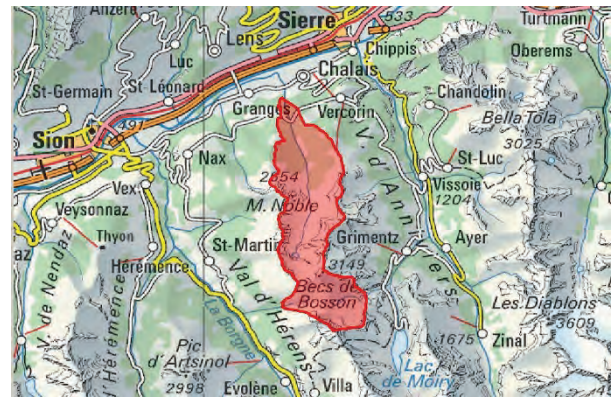


IFP 1718 Val de Réchy – Sasseneire

Canton	Communes	Surface
Valais	Anniviers, Chalais, Grône, Mont-Noble, Saint-Martin	3475 ha



Crêt du midi



IFP 1718 Val de Réchy – Sasseneire



Marais de l'Ar du Tsan



Lac du Louché et La Maya



La Rèche



Ancien abri de berger de Comba Econdoi

1 Justification de l'importance nationale

- 1.1 Vallon sauvage et isolé dans les Alpes pennines valaisannes
- 1.2 Haute concentration de formes et phénomènes périglaciaires alpins
- 1.3 Morphologie karstique liée à la présence de gypse et de cornieule, avec formation de vastes dolines
- 1.4 Grande variété de milieux naturels
- 1.5 Site marécageux alpin avec torrents naturels, sources et marais
- 1.6 La Rèche, torrent au cours et aux rives naturels, avec cascades et méandres
- 1.7 Vaste haut plateau parsemé de lacs de montagne
- 1.8 Grande richesse végétale liée aux marais et aux plaines alluviales de montagne

2 Description

2.1 Caractère du paysage

Entre les deux grandes vallées des Alpes pennines valaisannes, le Val d'Hérens à l'ouest et le Val d'Anniviers à l'est, le Val de Réchy forme une enclave encore sauvage dans le flanc sud de la vallée du Rhône. Cette vallée perchée tranquille et au caractère intact se raccorde à la vallée du Rhône par la grande chute de la Rèche. Le paysage se compose d'un vallon étroit et profond dans sa partie inférieure, d'une zone centrale avec plusieurs replats sculptés par les glaciers et séparés par des verrous rocheux et se termine au sud avec le sommet du Sasseneire.

La Rèche, un torrent au cours et aux rives naturels, serpente le long du Val de Réchy pour ensuite disparaître dans un canyon étroit, formant des marmites d'érosion. La partie supérieure du vallon héberge de vastes bas-marais. La partie inférieure comprend plusieurs cascades.

La moitié inférieure du vallon est couverte de vastes forêts qui deviennent plus claires et ouvertes en altitude. Dès l'Ar du Tsan, le paysage change avec la disparition des flancs boisés. Couronnés de sommets, dont certains sont très caractéristiques, comme la tour rocheuse de La Maya, les ombilics glaciaires se sont élargis et comblés pour devenir de larges plateaux marécageux.

Le secteur central de ce paysage, entre les verrous rocheux de l'Ar du Tsan et les crêtes qui limitent le vallon, constitue un important site marécageux alpin.

À plus de 2600 m d'altitude, le paysage du vaste haut-plateau de Lona est parsemé de lacs de montagne. Ce secteur est dominé au sud par le large versant du Sasseneire et ses glaciers rocheux. Le versant ouest du Pas de Lona présente de larges voiles d'éboulis et des glaciers rocheux fossiles, recouverts de végétation.

Quelques constructions traditionnelles sont dispersées dans le site, sous forme de mayens et de chalets d'alpage en pierre. En amont de l'Ar du Tsan et à Lona, le paysage est complètement sauvage

2.2 Géologie et géomorphologie

Le Val de Réchy se situe dans la zone frontale du complexe de nappes du Grand-Saint-Bernard et présente des structures géologiques complexes et articulées.

Du bas de la vallée jusqu'à une altitude de 1200 m environ, le sous-sol est constitué de roches sédimentaires permo-carbonifères de la nappe de la zone Houillère et de la nappe des Pontis. Plus au sud, le noyau cristallin de la nappe de Siviez-Mischabel est couvert par les sédiments permotriasiques de la nappe du Mont Rose. Au-dessus, les sommets les plus élevés sont formés par les schistes lustrés de la nappe du Tsaté et de la nappe du Frilhorn.

Depuis des millions d'années, le plissement des Alpes et les glaciers ont sculpté dans ces roches un vaste escalier dont les paliers s'étagent du nord au sud, entre 600 et 3253 m d'altitude. Le Haut Val de Réchy présente, avec ses verrous et ses ombilics, un profil longitudinal glaciaire typique. Le Haut Val ainsi que le plateau de Lona réunissent sur un espace relativement restreint l'ensemble des principaux phénomènes et formes périglaciaires alpins (géotope). Dans ce secteur, le paysage est marqué par les glaciations et présente des roches moutonnées sur les verrous, des cirques glaciaires, des cordons morainiques des différents stades de retrait, plusieurs petits lacs de fusion de glace morte ainsi que des éboulis. Nombre de formes azonales se superposent ou côtoient celles du glaciaire et du périglaciaire, comme le karst dans le gypse et la cornieule avec de vastes dolines.

Entre 2400 et 2800 m d'altitude, l'enceinte des crêtes favorise la présence de pergélisol. En témoignent les phénomènes de gélifluxion, comme les langues de solifluxion et les sols structurés. Plusieurs glaciers rocheux actifs et fossiles caractérisent les secteurs au sud du lac de Lona, au pied nord-ouest des Becs de Bosson, ainsi que le versant ouest du Pas de Lona.

Le vallon est traversé par la Rèche, exemple sans pareil d'un torrent au cours et au régime naturels dans un bassin versant non glacé des Alpes pennines. Au-dessus de l'Ar du Tsan, entre 2260 et 2330 m d'altitude, un tronçon raviné au lieu-dit La Tine recèle des marmites d'érosion. En l'absence de glaciers, la Rèche est alimentée par la fonte des neiges et du pergélisol ainsi que par les eaux de pluie. Elle prend successivement de nombreuses formes, telles que cascades, méandres dans différentes phases d'évolution et cours tressés, selon qu'elle traverse les ombilics ou franchit les verrous rocheux. De nombreuses sources sont réparties dans tout le Haut Val, accompagnées de petits marais de pente. Le volume d'eau est toutefois faible comparé à d'autres bassins versants de même surface, car l'eau s'infiltre très vite à travers de nombreuses fissures et alimente d'autres sources, en particulier dans le Val d'Hérens.

Les versants du Val de Réchy sont marqués par différentes formes gravitaires comme les éboulements, les éboulis et les loupes de solifluxion.

2.3 Milieux naturels

L'étagement altitudinal sur plus de 2500 m, la variété des substrats et la morphologie en paliers, avec son alternance de replats et de zones raides, ont permis l'émergence d'une grande diversité de biotopes. Ce paysage regroupe la majorité des milieux naturels et des types de végétation des étages collinéens à nival de la chaîne pennine, reflétant la diversité des conditions géologiques et climatiques.

La partie inférieure du Val de Réchy, jusqu'à l'Ar du Tsan, est fortement boisée. À l'étage collinéen les forêts sont dominées par les pinèdes à bugrane (*Ononido-Pinetum*). L'étage montagnard est caractérisé par les pessières à véronique et à mélisse typique (*Veronico-Piceetum*, *Melico-Piceetum*). À l'étage subalpin, ce sont les pessières à homogyne et à airelle (*Homogyno-* et *Larici-Piceetum*) qui dominent. La limite supérieure des forêts, milieu particulièrement favorable pour le Tétrax lyre (*Tetrao tetrix*), est caractérisée par les forêts de mélèzes et d'aroles (*Larici-Pinetum cembrae*).

Dans les zones à avalanches et au pied du Mont Noble, offrant un habitat tranquille pour la faune sauvage, dominant les peuplements d'aulnes verts.

Autour des alpages et aux abords des mayens qui se succèdent le long de la Rèche, ainsi que dans les zones régulièrement perturbées par les avalanches ou les chutes de pierres, le paysage est dominé par les milieux ouverts. Les lisières abritent de nombreux papillons, comme l'Azuré de la Croisette (*Maculinea rebeli*), une espèce en danger.

À l'Ar du Tsan, les peuplements forestiers disparaissent et le caractère alpin prend le dessus. Le Haut Val de Réchy et le plateau de Lona se distinguent par leurs nombreux lacs, dont les plus grands sont le Louché et le lac de Lona. Les divers milieux humides sont traversés par des torrents au cours changeant, qui forment des méandres dans différentes phases d'évolution sur les zones les plus plates. Le Haut Val, site marécageux d'importance nationale, englobe dans sa partie plus septentrio-

nale un bas-marais d'importance nationale. Ces milieux humides sont dominés par les cariçaies de transition (*Caricion lasiocarpae*) et les parvocariçaies neutro-basophiles (*Caricion davallianae*) sur les roches calcaires.

Le long des rives naturelles des cours d'eau, différentes formes du groupement pionnier des bords de torrents alpins colonisent les alluvions sablonneuses. Ce groupement se compose d'une flore arctique, relique de l'époque glaciaire, dont certaines espèces sont rares et en danger, comme le Hierochloé odorant (*Hierochloë odorata*) ou encore la Laïche à petite arête (*Carex microglochin*) et la Laïche rouge noirâtre (*Carex atrofusca*). Ces zones abritent aussi, en raison de la bonne qualité des eaux, plusieurs animaux aquatiques et des espèces caractéristiques des milieux humides.

Les écosystèmes humides sont entourés de pelouses et pâturages maigres d'altitude qui abritent de nombreuses orchidées protégées. Les pelouses de l'étage alpin supérieur (*Caricion curvulae*) sont colonisées par la Gentiane des Alpes (*Gentiana alpina*), une espèce qui s'adapte au climat très rude de ce milieu naturel.

Les versants supérieurs sont marqués par des rochers, éboulis, glaciers rocheux et parois.

2.4 Paysage historico-culturel

L'économie du Val de Réchy et du plateau de Lona est principalement sylvo-pastorale. Les alpages d'altitude, dont Le Tsartsey, ont conservé leur fonction primaire. Ils maintiennent ainsi un paysage anthropisé traditionnel aux étages montagnard et subalpin et présentent une architecture traditionnelle. Le Tsartey et Le Tsalet sont dotés d'enclos de pierres sèches pour rassembler le bétail.

La Rèche constitue depuis toujours un pourvoyeur d'eau important pour l'irrigation des cultures des communes avoisinantes, en alimentant de nombreux bisses. Avec une longueur totale de 6 km, le bisse le plus long est celui de Vercorin, datant de 1358. Son parcours débute à travers les alpages et les mayens de la commune de Grône, ce qui a conduit à de nombreux conflits entre les utilisateurs à propos de l'utilisation de l'eau et des peuplements forestiers longeant le bisse. C'est ainsi qu'en 1696, il fut décidé que les arbres situés à une certaine distance au-dessus et au-dessous du bisse ne devaient pas être abattus afin de ne pas déstabiliser la conduite d'eau. Coulant en grande partie à ciel ouvert, le bisse de Vercorin sert aujourd'hui encore à l'irrigation de prairies et de vignobles.

Aux abords du bisse se dresse une cabane où logeait le garde-bisse pendant les périodes d'irrigation. Elle permettait une intervention rapide en cas d'interruption de la circulation de l'eau. Cette cabane est l'une des dix dernières constructions de ce type en Valais. Abri isolé, constitué uniquement de pierre et couvert d'un toit voûté autoportant, l'ancienne cabane de berger située à Comba Econdoi, dans le Haut Val de Réchy, possède une architecture particulière qu'on ne rencontre habituellement qu'au Tessin.

L'extrémité inférieure du val présente encore les traces de l'ancienne exploitation du charbon. Débutée en 1858, l'exploitation de l'antracite à Grône s'est prolongée jusqu'en 1957.

3 Objectifs de protection

- 3.1 Conserver le vallon dans son état naturel et sauvage.
- 3.2 Conserver les structures géologiques et géomorphologiques du Haut Val de Réchy et de la plaine de Lona.
- 3.3 Conserver la qualité et l'étendue du site marécageux alpin.
- 3.4 Conserver les écosystèmes aquatiques et riverains ainsi que la qualité des eaux de la Rèche, des autres cours d'eau et des lacs de montagne.
- 3.5 Conserver la dynamique fluviale de la Rèche.
- 3.6 Conserver la qualité et la fonction écologique des milieux humides.
- 3.7 Conserver les sources, les marais et les plaines alluviales.
- 3.8 Conserver la qualité des forêts.
- 3.9 Conserver les milieux naturels des étages collinéen à nival et la grande richesse végétale.
- 3.10 Conserver une utilisation sylvo-pastorale adaptée au contexte local.
- 3.11 Conserver les structures et éléments paysagers caractéristiques telles que les zones d'estivage ouvertes.
- 3.12 Conserver le patrimoine bâti et les éléments historico-culturels.
- 3.13 Conserver la tranquillité et le caractère intact du Val de Réchy ainsi que des secteurs naturels et sauvages de haute montagne.



IFP 1718

Val de Réchy - Sasseneire

Wildtierkorridore von überregionaler Bedeutung
Corridors faunistiques d'importance suprarégionale
Corridoi faunistici d'importanza sovraregionale
Passadi per animals selvadis da mutada supraregiunale

Kanton Canton Cantone Chantun	VS	Objekt Objet Oggetto Object	VS 38
Gemeinde(n) Commune(s) Comune(i) Vischnanca(s)	Anniviers, Chalais	Zustand Etat Stato Stadi	beeinträchtigt perturbé
Lokalität Localité Località Localitad	Saint-Luc		
Koordinaten Coordonnées Coordinate Coordinatas	2'609'241 / 1'123'551		

Zielarten / Espèces cibles

Rothirsch, Reh

Cerf rouge, chevreuil

Kurzbeschreibung / Brève description

Niouc (Chandolin): Ost-West Verbindung der Talhänge des Val d'Anniviers. Sehr enge Querungsmöglichkeit auf der Höhe von Niouc (Le Ricard), die leicht durch irgendein Bauwerk gefährdet werden könnte. Beeinträchtigung durch den Verkehr auf der Strasse von Vercorin.

Niouc (Chandolin): Connexion est-ouest des versants du Val d'Anniviers. Possibilité de traversée très étroite à la hauteur de Niouc (Le Ricard), qui serait facilement mise en danger par une construction. Perturbation par le trafic sur la route de Vercorin.

Massnahmen / Mesures

Verbot von Freizeitaktivitäten während der Nacht sowie von Beleuchtungsanlagen

Interdiction des activités nocturnes et de mise en place d'éclairage

Zusatzinformationen / Informations supplémentaires

-

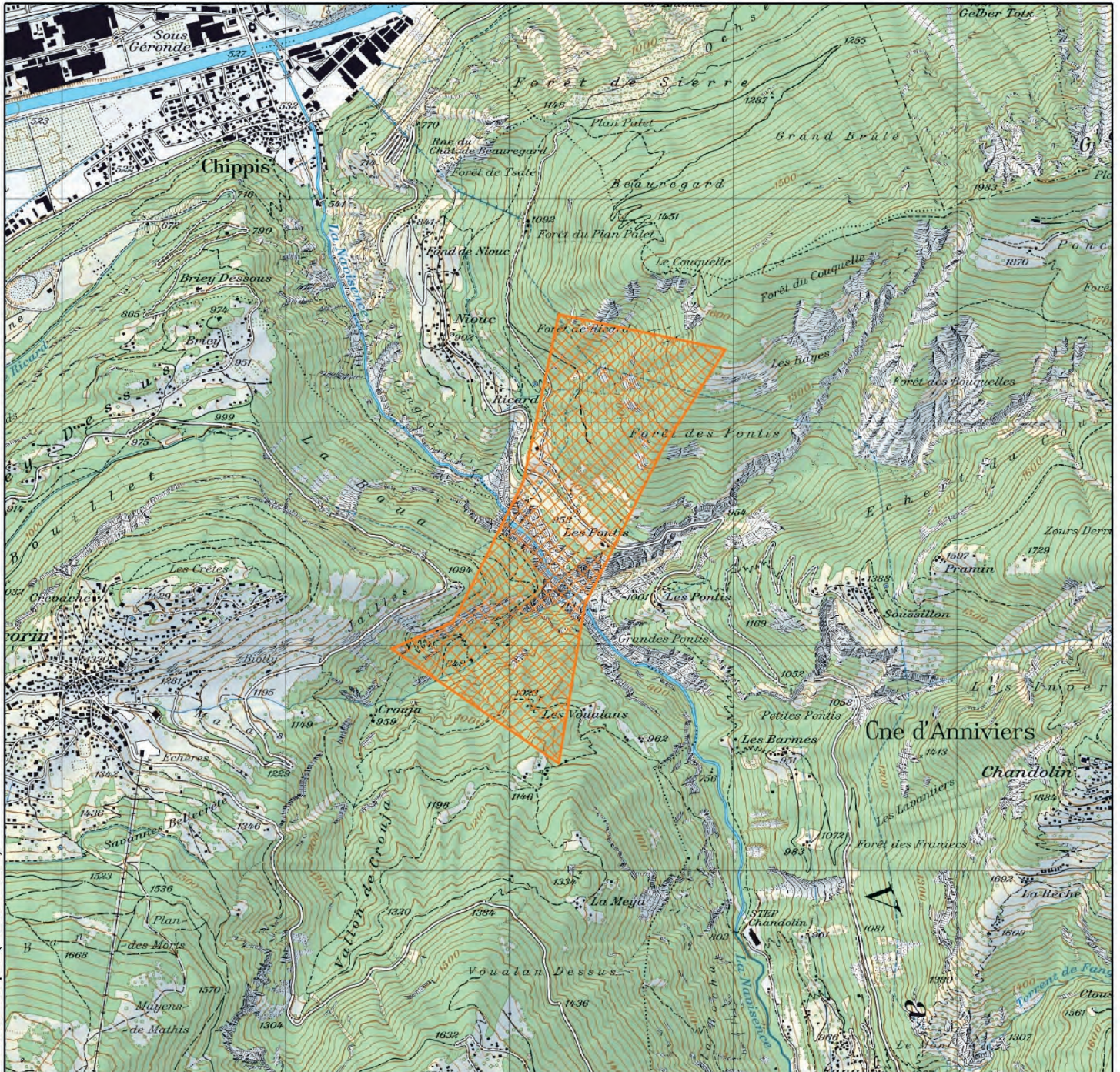
Wildtierkorridore von überregionaler Bedeutung
Corridors faunistiques d'importance suprarégionale
Corridoi faunistici d'importanza sovraregionale
Passadi per animals selvadis da mutada supraregionale

Kanton
 Canton
 Cantone
 Chantun




VS

Objekt
 Objet
 Oggetto
 Object

VS 38



© swisstopo (BA120442)

-  intakt / intact / intatto
-  beeinträchtigt / perturbé / perturbato
-  weitgehend unterbrochen / largement interrompu / ampiamente interrotto

1:25'000

SECTION 5 ZONES AGRICOLES (définitions et prescriptions)

Art. 52 | Zone agricole I

a. Définition

¹ La zone agricole I est destinée à la pâture et/ou la fauche. Elle regroupe les terrains particulièrement aptes à l'agriculture. Elle sert prioritairement au besoin de l'agriculture locale en produisant notamment le fourrage nécessaire au bétail hivernant dans la région.

b. Procédure de construction

² En zone agricole I, les constructions et installations peuvent être autorisées uniquement si elles servent à assurer l'existence paysanne ou à permettre l'exploitation agricole du sol et la satisfaction des besoins liés à cette exploitation, ainsi qu'à la population paysanne et à ses auxiliaires.

³ Les nouvelles constructions agricoles, les rénovations, les modifications et les reconstructions de bâtiments existants sont autorisées conformément aux bases légales cantonales et fédérales en la matière.

⁴ La construction de nouveaux ruraux est interdite à moins de 200 m des zones d'habitations.

⁵ Le degré de sensibilité au bruit est III (art. 43 OPB).

⁶ La Commission cantonale des constructions est compétente pour les constructions et les installations situées en zone agricole.

Art. 53 | Zone agricole II

a. Définition

¹ La zone agricole II est appliquée aux surfaces agricoles utilisées dans l'intérêt général. Dans la Commune d'Anniviers, la zone agricole II regroupe les alpages du Val d'Anniviers. Elle est utilisée exclusivement l'été par l'agriculture de montagne. Les zones de domaine skiable peuvent s'y superposer.

b. Procédure de construction

² En zone agricole II, les constructions et installations peuvent être autorisées uniquement si elles servent à assurer l'existence paysanne ou à permettre l'exploitation agricole du sol et la satisfaction des besoins liés à cette exploitation, ainsi qu'à la population paysanne et à ses auxiliaires.

³ Les nouvelles constructions agricoles, les rénovations, les modifications et les reconstructions de bâtiments existants sont autorisées conformément aux bases légales cantonales et fédérales en la matière.

⁴ La construction de nouveaux ruraux est interdite à moins de 200 m des zones d'habitations.

⁵ Le degré de sensibilité au bruit est III (art. 43 OPB).

⁶ La Commission cantonale des constructions est compétente pour les constructions et les installations situées en zone agricole.

Art. 54 | Zone agricole protégée

a. Définition

¹ La zone agricole protégée regroupe les surfaces agricoles qu'il y a lieu de préserver pour leur qualité ou leur cachet paysager particulier. Il s'agit, en particulier, des paysages ruraux traditionnels importants (p.ex. cultures en terrasses, culture de safran, bocages). Le but principal demeure cependant l'agriculture.

Cette zone est à distinguer des zones de protection (nature et paysage, eaux souterraines), dont le but tient essentiellement dans la protection visée, avec toutes les mesures d'entretien et les contraintes légales que cela implique. La superposition de ces deux types de zones est cependant possible dans la grande majorité des cas.

b. Procédure de construction

² En zone agricole protégée, les nouvelles constructions agricoles, les rénovations, les modifications et les reconstructions de bâtiments existants sont autorisées conformément aux bases légales cantonales et fédérales en la matière.

³ Pour les prescriptions concernant les constructions ou transformations éventuelles, elles sont les mêmes que pour les zones agricoles I et II, étant entendu que l'aspect traditionnel du site doit impérativement être respecté.

⁴ La Commission cantonale des constructions est compétente pour les constructions et les installations situées en zone agricole protégée.

c. Prescriptions particulières

⁵ Le degré de sensibilité au bruit est III (art. 43 OPB).

⁶ Seront évités autant que possible, les traitements chimiques, le surpâturage, le surengraissement et l'arrosage par aspersion. La fauche tardive des prairies sera encouragée, ainsi que la culture des céréales d'hiver aux emplacements des anciens champs.

⁷ Les éléments structurants le paysage tels que les bosquets, les bisses, les cours d'eau, les haies, les murs en pierres sèches et les terrasses seront maintenus, entretenus et au besoin remplacés ou restaurés dans le respect de la typologie locale.

Art. 55 | Prairies et pâturages secs en zone agricole

¹ En vertu de l'article 18a de la loi fédérale sur la protection de la nature (LPN), a été établi un inventaire recensant les prairies et pâturages secs d'importance nationale.

² Dans le cas de chevauchement entre une zone agricole (I, II ou protégée) et une zone de protection de la nature d'importance nationale ou protégée par le droit cantonal, les buts de protection se référant aux zones de protection du paysage et de la nature (art. 57, 58, 72 et 73.) doivent être respectés prioritairement.

³ La renonciation à certaines formes d'utilisation agricole donne droit à des indemnités, sur la base d'un contrat d'exploitation entre l'exploitant et les services de l'État concernés.

Art. 56 | Zone mixte agricole et didactique

a. Définition

¹ Cette zone est destinée à la réalisation d'activités « agro-culturelles » pour l'exploitation agricole ainsi que pour développer des activités pédagogiques et culturelles, les rencontres, les activités didactiques, pour la préparation et la vente de produits agricoles, pour l'accueil, et le logement en gîte rural.

² La zone mixte agricole et didactique St-Jean – Prarion – Tsapelle – Les Flauges a été définie pour la mise en place d'un parc animalier didactique, en relation avec le PDR.

b. Prescriptions particulières

³ La zone mixte est régie par un PAD homologué, dont le périmètre figure sur le PAZ.

⁴ La réglementation du PAD l'emporte sur la réglementation générale à l'intérieur du périmètre.

SECTION 6 ZONES A PROTÉGER (définitions et prescriptions)

Art. 57 | Zone de protection de la nature

a. Définition

¹ La zone de protection de la nature comprend les terrains qui présentent un grand intérêt pour les valeurs naturelles et la conservation des espèces et des espaces caractéristiques, ainsi que des formes particulières du relief. L'objectif de la zone est de préserver ces biotopes, ces espèces et ces formes particulières du relief.

b. Affectations admises

² Toutes les interventions nouvelles, telles que constructions, installations servant aux transports, réseaux d'infrastructures et communications, travaux de génie civil et rural, modification de terrains, changement de la couverture du sol, mouvements de terre, etc., entraînant une altération de l'état naturel des lieux sont en principe interdites. Les infrastructures d'intérêt public pourront cependant être admises sous réserve d'une juste pesée des intérêts.

³ Le cas échéant, les mesures nécessaires seront ordonnées en vue de la meilleure protection possible des valeurs naturelles et de la remise en état des lieux. Les accès peuvent être limités dans cette zone.

c. Prescriptions particulières

⁴ Les transformations, rénovations et changements d'affectation des constructions existantes, les travaux de remise en état et d'entretien des terres, de même que ceux liés à l'exploitation agricole et sylvicole peuvent être autorisés pour autant qu'ils ne portent pas atteinte aux richesses naturelles du milieu et n'en compromettent pas l'équilibre écologique et l'exploitation agricole du sol. Ces travaux feront obligatoirement l'objet d'une autorisation de la Commission cantonale des constructions.

⁵ La Commune, avec l'aide de l'État, pourra encourager dans cette zone toutes les modalités particulières de protection, de restauration et d'aménagement, les mesures d'entretien, de surveillance et de mise en valeur.

⁶ Les zones de protection de la nature doivent être coordonnées avec les projets d'intérêt public, tels que ouvrages de protection contre les dangers naturels, routes agricoles et forestières, sentiers pédestres, raquettes et VTT.

⁷ Les différents secteurs soumis à une zone de protection de la nature font l'objet d'une fiche justificative annexée au présent règlement [\(annexe 9\)](#).

Art. 58 | Zone de protection du paysage

a. Définition

¹ La zone de protection du paysage comprend les terrains qui présentent un grand intérêt pour les valeurs paysagères (éléments constitutifs et représentatifs importants du paysage en raison de leur beauté, de leur rareté, de leur signification culturelle ou de leur valeur pour la détente). La sauvegarde du caractère du site doit être assurée.

b. Affectations admises

² Toute modification sensible du caractère et de l'aspect général du paysage est en principe interdite. Seules les constructions et installations nouvelles étroitement liées à l'exploitation agricole et sylvicole peuvent être autorisées. Les infrastructures d'intérêt public pourront cependant être admises sous réserve d'une juste pesée des intérêts. Le cas échéant, les mesures nécessaires seront ordonnées en vue de la meilleure protection possible des valeurs paysagères et de la remise en état des lieux.

³ Prescriptions particulières

⁴ Les transformations, rénovations et changements d'affectation des constructions existantes, les travaux de remise en état et d'entretien des terres, de même que ceux liés à l'exploitation sylvicole peuvent être autorisés pour autant qu'ils ne portent pas atteinte au site et n'en compromettent pas l'équilibre.

⁵ La Commune, avec l'aide de l'État, pourra encourager dans cette zone toutes les modalités particulières de protection, de restauration et d'aménagement, les mesures d'entretien, de surveillance et de mise en valeur.

⁶ Les zones de protection de la nature doivent être coordonnées avec les projets d'intérêt public, tels que ouvrages de protection contre les dangers naturels, routes agricoles et forestières, sentiers pédestres, raquettes et VTT.

⁷ Les différents secteurs soumis à une zone de protection du paysage font l'objet d'une fiche justificative annexée au présent règlement (annexe 10).

Art. 59 | Zone des eaux et des rives

a. Définition

¹ Les buts de la zone des eaux et des rives sont de donner au cours d'eau l'espace nécessaire, ce pour des raisons de protection contre les crues et de protection de la nature et du paysage, mais également de préserver, maintenir, voire revégétaliser les rives pour les aspects paysagers et biologiques (liaison, diversité des espèces) tout en prenant en compte les aspects de sécurité du cours d'eau.

b. Prescriptions particulières

² La protection des eaux de surface est assurée par les législations fédérales et cantonales. Ainsi, toute demande d'autorisation de construire portant sur une construction ou installation située à une distance inférieure à 50 mètres de cours d'eau ou de lacs devra faire l'objet d'une consultation des services cantonaux spécialisés. Par ailleurs, des zones en relation avec les eaux de surface, telles que les zones de dangers hydrologiques ou l'espace réservé aux eaux, seront représentées à titre indicatif dans le plan d'affectation des zones.

³ Pour les cours d'eau importants (rivières, par ex. la Navisence), la protection sera assurée principalement par la délimitation d'une zone à protéger distincte (art. 17 LAT, art. 23 LcAT) dans le plan d'affectation des zones.

⁴ Pour les petits cours d'eau (torrents), la délimitation d'une zone à protéger au sens de l'art. 17 LAT n'est pas obligatoire. D'autres mesures doivent toutefois être prises afin d'assurer une protection appropriée des eaux de surface contre leur débordement. En particulier, les délimitations des zones de dangers seront considérées. De plus, la Commune tiendra compte de l'espace réservé aux eaux, qui doit rester libre de toute construction conformément aux recommandations de la *Directive Protections contre les crues des cours d'eau* (OFEG, 2011), en tenant compte toutefois des circonstances locales particulières.

EAUX CALMES



Description :

Ce milieu regroupe les biotopes aquatiques vitaux pour la macrofaune benthique, les poissons (truite fario et vairon), les batraciens (grenouille rousse) et les odonates suivant leurs paramètres géographiques (altitude, profondeur des eaux, exposition, alimentation, etc.).

Il constitue par ailleurs des éléments paysagers distincts qui structure agréablement le paysage.

Structure concernée : Lac, étang et gouille.

Lieu :

Lac Noir, Lac de la Bella Tola, Lac de l'Armina, Lac de Combavert, Lac du Tôûno, Lac d'Arpittetaz, Lac de Bayenna, Lac des Autannes, Lac de Lona.

Etang de Plan Torgnon, Etang de Tshélet, Etang de Combautanna, Etangs de Sorebois, Etangs de Tsarmette, Etang de Tsirouc, Etang des Chapelettes, Etang de Fêta d'août de Moiry, Etangs de l'alpage de Moiry, Etangs du col de Torrent, Etang du Louché, Etangs du Sex de Marinda, Etangs du Basset de Lona, Etangs de la Tsarva, Etangs d'Orzival, Etang de la Rauja.

Gouilles de la STEP, gouilles sous Vissoie, gouilles de la Rauja et gouilles du Marais.

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

Zone de protection de la nature à l'exception des eaux suivantes : Lac de Bayenna, Lac des Autannes, Etang de Tshélet, Etang de Combautanna, Etangs de Chapelettes, Etang de fêta d'août de Moiry, Etangs du Col de Torrent, Etang du Louché, Etangs du Sex de Marinda, Etang de la Tsarva (partiel), Etangs d'Orzival, Etang de la Rauja, gouille de la STEP, gouille de la Rauja et gouilles sous Vissoie.

**Statut de protection
futur :**

Zone de protection de la nature.

Mesure :

Mises en zone de protection de la nature des eaux calmes mentionnées ci-dessus qui ne sont pas classées comme telle. Celles-ci ne seront superposées à aucune autre zone (ex : agricole).

Remarque :

L'étang de la Grande Remointse à Chandolin n'a pas été retenu car il est alimenté artificiellement. Les étangs de Sorebois, de Tsirouc et de la Tsarva classés dans les PAD de Zinal / Sorebois et de Grimentz / Bendolla comme zone de piste de ski non damées ne nécessitent pas de protection supplémentaire. De même, pour les gouilles du Marais qui sont classés dans le PAD de Grimentz comme zone des biotopes de compensation.

EAUX COURANTES



Description :

Ce milieu forme un réseau de structures linéaires à caractère salmonicole, reliées les unes aux autres à l'intérieur d'un bassin versant. Il est par ailleurs le moteur de l'écosystème alluvial.

Il forme l'habitat privilégié des salmonidés dont la truite Fario. Il constitue un biotope aquatique pour la macrofaune benthique, les poissons (truite fario) et les crustacés décapodes (écrevisses).

Les structures particulières sont les éléments anthropogènes comme les bisses.

Structure concernée : Rivière, torrent et bisse.

Lieu : Rivières, bisses et torrent de la commune d'Anniviers.

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

Les gorges de la Navisence se situent partiellement en zone de protection de la nature et du paysage. Les bisses et les cours d'eau n'ont pour l'instant aucun statut de protection au niveau du PAZ.

**Statut de protection
futur :**

Pas d'affectation spécifique nécessaire (cf. chapitre 2 du rapport technique).

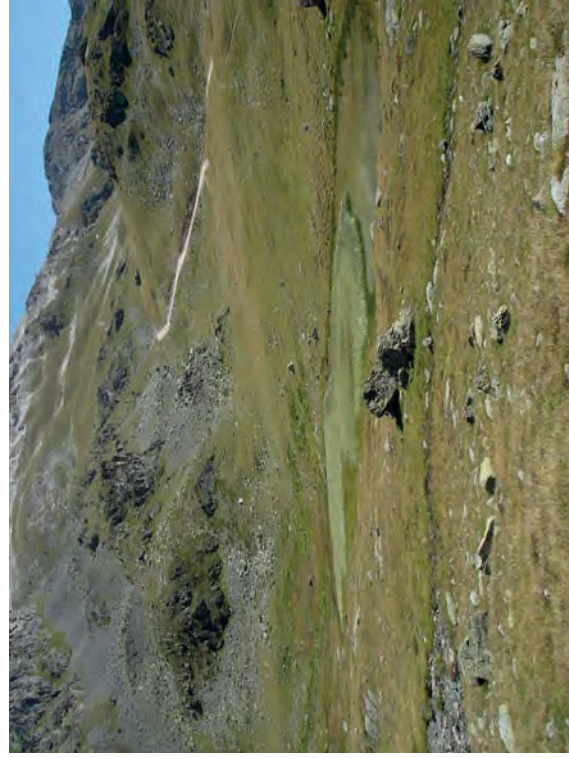
Mesure :

Insertion dans le RCCZ des articles spécifiques pour les bisses et les cours d'eau.

Remarque :

-

MARAIS ET PRAIRIES HUMIDES



Description :

Il s'agit des sols humides quasi en permanence, alimentés par des eaux de surface ou souterraines qui abrite une flore (ex : Caricion, Calthion, etc.) et une faune (ex : criquet ensanglanté, criquet palustre, etc.) typiques.

Ces milieux sont tous dignes de protection selon l'OPN. Ils se trouvent régulièrement en périphérie des eaux calmes (cf. ci-dessus).

Structure concernée :

Bas marais, milieux fontinaux et prairie humide.

Lieu :

Complexes marécageux de Roua, du Toûno, de Tshélet, du Barmé, du Louchelet, de la Lé, du Chiesso, de La Tsarmette, du Louché, du Basset de Lona, de Bendolla, du Marais et de la Rauja.

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

La plupart des complexes marécageux sont déjà classés en zone de protection de la nature à l'exception des bas marais de La Lé, du Louché et de la Rauja.

**Statut de protection
futur :**

Zone de protection de la nature.

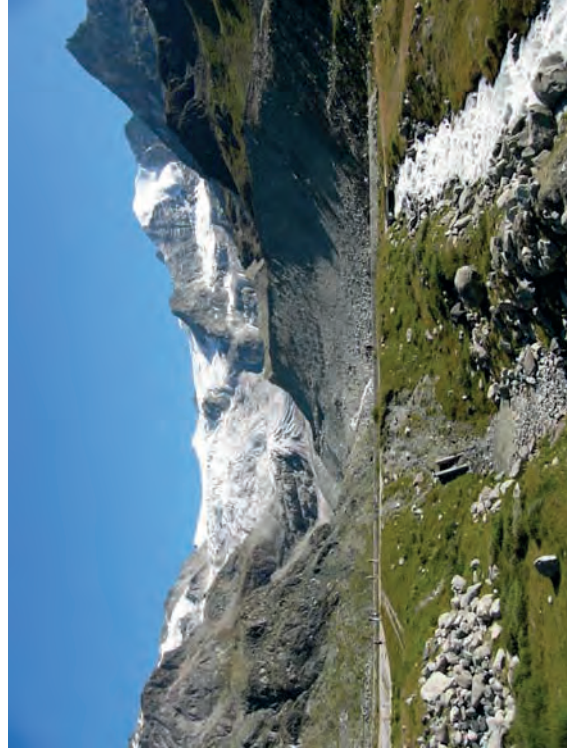
Mesure :

Mises en zone de protection de la nature des secteurs mentionnés ci-dessus qui ne sont pas classés comme telle. Ces zones de protection de la nature actuelles et futures ne seront superposées à aucune autre zone (ex : agricole).

Remarque :

Les bas marais du Basset de Lona sont aussi protégés par le PAD du Basset de Lona. Les bas marais sis sur les domaines skiables et en conflit avec les pistes de ski sont protégés dans les PAD y relatifs. Ils sont ainsi classés comme zone de pistes de ski damées sur bas marais.

GLACIERS ET MORAINES



Description :

Ce milieu englobe tous les milieux influencés directement par des phénomènes glaciaires. Il est dynamique et constitue un élément paysager digne de protection.

Structure concernée :

Glacier et marge proglaciaire.

Lieu :

Glacier du Weisshorn, du Morning, du Besso, du Mountet, de l'Obergalbelhorn, du Durand, du Grand Cornier, des Bouquetins, de Zinal et de Moiry.

Marge proglaciaire de Zinal et de Moiry.

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

Tous les glaciers sont classés en zone de protection du paysage. Par contre, seule la marge proglaciaire de Moiry est classée en zone de protection du paysage.

**Statut de protection
futur :**

Zone de protection du paysage.

Mesure :

Mise en zone de protection du paysage de la marge proglaciaire de Zinal.

Remarque :

-

MILIEUX RIVERAINS



Description :

Ce milieu fait le lien entre la végétation purement aquatique et les biotopes terrestres. Il comprend principalement les ceintures alluviales caractérisées par des variations du niveau de l'eau.

Structure concernée :

Milieux alluviaux riverains et annexes fluviales.

Lieu :

Le tronçon de la Navisence entre Les Faloucs et Tsamplan.
Le Plat de la Lé
La Navisence à l'embouchure du Glacier de Zinal

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

La Navisence à l'embouchure du Glacier de Zinal figure à l'inventaire des zones alluviales d'importance nationale. Elle est déjà classée comme zone de protection de la nature suivant le PAZ. Seule une petite partie de la Navisence au Plat de la Lée est classée en zone de protection de la nature. Le secteur des Faloucs ne fait pas l'objet d'une protection particulière.

**Statut de protection
futur :**

Zone de protection de la nature

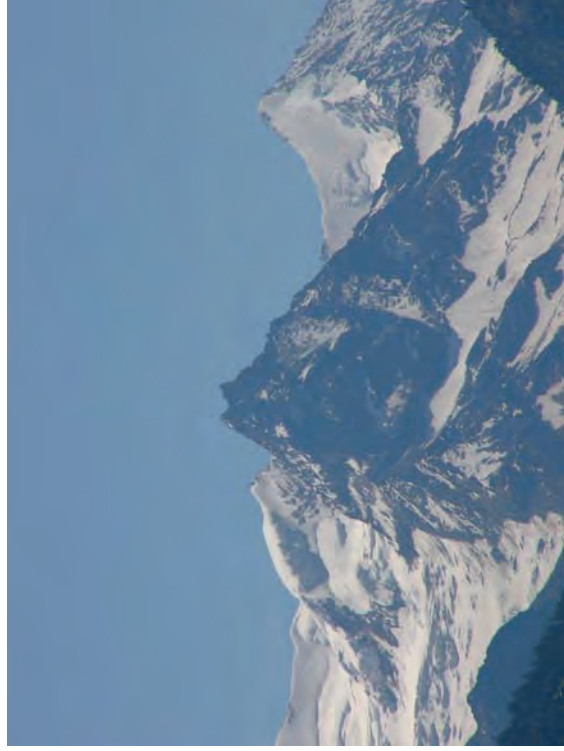
Mesure :

Mise en zone de protection de la nature de la plaine alluviale de la Lée. Le secteur des Faloucs ne présente actuellement pas les caractéristiques naturelles suffisantes pour une mise sous protection. Forte présence d'éléments anthropiques (ex : terrain de football, enrochements, conduites EU et EP, etc.). Les objectifs communaux pour ce secteur ne sont pas par ailleurs pas environnementaux.

Remarque :

Un projet de revitalisation de la plaine alluviale de la Lée est en cours.

ROCHERS ET EBOULIS



Description :

Ce milieu correspond à des parois de rochers de grandes dimensions et à des zones où s'accumulent des matériaux pauvres en matière organique issus de l'érosion de pentes instables. Ils constituent des éléments paysagers importants.

Structure concernée :

Montagnes, parois de rochers, éboulis et dalles rocheuses

Lieu :

Gorges de la Navisence, Forêt et Creux des Pontis, Petites Pontis, Forêts des Franiec, La Tsayetta, Colliau du Loton – La Barma, Montagne et Tsa du Touïno, Barneuza, Pralong, Les Diablons, Roc de la Vache – Plat de la Lé – Garde de Bordon, Glacier du Moming, Pointe d'Arpitettaz/ Weisshorn/Besso/Zinalrothorn/Obergabelhorn/Dent Blanche/Grand Cormier, Tsirouc – Le Chapec, Garde de Bordon/Pigne de la Lé/Pointes de Mourt/Pointe du Prélet/Sasseineire, Pointe de Tsirouc/Sex de Marinda/Pointe de Lona, Becs de Bosson, Roc de la Tsa, Roc d'Orzival/La Brinta, Forêt de la Rocha.

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

Zone de protection du paysage à l'exception des pentes rocheuses de Pralong, de la Pointe de Tsirouc/Sex de Marinda/Pointe de Lona (déjà classé en zone de protection de la nature), des montagnes et des éboulis des Diablons, du Garde de Bordon, de Pointe du Prélet/Sasseineire et du Roc d'Orzival/La Brinta.

**Statut de protection
futur :**

Zone de protection du paysage pour les parois de rochers et les éboulis.

Zone de protection de la nature pour les dalles rocheuses du glacier de Moming.

Mesure :

Mises en zone de protection du paysage des secteurs mentionnés ci-dessus présentant des valeurs paysagères particulières à l'échelle communale ou qui n'entrent pas en conflits avec des projets communaux (ex : liaison du domaine skiable Grimentz - Vercorin, cf. fiche n° d.705/2 du PDC).

Mise en zone de protection de la nature des dalles rocheuses du glacier de Moming.

Remarque :

La mise en zone de tous les secteurs mentionnés ci-dessus reviendrait à classer toutes les surfaces sises au-dessus de la limite des forêts à l'exception des domaines skiables. Une sélection des secteurs les plus intéressants a donc été opérée d'entente avec les instances communales (cf. mesure).

PRAIRIE ET PÂTURAGE



Description : Ce milieu englobe les prairies et les pâturages secs qui présentent une haute biodiversité.

Structure concernée : Prairie, pelouse et pâturage séchards (Objet PPS d'importance fédérale et cantonale)

Lieu : Les Pontis, Soussillon, Ponchet, Chandolin, Tignousa, Les Fénis, Guillou, Le Poyou, La Combaz, Le Pichiou, Ayer et les Mayens de Pinsec.

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

Partiellement en zone agricole protégée voire en zone de protection de la nature.

**Statut de protection
futur :**

Zone agricole protégée.

Mesure :

Mise en zone agricole protégée, prairies et pâturages secs, des surfaces classées comme telles dans l'inventaire fédéral (zones à bâtir et zone des mayens non comprises).

Remarque :

Le projet tient compte des modifications proposées aux objets PPS dont la consultation à l'OFEV est en cours [18].

PÂTURAGE BOISE



Description :

Par « pâturages boisés », on entend des surfaces sur lesquelles alterner, en forme de mosaïque, des boisements et des pâturages qui servent aussi bien la production animale que l'économie forestière. Il s'agit donc d'une surface soumise à une gestion mixte agricole et forestière ou sylvopastorale.

Structure concernée :

Pâturage boisé.

Lieu :

Ponchet, Pramarin, Plan Losier, Tignousa – Par de Modze, Prarion, Guilloux, Copaté, Cottier, Tracuit sur Zinal, Arpitettaz, Bendolla, Chieso Blanc, Tsougdières et Orzival.

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

Aire forestière ou zone agricole protégée.

**Statut de protection
futur :**

Aire forestière.

Mesure :

Mise en zone aire forestière des pâturages boisés.

Remarque :

Les forêts font déjà l'objet d'un statut de protection élevé par la législation en la matière. Celle-ci est donc suffisante pour assurer une protection de ce type de milieu.

LANDES



Description :

La lande est une formation ligneuse basse, dominée par des espèces à petites feuilles coriaces et persistantes. Elle souvent associée à des groupements herbacés maigres et à des forêts claires de mélèzes et d'arolles. Elle constitue en outre l'habitat préférentiel du tétras-lyre à la lisière supérieure des forêts.

Structure concernée :

Lande subalpine et alpine.

Lieu :

Pramarin, Forêt des Charbonnières, Tôuno, Les Diablons, L'Arpittetaz, Biolec, Morette-Sotier, Les Tsougdires et Orzival.

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

Zone de protection de la nature à l'exception des Diablons, du Biolec (zone de protection du paysage), des Tsougdires et d'Orzival.

**Statut de protection
futur :**

Zone de protection de la nature.

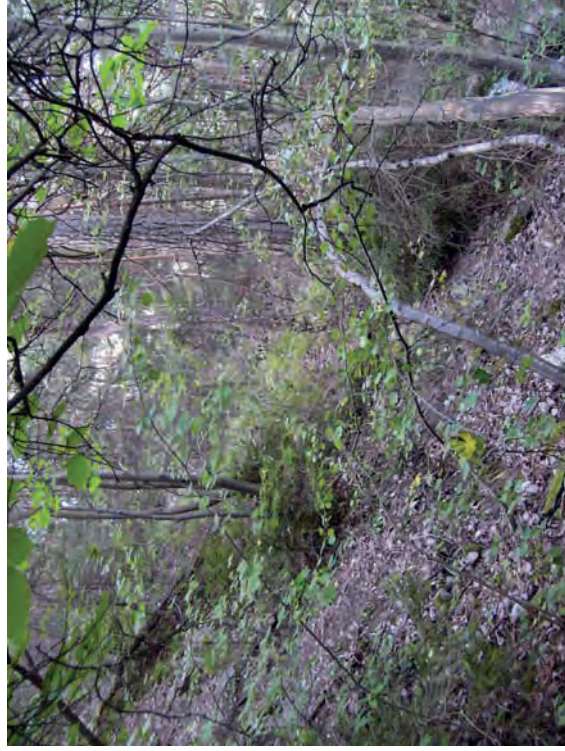
Mesure :

Mise en zone de protection de la nature des secteurs encore non protégés mentionnés ci-dessus. Ceux-ci seront superposés si nécessaire à la zone agricole, inculte ou l'aire forestière.

Remarque :

-

FORÊT



Description :

Il s'agit des forêts dignes de protection qui renferment une flore et une faune diversifiée et rares.

Structure concernée :

Aulnaie alluviale, chênaie et pinède thermophile.

Lieu :

Plat de la Lé, Les Faloucs – Tsamplan, Forêt de Ricard, Forêt des Pontis.

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

Zone de protection du paysage, zone agricole ou aire forestière.

**Statut de protection
futur :**

Aire forestière ou zone de protection de la nature.

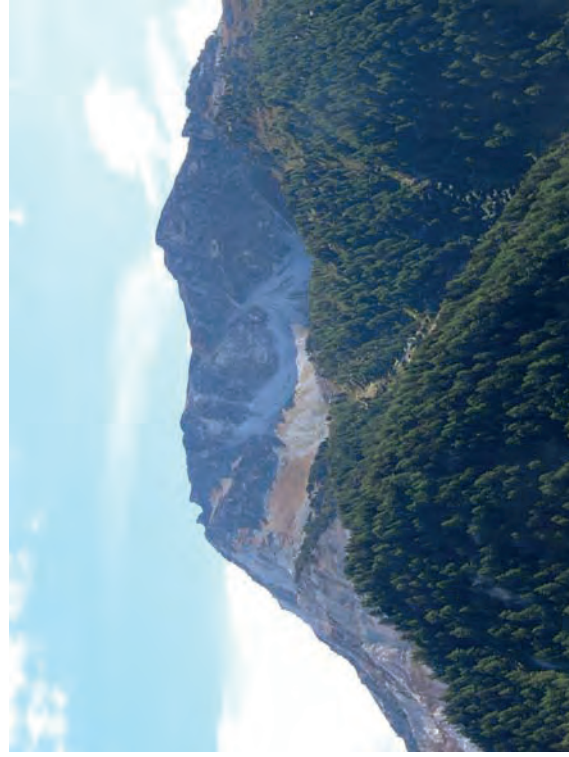
Mesure :

Mise en zone de protection de la nature du Plat de la Lée (cf. fiche milieux riverains).

Remarque :

Les forêts font déjà l'objet d'un statut de protection élevé par la législation en la matière. Celle-ci est donc suffisante pour assurer une protection de ce type de milieu.
Les forêts de mélèzes et d'arolles sont présentes sur l'ensemble du territoire d'Anniviers à des altitudes supérieures à 2'000 msm. Elles sont largement répandues à l'échelle régionale. Elles n'ont été ici volontairement pas mentionnées. De plus, elles font déjà l'objet de mise sous protection dans le cadre du présent inventaire (notamment lande et paysage d'une beauté particulière).

PAYSAGE NATUREL D'UNE BEAUTE PARTICULIERE



Description :

Il s'agit des paysages présentant un grand intérêt pour leurs valeurs paysagères soit une grande diversité des formes et des structures naturelles et un caractère naturel élevé voire unique à l'échelle communale.

Structure concernée :

Paysage naturel d'une beauté particulière.

Lieu :

Gorges de la Navisence, Niouc/Creux des Pontis/Chandolin, Colliau du Loton/La Barma, Le Toûno, Barneuza, Les Diablons, Tracuit, Plat de la Lé, L'Arpittetaz, Le glacier de Zinal et ses sommets culminants, Garde de Bordon/La Lé, Morettes /Sotier, Vallon de Moiry, Basset de Lona, Iles aux Bosquets, Roua, Roc de la Tsa, Orzival.

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

Zone de protection du paysage sauf Les Diablons, L'Arpittetaz, Garde de Bordon/La Lé et Orzival.

**Statut de protection
futur :**

Zone de protection du paysage.

Mesure :

Mise en zone de protection du paysage des secteurs encore non protégés mentionnés ci-dessus à l'exception du site d'Orzival qui entre en conflits avec le projet de liaison du domaine skiable Grimentz – Vercorin (cf. fiche n° d.705/2 du PDC).

Remarque :

Les zones de protection du paysage, actuellement sous protection et non mentionnées ci-dessus ou dans le présent inventaire, présentent un intérêt paysager moins relevant et peuvent donc être supprimées (Forêt des Morasses, Ayer - Mission, St-Jean, St-Jean-Mayoux et Mayens de Pinsec).

PAYSAGE AGRICOLE D'UNE BEAUTE PARTICULIERE



Description :

Il s'agit des paysages agricoles remarquables pour leur qualité du paysage naturel (haie, ourlet, bosquet, arbre isolé, etc.) et construit (murs en pierres sèches, terrasses, etc.) ainsi que leur cachet particulier à l'échelle communale.

Structure concernée :

Paysage agricole digne de protection.

Lieu :

Niouc, L'Ache, Pinsec, Les Bouesses, Les Zorzières, Grimentz, Ponchet, Plat des Pontis, Soussillon, Chandolin, les Ziettes d'en bas, La Barma, Tignousa, Les Moulins, Les Fénis, La Combaz, Guillou, Le Pichiou et Ayer.

**Statut de protection
actuel selon le PAZ :**

Zone agricole protégée (partielle) à l'exception de Ponchet, Plat des Pontis, Soussillon, Chandolin, les Ziettes d'en bas, La Barma, Tignousa, Les Moulins, Les Fénis, La Combaz, Guillou, Le Pichiou et Ayer.

**Statut de protection
futur :**

Zone agricole protégée (zone des mayens non comprise).

Mesure :

Mise en zone agricole protégée des secteurs encore non protégés mentionnés ci-dessus (zone des mayens non comprise).

Remarque :

Les zones agricoles protégées actuelles et non mentionnées ci-dessus ou dans le présent inventaire présentent un intérêt paysager agricole moins relevant et peuvent donc être supprimées (Fond de Niouc, Les Barmes, La Vouardoux, Mayoux, La Combaz, Prarion, Tsougdières, Chiesso Blanc, Les Herdés).

Environnement



Domaines skiables



Mobilités de loisirs

Agriculture



Dangers naturels



Eaux



Gestion des déchets



*Aménagement
du territoire*

Forêts



*Conception 3D
& graphique*



**PATRICK
EPINEY**
Ingénieurs Sàrl

Vieux - Bourg
3961 Vissoie

Av. du Marché 10
3960 Sierre

info@patrickepiny.ch
www.patrickepiny.ch
+41 78 605 58 50

LIEU-DIT : Pramarin - La Zoretta - La Grande Eau

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 25.7 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2, aire forestière

ETAT : Bon (bas-marais) / Dégradé (pâturage boisé)

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

Nature

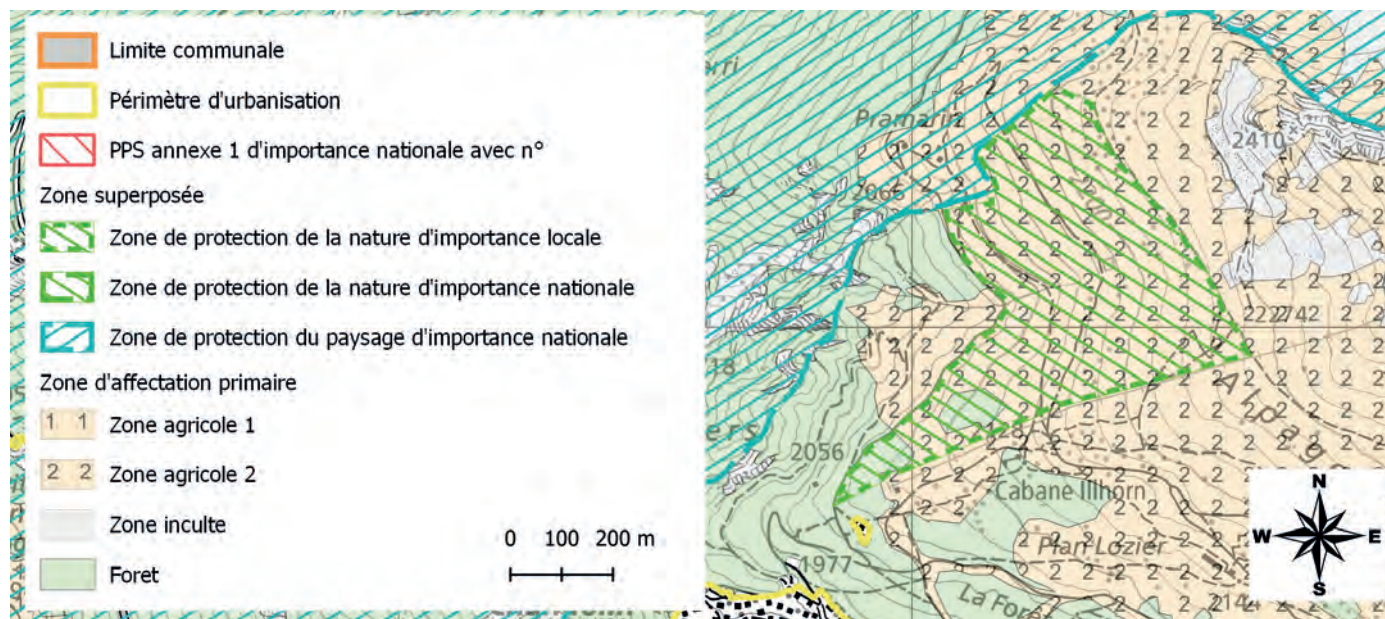
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ETAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur est délimité par la route forestière de Ponchet en aval et par le sentier pédestre de la Tsayetta en amont sur l'alpage de Chandolin. Il comprend un ancien pâturage boisé, un petit bas-marais de pente et des landes alpines. Il s'agit d'une zone de refuge du tétras lyre en bordure du domaine skiable. Une partie de la zone est actuellement classée en zone de protection du paysage.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage boisé, arolière, landes alpines à genévriers et rhododendrons, groupements riverains et fontinaux.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input checked="" type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input type="checkbox"/> Eutrophisation | <input checked="" type="checkbox"/> Perte de milieux et d'habitats |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Tétras lyre (*Tetrao tetrix*)
 Merle à plastron (*Turdus torquatus*)
 Lièvre variable (*Lepus timidus*)
 Lièvre commun (*Lepus europaeus*)
 Parvocariçaie neutro-basophile (*Caricion davallianae*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation du public |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Informations didactiques pour maintenir la quiétude des lieux (chiens en laisse, ski hors-piste, place de départ de deltaplanes, VTT, ...). |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Balisage du domaine skiable au Sud de la zone de protection de la nature. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver une structure de pâturage boisé entre la Grande Eau et Pramarin, à l'aide d'une exploitation agricole et sylvicole adaptée. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintien des très vieux et grands arolles (DHP > 150 cm). |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Garantir un débit suffisant dans la Grande Eau et assurer la connectivité hydraulique des parvocariçaises riveraines. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Limiter le piétinement des bas-marais d'altitude par le bétail ou par d'éventuelles activités humaines. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 | Entretien le sentier didactique des promenades botaniques de Chandolin, à des fins de sensibilisation. |

REMARQUE(S) :

Zone de tranquillité hivernale recommandée de la faune (Pramarin Chandolin).
Conduite d'eau communale qui passe sous le bas-marais.



Photo : Ancien pâturage boisé de La Zoretta en voie de fermeture

LIEU-DIT : Colliou du Loton - Croisettes - Grand'Combe - Gâsso

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 39 ha / 39 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière, zone inculte

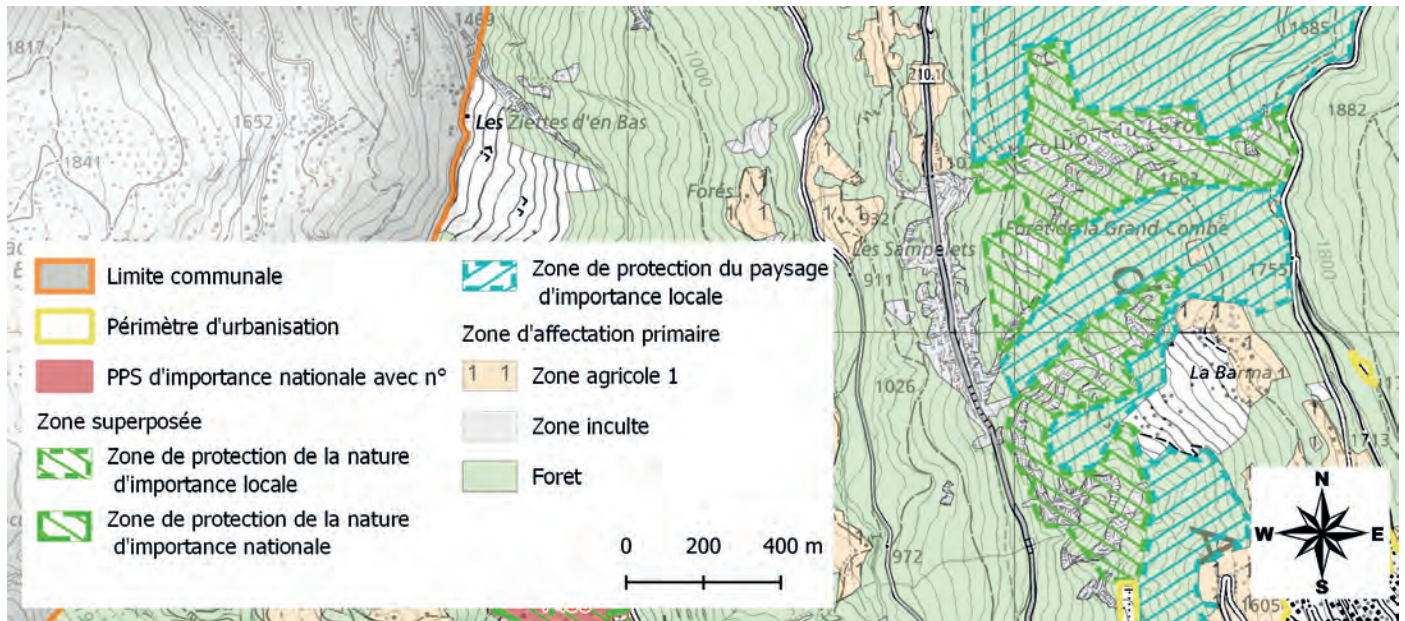
ETAT : Dégradé (anciennes galeries de mines) / bon (forêts / éboulis)

STATUT : Homologué

IMPORTANCE :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ETAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur comprend deux grands dévaloirs et les hauts des falaises des Croisettes sis sur le territoire de la bourgeoisie de St-Luc. Le site est sauvage et particulier à l'échelle de la commune d'Anniviers.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Éboulis, falaises, vieilles forêts de conifères, landes xérophiles, anciennes galeries de mines.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Liaison faunistique d'importance régionale (Colliou du Loton).

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input checked="" type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Orchidées (*Orchidaceae*)
 Ascalaphe soufré (*Libelloides coccajus*)
 Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*)
 Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupes-tris*)
 Monticole de roche (*Monticola saxatilis*)
 Chauves-souris (*Chiroptera*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Sensibilisation du public |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Conserver des forêts diversifiées et structurées, avec de vieux arbres et du bois mort, maintien des milieux séchards sur les crêtes et des affleurements rocheux.

1 2 3 Maintien des très vieux et grands mélèzes (DHP > 150 cm).

1 2 3 Eviter l'obstruction des anciennes galeries de mines (Colliou inférieur, La Barma).

REMARQUE(S) :

District franc cantonal de chasse (DFC 99).
Plantation de pin noir d'Autriche (*Pinus nigra*).
Effondrement des entrées des galeries minières.
Coupe de gros arbres dans le secteur (2019-2020).



Photo : Les Croisettes.

LIEU-DIT : Forêt des Charbonnières - Tsatonire - Combe du Chougzec - Par di Modzes Nord

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 55 ha / 54 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière, zone agricole 2 et zone inculte

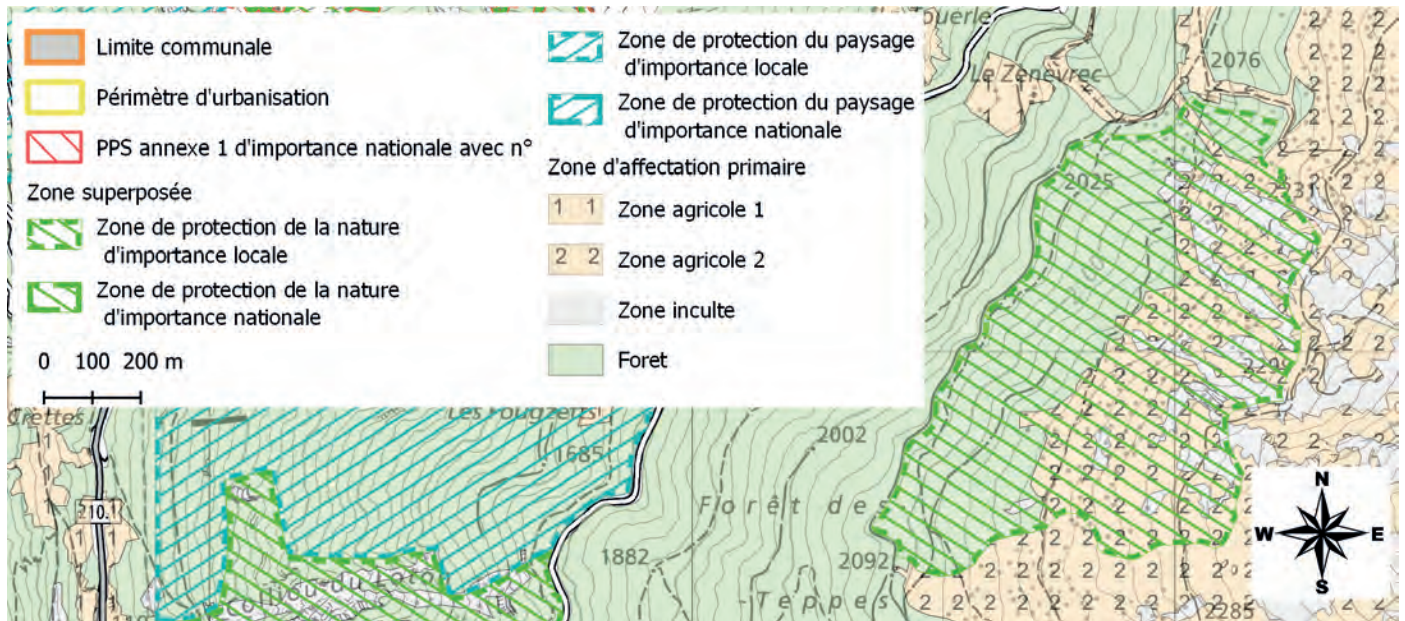
ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur s'étend sur toute la zone de combat située au-dessus de la route forestière du Zénévrec jusqu'à l'alpage de Par di Modzes à cheval sur des terrains propriétés des bourgeoisies de St-Luc et de Chandolin et de l'alpage de Rouaz. Il s'agit d'une zone de refuge du tétras lyre en bordure du domaine skiable de St-Luc / Chandolin.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Arolière, landes à rhododendrons, saulaies buissonnantes subalpines, éboulis.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input checked="" type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input checked="" type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Tétras lyre (*Tetrao tetrix*)
 Lièvre variable (*Lepus timidus*)
 Saules buissonnants (*Salix sp.*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation du public |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver des forêts diversifiées et structurées, avec de vieux arbres et du bois mort. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Information didactique pour maintenir la quiétude des lieux (chiens en laisse, ski hors-piste ...). |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Balisage du domaine skiable en amont de la zone de protection de la nature contre le ski hors-piste. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Améliorer la mosaïque pâturage – lande sur la partie sommitale de la zone de protection de la nature. |

REMARQUE(S) :

Zone de tranquillité hivernale de la faune recommandée (Par di Modzes).
District franc cantonal de chasse (DFC 100).
Site de prélèvement pour les semences d'Arolles (sélection sylvicole).
Saulaie alpine.
Pose de panneaux (accès signalisé).
Projet de revitalisation de l'habitat du tétras lyre réalisé en 2018 sur la partie Sud-Est du périmètre.



Photo : Saulaie buissonnante subalpine de la Combe du Chougzec.



Photo : Habitat du Tétrás lyre revitalisé en 2018.

LIEU-DIT : Roua - Rothorn Sud - Fêta d'Août

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 226 ha / 226 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2 et zone inculte

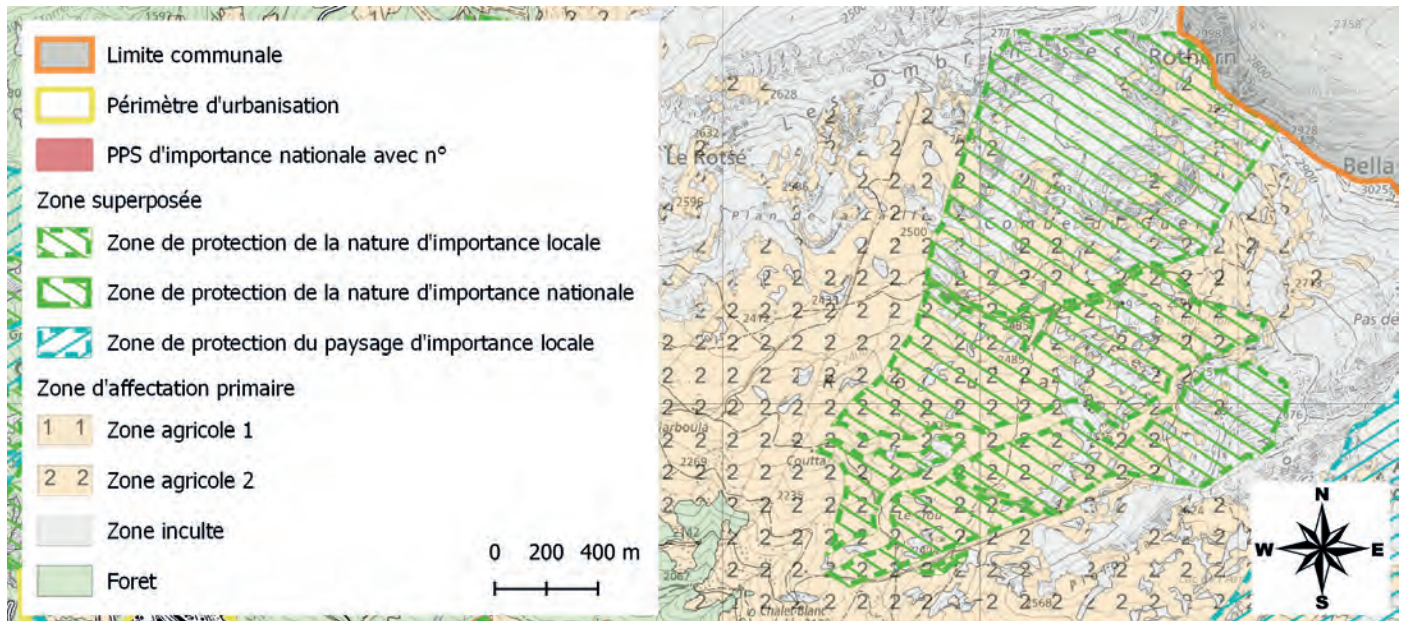
ÉTAT : Bon

STATUT : Homologué

IMPORTANCE :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur s'étend globalement entre le téléski du Col et celui du Pas-de-Boeuf sur l'alpage de Roua. Il est entrecoupé par les routes d'alpage suivant également des pistes de ski en hiver.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Rivage, plans d'eau, bas-marais (groupements riverains et fontinaux, parvocariçaies, magnocariçaies, etc.), roselière, prairies humides, combes à neige et pelouses alpines.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input checked="" type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input checked="" type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
 Cordulie arctique (*Somatochlora arctica*)
 Petit Apollon (*Parnassius Phoebus*)
 Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*)
 Laîche bicolor (*Carex bicolor*)
 Orpin velu (*Sedum villosum*)
 Odonates

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Limiter le piétinement et la fertilisation des rives des lacs et marais d'altitude par le bétail.

1 2 3 Mise en place d'un plan de gestion des alpages concernés.

1 2 3 Respect des mesures de protection mentionnées dans le PAD pour le domaine skiable de St-Luc.

REMARQUE(S) :

-



Photo : Marais de Roua.

LIEU-DIT : Lac Noir - La Motte

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 18 ha / 18 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2 et zone inculte

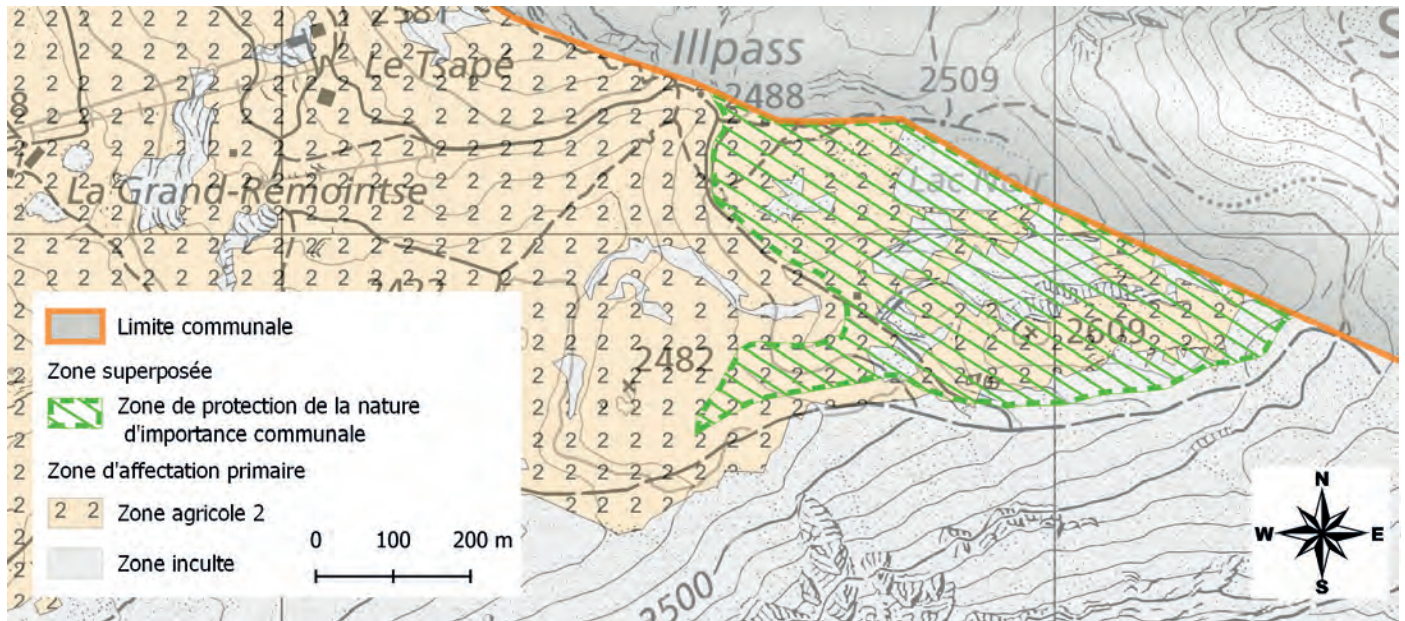
ETAT : Bon

STATUT : Homologué

IMPORTANCE :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Fédérale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Cantonale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Communale |

ETAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur s'étend dans les alentours du Lac Noir, en bordure de limite communale sur l'alpage de Chandolin.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Lac alpin, éboulis, combes à neige, pelouses alpines.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Odonates
Faune benthique
Génépi (*Artemisia umbelliformis*)
Lagopède alpin (*Lagopus muta*)
Niverolle alpine (*Montifringilla nivalis*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Limiter le piétinement et la fertilisation des rives du lac par le bétail.

REMARQUE(S) :

District franc cantonal de chasse (DFC 100).
Lac loué et réempoissonné chaque année.



Photo : Vue générale de La Motte et du Lac Noir.

LIEU-DIT : Plantorin - Tсахэлэт

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 12.5 ha / 13 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2 et zone inculte

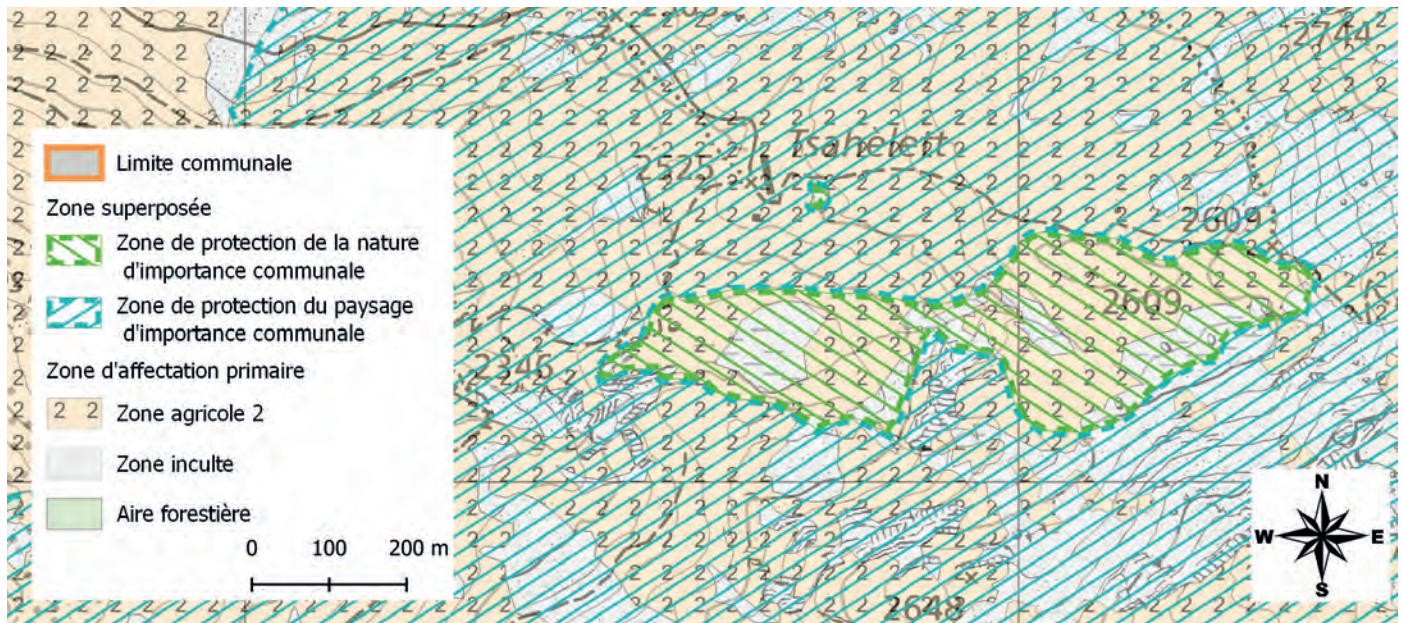
ÉTAT : Dégradé

STATUT : Modifié

IMPORTANTÉ :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe la combe humide au Sud de Tсахэлэт sur l'alpage de Nava.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Plans d'eau, bas-marais (groupements riverains et fontinaux, parvocariçaies, etc.) et prairies humides.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input checked="" type="checkbox"/> Drainage |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
 Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*)
 Odonates
 Orpin velu (*Sedum villosum*)
 Groupement pionnier des bords des torrents alpins (*Caricion bicolori-atrofuscae*)
 Végétation des sources acides (*Cadaminno-Montion/Cratoneurion*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Limiter le piétinement et la fertilisation des marais d'altitude par le bétail.

1 2 3 Mise en place d'un plan de gestion de l'alpage de Nava.

1 2 3 Suppression des drainages.

REMARQUE(S) :

-



Photo : Groupements fontinaux de Plantorin.



Photo : Bas-marais supérieur de Plantorin.

LIEU-DIT : Sotier - Vouibè - Corne de Sorbois - Sex de Marinda

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 651 ha / 622 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière, zone agricole 2 et zone inculte

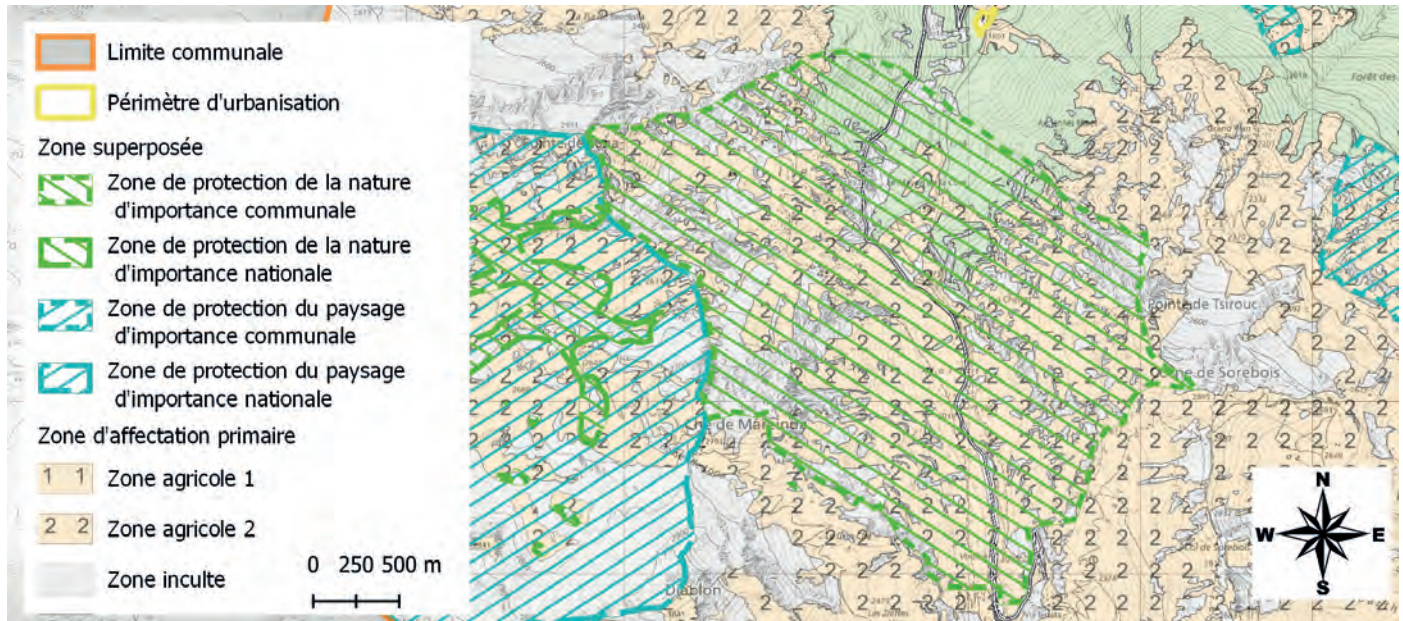
ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Fédérale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur s'étend entre la Pointe de Lona, la Pointe de Tsirouc, la Corne de Sorebois, le barrage de Moiry et le Sex de Marinda sur des terrains propriétés de la bourgeoisie de Grimentz et de l'alpage de Moiry.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Forêt de conifères sur éboulis, bas-marais, pelouses alpines, éboulis, falaises, landes alpines et subalpines et saulaies buissonnantes.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangement de la faune | <input checked="" type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input checked="" type="checkbox"/> Assèchement des milieux humides |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Truite de rivière (*Salmo trutta f. fario*)
 Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
 Lagopède alpin (*Lagopus muta*)
 Saules buissonnants (*Salix sp.*)
 Fétuque du Valais (*Festuca valesiaca*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Limiter le piétinement et la fertilisation des marais d'altitude et de la Gougra par le bétail. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Mise en place d'un plan de gestion de l'alpage de Moiry. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintien des diversités paysagères et naturelles et tout particulièrement les landes et les saulaies. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintien d'un débit minimal dans la Gougra en aval du barrage de Moiry (zone de frai). |

REMARQUE(S) :

Districts francs cantonaux de chasse (DFC 105 et 107).
Zone de tranquillité hivernale de la faune homologuée (Sorebois 1).
Zone de reproduction de la truite de rivière (Gougra).



Photo : Vue générale de Vouibè.



Photo : Pelouse sèche à fétuques du Valais.

LIEU-DIT : Lona de Torrent

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 39 ha / 107 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2 et zone inculte

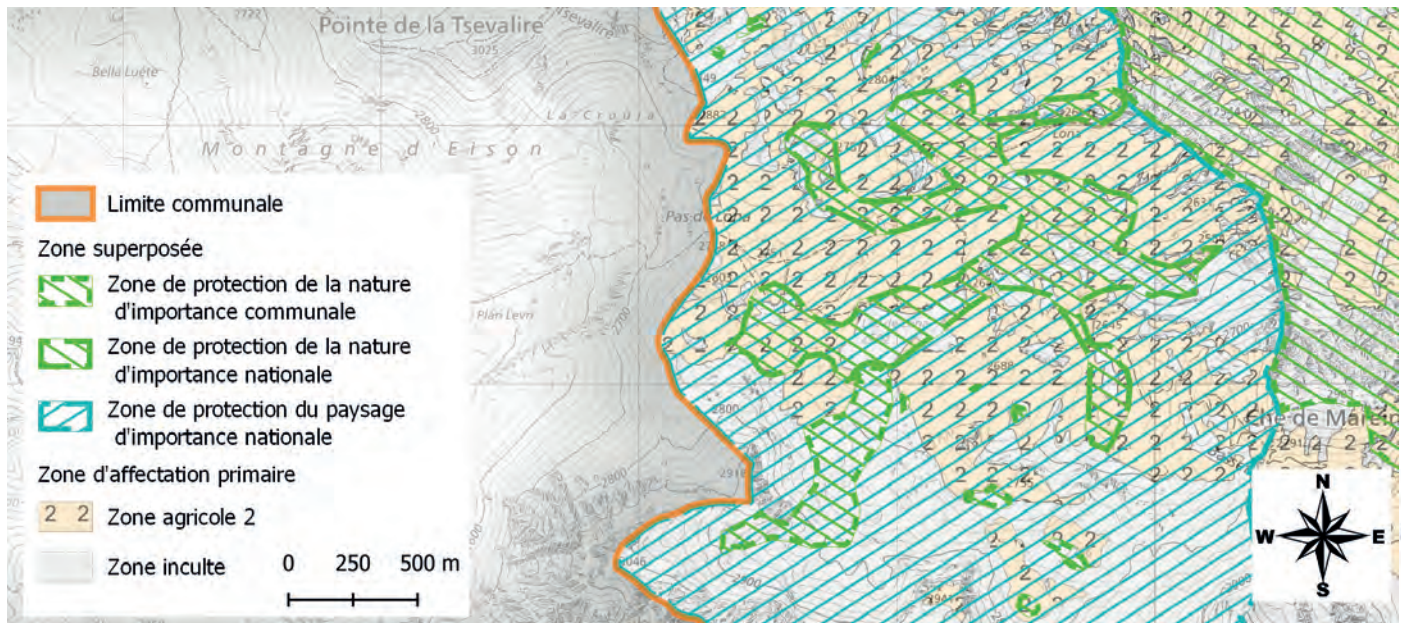
ETAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Fédérale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ETAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur est composé d'un complexe d'étangs et de bas-marais sur l'alpage de Bendolla. Il fait l'objet d'un plan d'aménagement détaillé (PAD Basset de Lona) visant à la protection des valeurs naturelles du site. Il constitue une extension du bas-marais d'importance fédérale. Il figure à l'inventaire des marais d'importance cantonale.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Rivage, bas-marais, plans d'eau (groupements riverains et fontinaux, parvocariçaies, magnocariçaies, etc.).

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
 Cordulie arctique (*Somatochlora arctica*)
 Petit Apollon (*Parnassius Phoebus*)
 Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*)
 Laïche bicolor (*Carex bicolor*)
 Orpin velu (*Sedum villosum*)
 Calamagrostide de Lona (*Calamagrostis lonana*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Limiter le piétinement et la fertilisation des marais d'altitude et du torrent de Lona par le bétail.

1 2 3 Mise en place d'un plan de gestion de l'alpage de Torrent.

1 2 3 Respect des mesures de protection mentionnées dans le PAD pour le basset de Lona.

REMARQUE(S) :

District franc cantonal de chasse (DFC 107).
Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP 1718 Val de Réchy - Sasseneire).

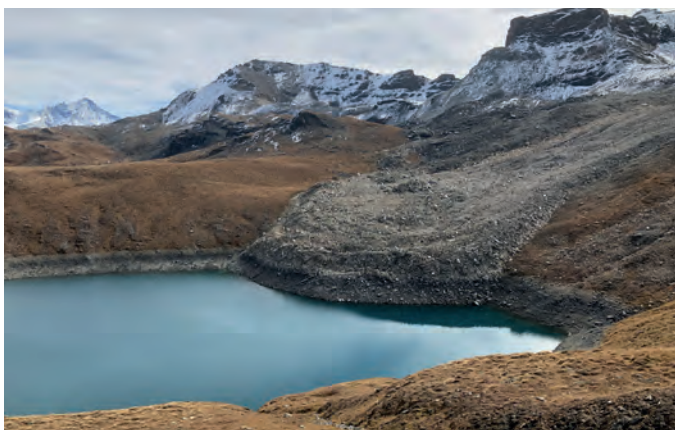


Photo : Glacier rocheux du Sasseneire.



Photo : Gouille inférieure du revers de Lona de Torrent.

LIEU-DIT : Grand Sorebois - Plan Marais - La Tsarmette

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 13 ha / 13 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2 et zone inculte

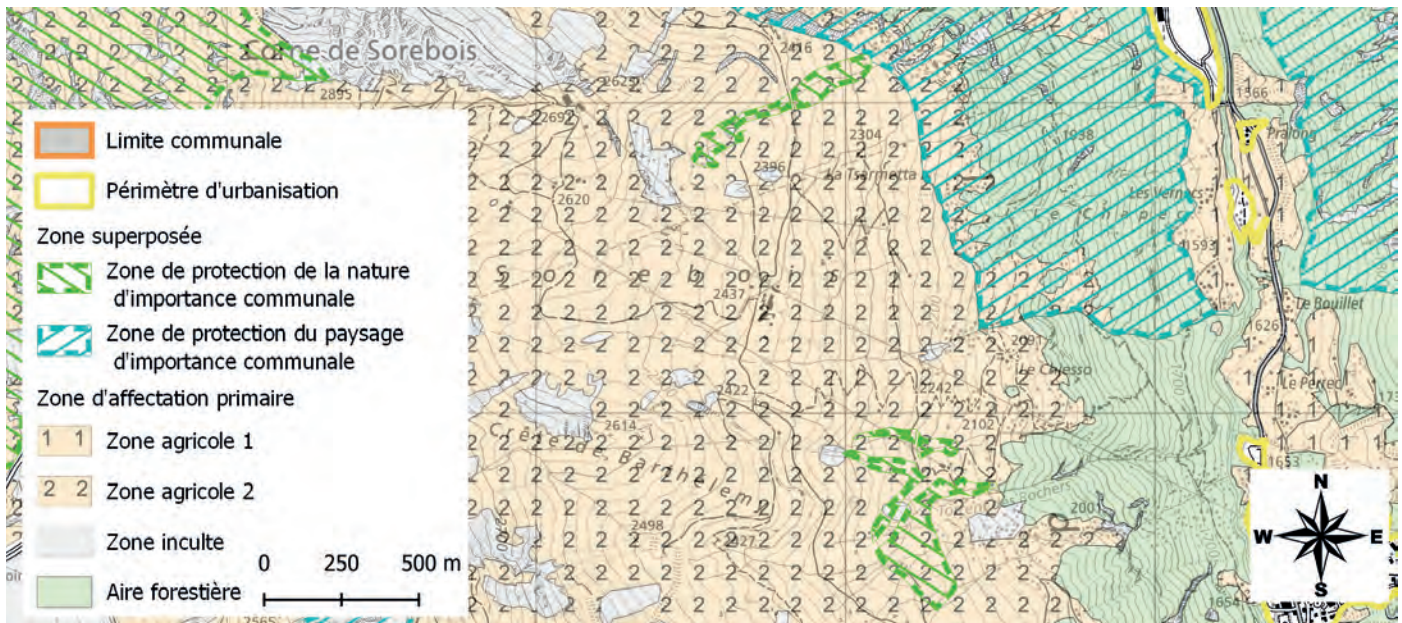
ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

- Nature Nationale
 Paysage Régionale
 Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur (2 marais) est composé du torrent de La Tsarmette avec ses sources et ses bas-marais et du bas marais du Chiesso. Il se situe sur les alpages de Sorebois et de Singline.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Bas-marais (groupements riverains et fontinaux, parvocariçaies), plans d'eau et prairies humides.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

MENACES ET ATTEINTES :

- Urbanisation, construction
 Banalisation du paysage
 Pollutions, déchets
 Disparition de la flore
 Dérangement de la faune
 Eutrophisation
 Domaines skiables
 Pâturage inadapté
 Présence de plantes invasives
 Présence de néophytes
 Activités humaines
 Autres

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
 Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*)
 Laîche bicolor (*Carex bicolor*)
 Scirpe cespiteux (*Trichophoretum cespitosa*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Limiter le piétinement et la fertilisation des marais d'altitude par le bétail.

1 2 3 Mise en place d'un plan de gestion des alpages de Sorebois et de Singline.

1 2 3 Respect des mesures de protection mentionnées dans le PAD pour le domaine skiable de Zinal/Sorebois.

REMARQUE(S) :

Districts francs fédéraux de chasse (DFC 103 et 105).



Photo : *Tricophorum cespitosum* (Tsarmette).



Photo : Vue générale des marais du Grand Sorebois.

LIEU-DIT : Composana - Torrent du Barmé

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 16.6 ha / 19.3 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2 et zone inculte

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

Nature

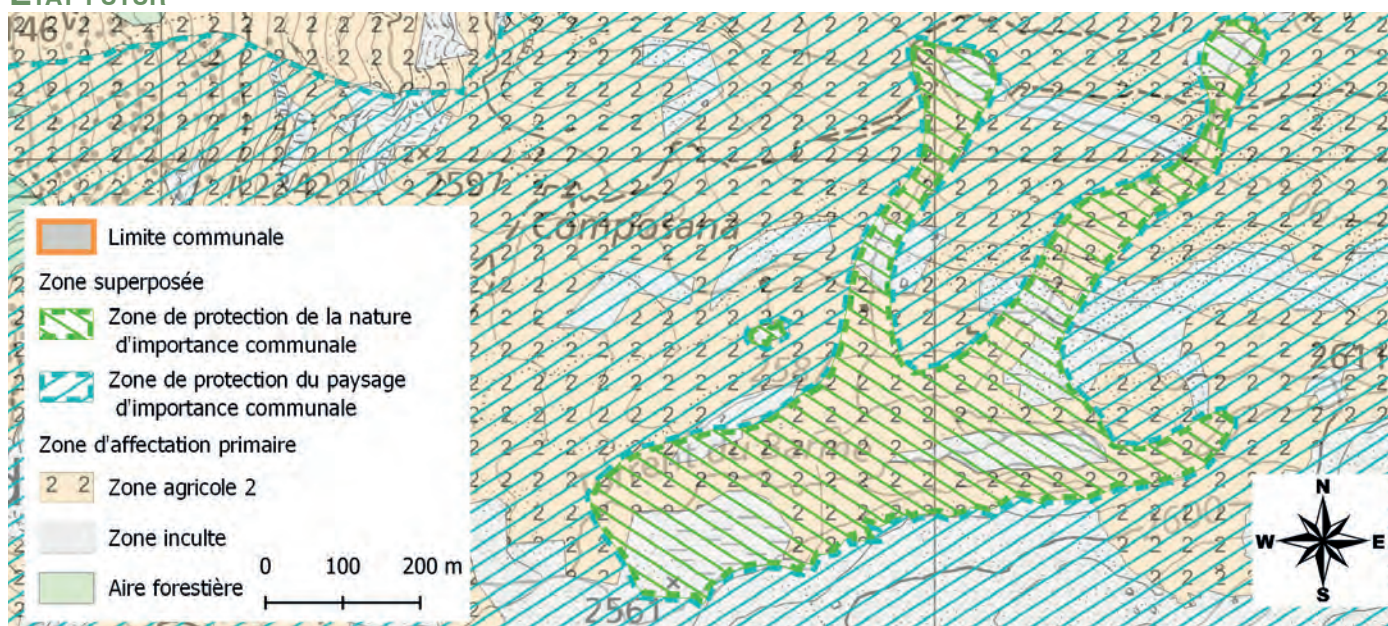
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur est composé du bas-marais de Composana et de ses affluents. Il se trouve sur l'alpage de Tracuit sur Zinal. Il figure à l'inventaire des bas-marais d'importance cantonale.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Rivage, plans d'eau, bas-marais (groupements riverains et fontinaux, parvocariçaies, magnocariçaies, etc.).

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Petit Apollon (*Parnassius Phoebus*)
 Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*)
 Laïche bicolor (*Carex bicolor*)
 Orpin velu (*Sedum villosum*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Limiter le piétinement et la fertilisation des marais d'altitude et du torrent du Barmé par le bétail.

1 2 3 Mise en place d'un plan de gestion de l'alpage de Tracuit.

REMARQUE(S) :

-



Photo : Marais du Barmé.

LIEU-DIT : Lés du Besso - Zone alluviale de la Volermò - Marge proglaciaire de Moming - Les Louchelettes d'Arpitetta - Le Vichiesso

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 588 ha / 725 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière, zone agricole 2 et zone inculte









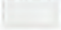

ÉTAT : Bon

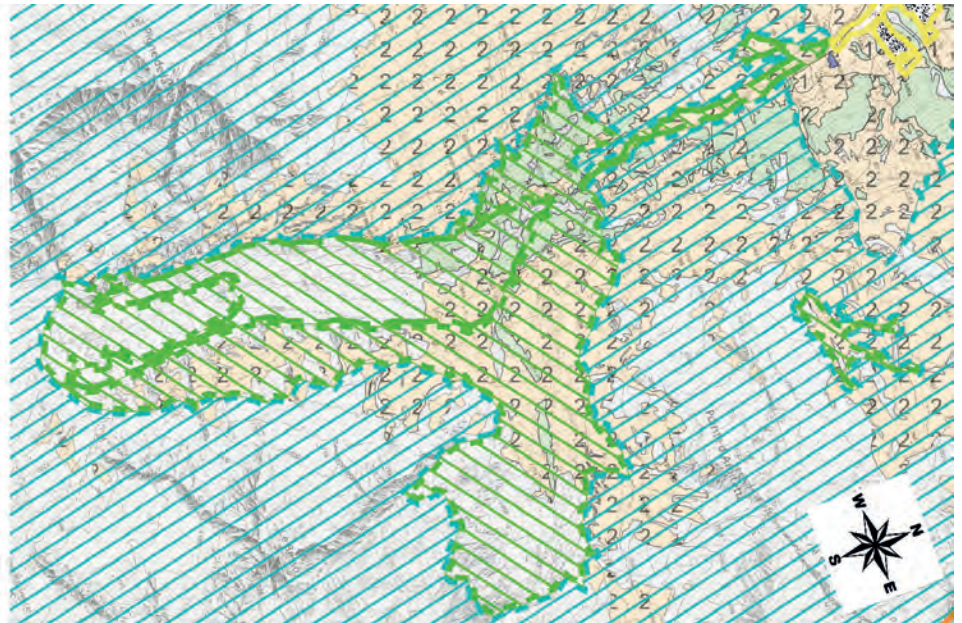
STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Fédérale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ÉTAT FUTUR

-  Limite communale
 -  Périmètre d'urbanisation
 - Zone superposée
 -  Zone de protection de la nature d'importance communale
 -  Zone de protection de la nature d'importance nationale
 -  Zone de protection du paysage d'importance communale
 - Zone d'affectation primaire
 -  Zone de camping de passage
 -  1 1 Zone agricole 1
 -  2 2 Zone agricole 2
 -  Zone inculte
 -  Aire forestière
- 0 500 1000 m



DESCRIPTION :

Le secteur est composé du val du Glacier de Zinal depuis ce dernier, jusqu'aux anciennes mines de cuivre du Plat de la Lé. Elle englobe également le vallon de l'Arpitetta jusqu'au Glacier de Moming. Il constitue une extension de la zone alluviale d'importance fédérale du Glacier de Zinal (marge proglaciaire).

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Plans d'eau, bas-marais (groupements riverains et fontinaux, parvocariçaies, magnocariçaies, etc.), prairies humides, pelouses alpines, aulnaies, saulaies alluviales, alluvions, forêts riveraines, moraines et lapiez.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Tamaris d'Allemagne (*Myricaria germanica*)
 Laîche bicolor (*Carex bicolor*)
 Saule noirissant (*Salix myrsinifolia*)
 Apollon des Alpes (*Parnassius phoebus*)
 Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*)
 Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation du public |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Limiter le piétinement et la fertilisation des rives et des marais d'altitude par le bétail.

1 2 3 Eviter les dévestitures dans la zone alluviale.

1 2 3 Information didactique pour maintenir la quiétude des lieux (chiens en laisse, respect du balisage, etc.).

REMARQUE(S) :

District franc cantonal de chasse (DFC 103).
Zone de protection archéologique.
Zone de protection des sources (Jardin des Chamois).

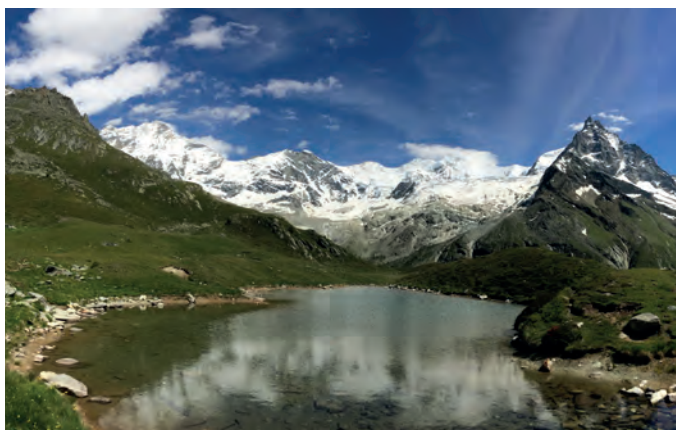


Photo : Lac d'Arpilletta.



Photo : Jardin des Chamois.

LIEU-DIT : Fang - Cordonna

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 0.4 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière et zone agricole 1

ÉTAT : Bon

STATUT : Ajouté

IMPORTANCE :

Nature

Paysage

Fédérale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur est composé de gouilles aménagées pour la grenouille rousse en bordure de la Navisence sous la route de la STEP sur des parcelles privées.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Groupements riverains et humides.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangement de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
Végétation aquatique

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Maintien de la qualité des eaux, du débit et de la profondeur des aménagements réalisés.

REMARQUE(S) :

Les eaux de la route de la STEP ne doivent pas influencer les gouilles aménagées.



Photo : Zone humide de Cordonna.

LIEU-DIT : Vissoie - Les Pombriniès

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 0.1 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 1

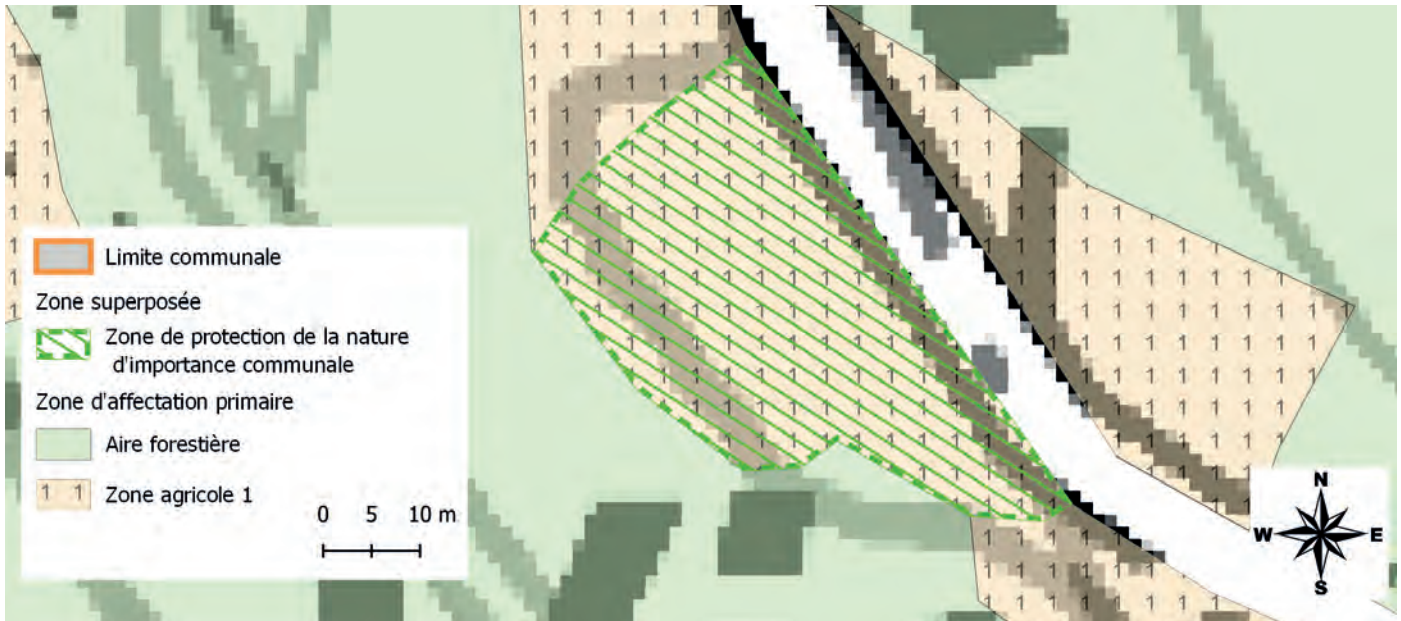
ETAT : Bon

STATUT : Ajouté

IMPORTANCE :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Fédérale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ETAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur est composé de biotopes humides aménagés en bordure de la route de la STEP sur une parcelle, propriété des communes de Chippis, Chalais et Anniviers (Mesures de compensation FMG SA).

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Groupements riverains et humides.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input checked="" type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Maintien de la qualité des eaux, du débit et de la profondeur des aménagements réalisés.

1 2 3 Contrôle de la stabilité des talus aval.

1 2 3 Surveillance des néophytes (Berce du Caucase, Budléia de David et Solidage du Canada).

REMARQUE(S) :

Les eaux de la route de la STEP ne doivent pas influencer les gouilles aménagées.
L'érosion de la Navisence risque de menacer à terme les biotopes aménagés.



Photo : Zone humide des Pombriniès RD.

LIEU-DIT : Orzival - La Ravinette

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 7.4 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2 et zone inculte

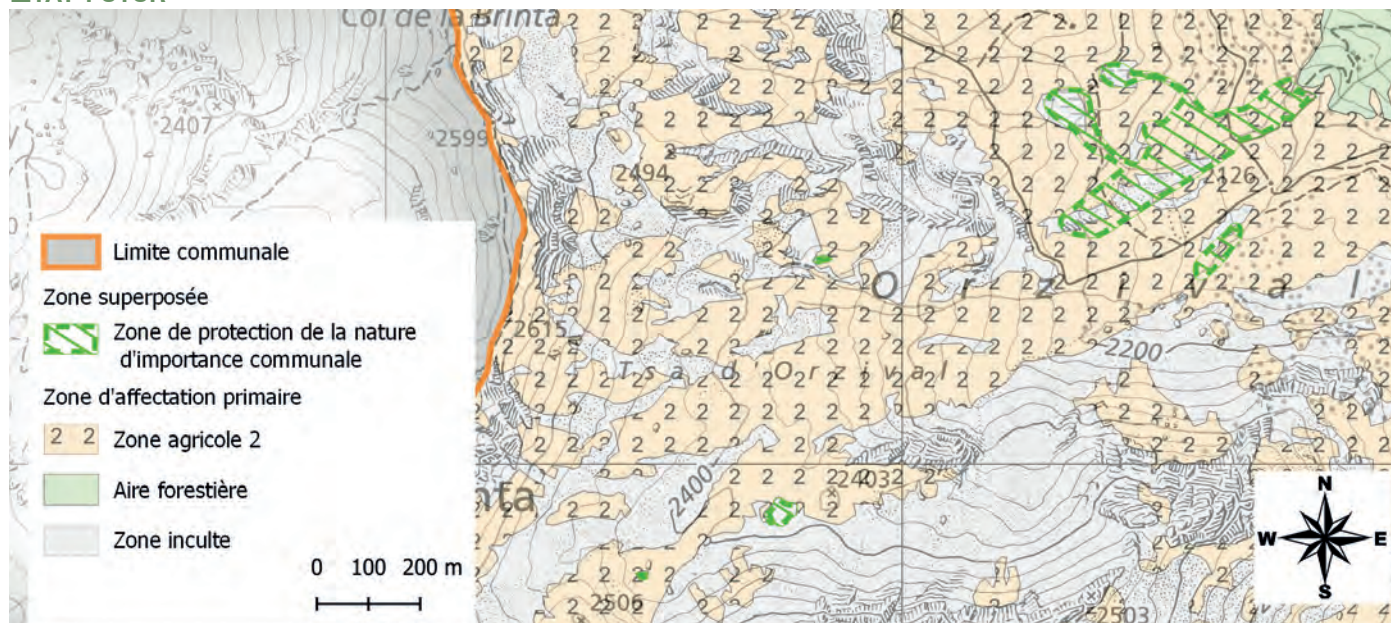
ÉTAT : Bon

STATUT : Ajouté

IMPORTANCE :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur est composé des complexes marécageux d'Orzival sis sur l'alpage d'Orzival.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Plans d'eau, bas-marais (groupements riverains et fontinaux, parvocariçaies) et prairies humides.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
 Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*)
 Odonates
 Laïche bicolore (*Carex bicolor*)
 Parvocariçaie neutro-basophile (*Caricion davallianae*)
 Végétation des sources acides (*Cardamino-Montion*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Limiter le piétinement et la fertilisation des marais d'altitude par le bétail.

1 2 3 Mise en place d'un plan de gestion de l'alpage d'Orzival.

REMARQUE(S) :

District franc cantonal de chasse (DFC 109).

Zone de tranquillité hivernale de la faune recommandée (Orzival-Anniviers et Orzival 2).



Photo : Gouille de la Ravinette.

LIEU-DIT : Les Faches

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 1.5 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2

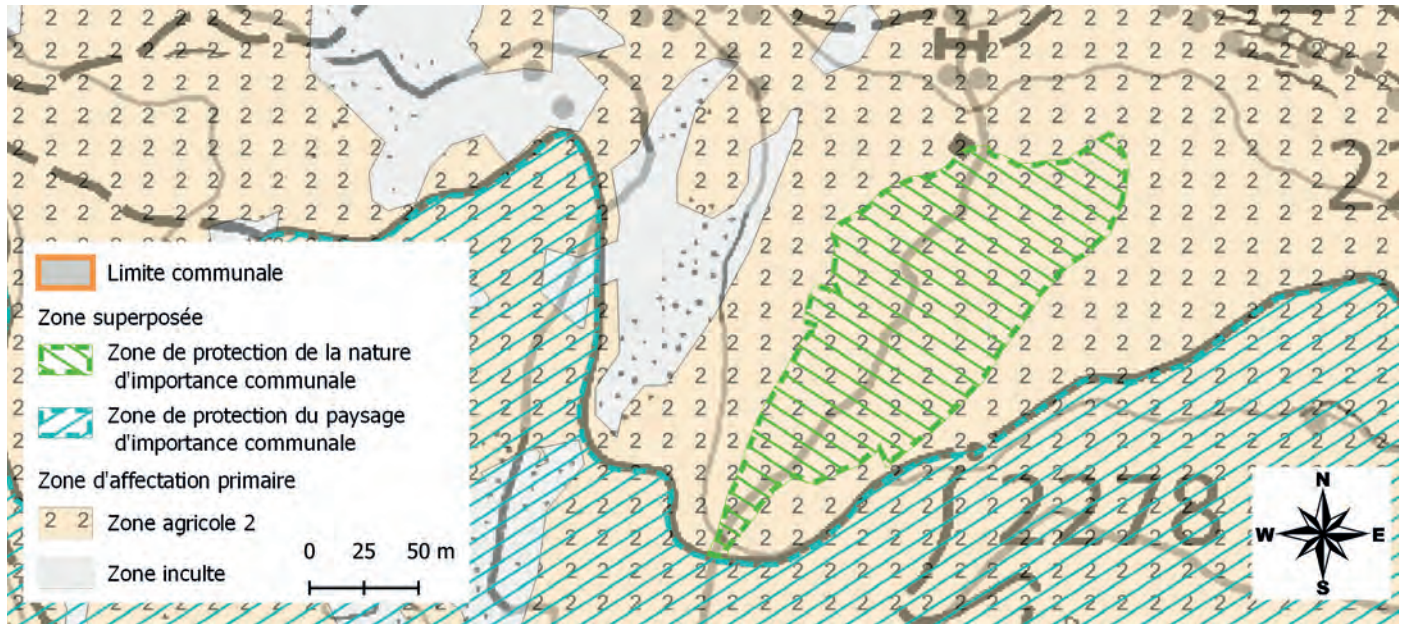
ÉTAT : Bon

STATUT : Ajout

IMPORTANCE :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur se trouve au niveau de la zone marécageuse à proximité du torrent des Faches et en bordure de la route menant à l'hôtel Weisshorn (Alpage de Rouaz). Le marais figure à l'inventaire des marais d'importance cantonale.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Bas-marais et prairies humides.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input checked="" type="checkbox"/> Drainage |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
 Lagopède alpin (*Lagopus muta*)
 Petit Apollon (*Parnassius Phoebus*)
 Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*)
 Odonates
 Laîche bicolor (*Carex bicolor*)
 Parvocariçaie acidophile (*Caricion fuscae*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Limiter le piétinement et la fertilisation des rives des lacs et marais d'altitude par le bétail.
- 1 2 3 Maintenir le niveau d'eau des bas-marais (pas de drainages, prélèvements), en particulier pour celui des Faches.
- 1 2 3 Mise en place d'un plan de gestion des alpages concernés.

REMARQUE(S) :

-



Photo : Marais des Faches.



LIEU-DIT : Le Lauché

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 9 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2 et zone inculte

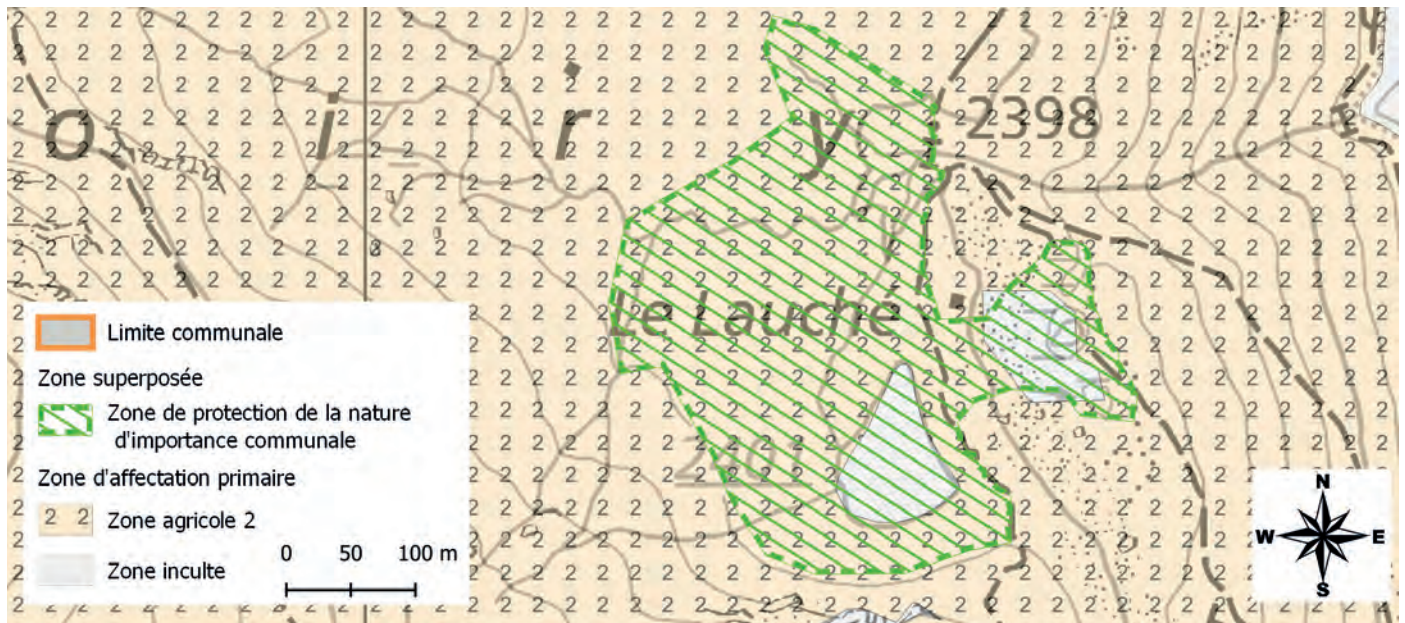
ÉTAT : Dégradé

STATUT : Ajouté

IMPORTANCE :

 Nature Paysage Nationale Régionale Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur est composé des complexes marécageux et du lac du Lauché sis sur l'alpage de Moiry.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Plans d'eau, rivage, bas-marais (groupements riverains et fontinaux, parvocariçaies, magnocariçaies, etc.), prairies humides et pelouses alpines.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input checked="" type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
 Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*)
 Laïche bicolor (*Carex bicolor*)
 Petit Apollon (*Parnassius Phoebus*)
 Odonates
 Parvocariçaie acidophile (*Caricion fuscae*)
 Végétation des sources acides (*Cardamino-Montion*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Limiter le piétinement et la fertilisation des rives du lac et du marais d'altitude par le bétail.

1 2 3 Mise en place d'un plan de gestion de l'alpage de Torrent.

1 2 3 Interdire le passage des véhicules dans les zones humides.

REMARQUE(S) :

Détérioration des milieux par le passage des véhicules.



Photo : Lac du Louché.



Photo : Complexes marécageux.

LIEU-DIT : Lac de la Beyenna - Lac de Fêta d'Août de Moiry - Gouilles du Lauché - Lacs de la Combe Rocha - Lac des Autannes - Gouille Plan Léva - Gouilles d'Assongbè - Gouilles des Ziettes d'Amonn - etc.

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 9.1 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone inculte

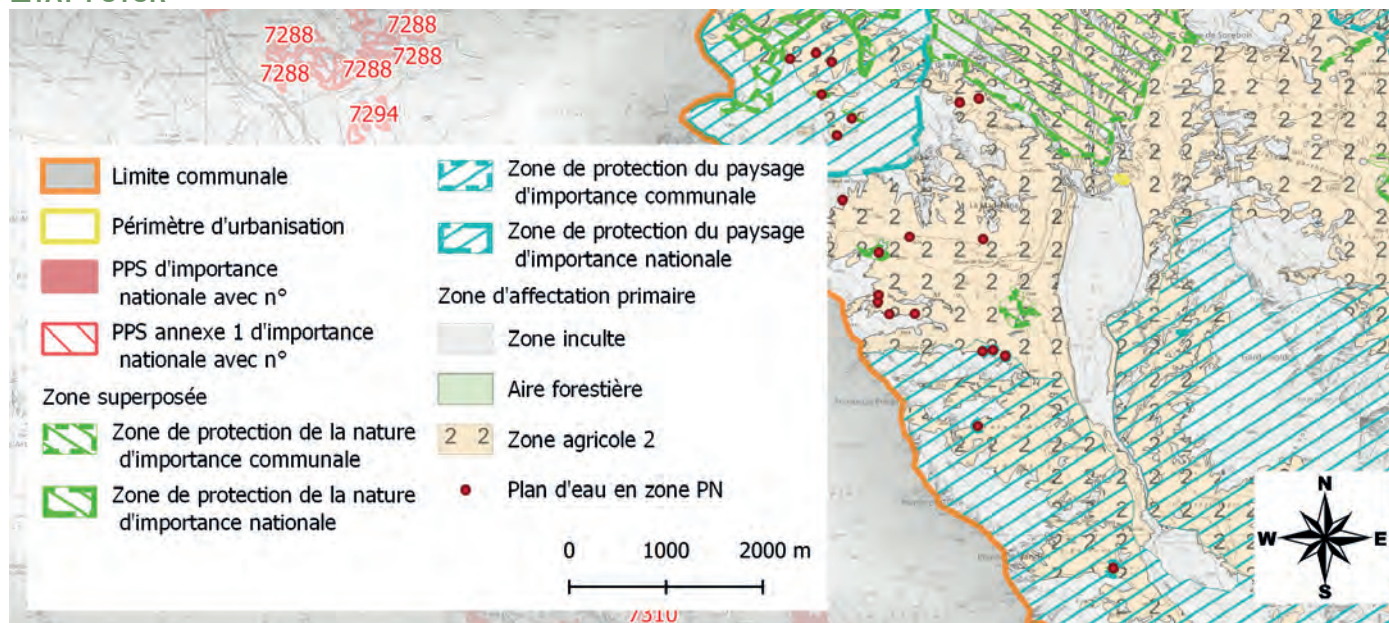
ÉTAT : Bon

STATUT : Ajout

IMPORTANCE :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Plusieurs plans d'eau d'altitude isolés, non inventoriés dans les fiches précédentes, sont inscrits en zone de protection de la nature. Ils ont ainsi été regroupés dans la présente fiche et localisés ci-dessus.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Lacs, gouilles et milieux humides d'altitude.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
 Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*)
 Odonates
 Laîche bicolor (*Carex bicolor*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Sensibilisation du public |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Limiter le piétinement et la fertilisation des marais d'altitude par le bétail.

1 2 3 Intégration dans la mise en place d'un plan de gestion des alpages.

REMARQUE(S) :

-



Photo : Lac des Autannes.



Photo : Lacs de la Combe Rocha.

LIEU-DIT : Pontèt - Flurière

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 0.6 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

Nature

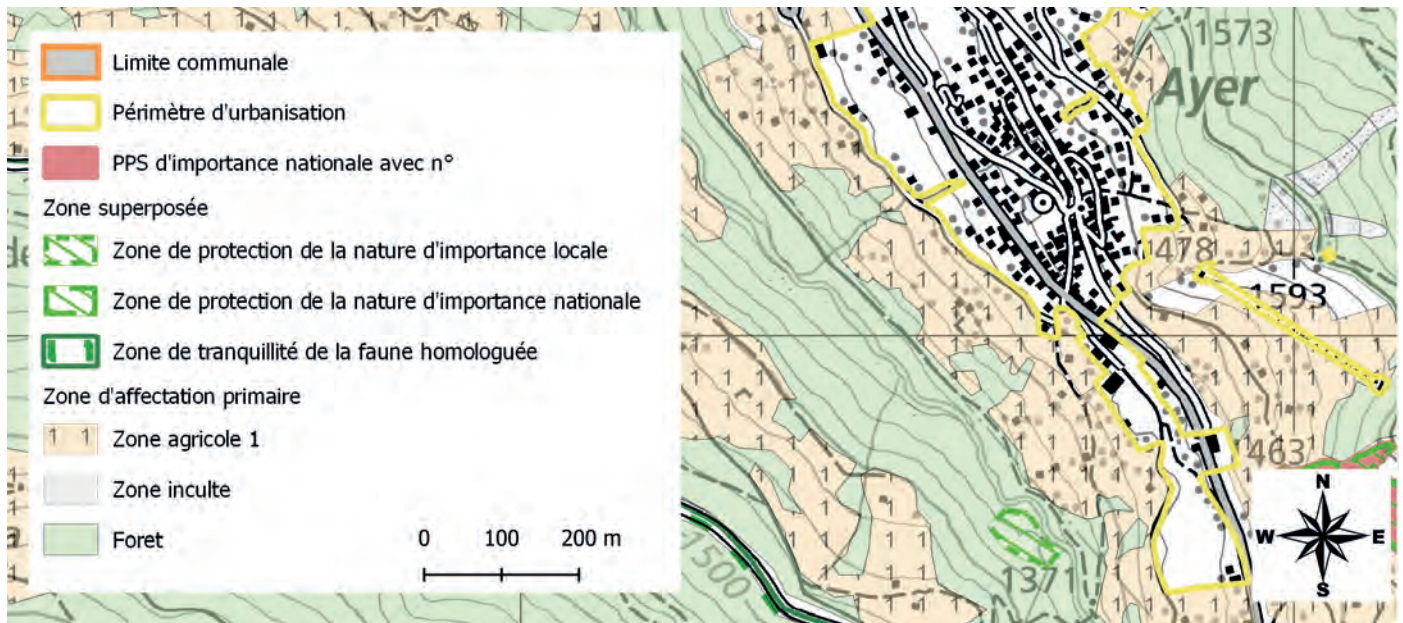
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Milieux humides composés de mares réalisées pour les compensations du projet de révision des mobilités de loisirs sur la commune d'Anniviers.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Milieux humides, mares.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Navisence

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input type="checkbox"/> Eutrophisation | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : sédimentation, érosion |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
 Odonates
 Laîche paniculée (*Carex paniculata*)
 Laîche jaune (*Carex flava*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input type="checkbox"/> Autres |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Éviter l'atterrissement des mares.

1 2 3 Assurer l'alimentation de la Gouille de la Flurière par le Torrent du Vigic

REMARQUE(S) :

Aménagement des gouilles des Flurières prévues d'ici 2025.



Photo : Gouille du Pontèt



Photo : Gouille du Pontèt

ANNIVIERS

ZONE DE TRANQUILLITE HIVERNALE DE LA FAUNE

SOREBOIS 1 ET 2

LIEU-DIT : Sorebois,- les Vernecs - la Lé - Forêt des Morasses - Forêt de Biolec - Grands Plans de Tsirouc - le Mayen de la Cure - Sotier - la Chélett - Corne de Sorebois - Loverêche - le Prabé

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 1'276 ha / 1'276 ha

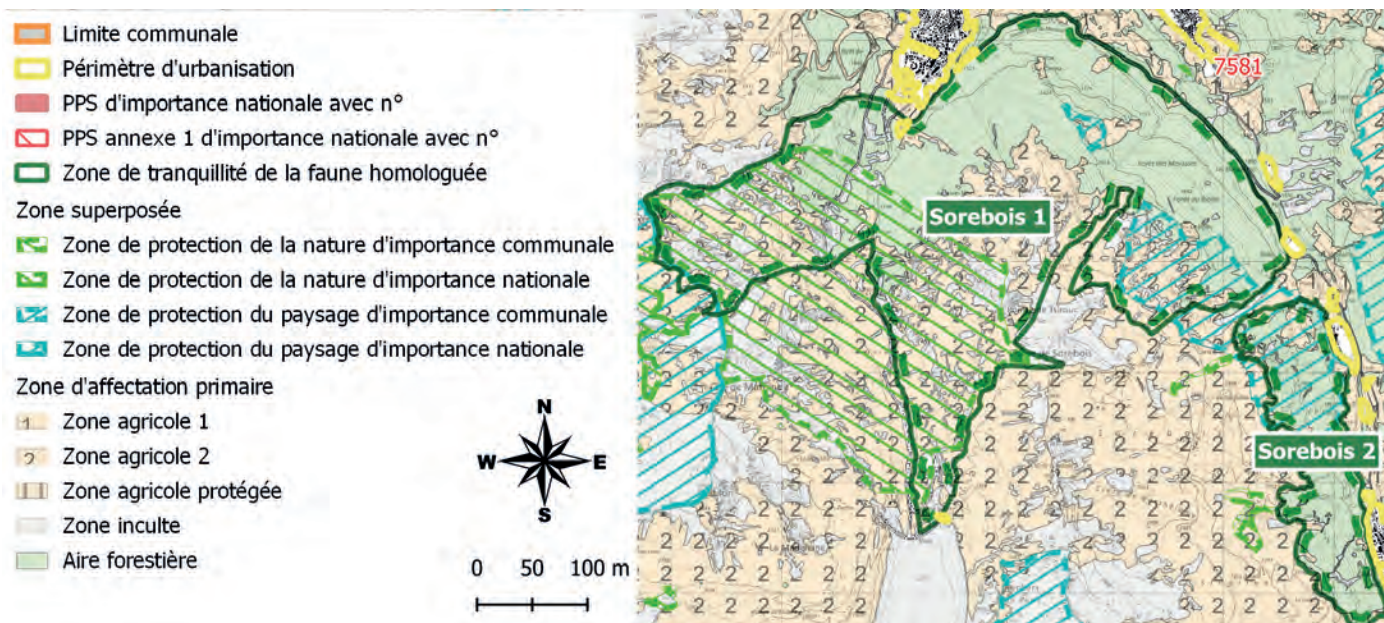
AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2, zone inculte et aire forestière

ÉTAT : Moyen

ÉTAT FUTUR

IMPORTANTÉ :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Régionale |
| | <input type="checkbox"/> Locale |



DESCRIPTION - SOREBOIS 1

De l'intersection de la route cantonale Sierre/Zinal avec celle des Morasses (pt. 1489). En suivant cette route jusqu'à la Gougra (pt. 1518). En remontant la Gougra jusqu'à l'embouchure avec le torrent de la Freinze (en aval du point 1599). En montant ce torrent jusqu'à la piste de ski de Lona. En remontant cette piste jusqu'en amont du point 2124. En direction sud jusqu'à l'arête. En remontant cette arête (pt. 2455) jusqu'à la Pointe de Lona (pt. 2930).

En direction sud, en passant par les points 2670 et 2633 jusqu'à la prise d'eau de Lona (pt. 2582). En descendant le torrent de Lona, jusqu'à la Gougra. En remontant la Gougra jusqu'au mur du barrage de Moiry (2127). Par le pied du mur, jusqu'au restaurant du barrage (pt. 2250). Du restaurant (2250) en passant par les points 2310, 2479 et 2612 jusqu'à la Corne de Sorebois (pt. 2895). De la Corne de Sorebois, en suivant la route d'accès jusqu'à la piste des Chamois.

En suivant le balisage à proximité de la piste des Chamois puis la lisière de la forêt, jusqu'à la route forestière (Route du SOS), puis par cette route jusqu'à la lisière direction Est (point de balisage). En remontant par la lisière de la forêt, jusqu'au balisage. En remontant le balisage, jusqu'à la route de damage du domaine skiable (Sorebois-Grands Plans). Par cette route, jusqu'au point de balisage. En descendant, le couloir balisé (couloir Loverêche/Prabé), en passant par le point 2219, cabane du Pétolio, de là en longeant la lisière forestière, en passant par le point 1661 jusqu'à la route cantonale Sierre/Zinal.

En descendant cette route jusqu'à son intersection avec la route des Morasses (1489), point initial.

DESCRIPTION - SOREBOIS 2

De l'intersection de la route de l'usine électrique de Mottec, en remontant la route forestière jusqu'au chemin pédestre Le Prabé - La Lé. En remontant ce chemin jusqu'au point de balisage (proximité du pt. 1715). En suivant la lisière de la forêt (couloir Le Prabé/Loverêche), jusqu'à la barre de rocher, point de balisage. Puis en suivant ces rochers (direction Sud/Est), passant par les paravalanches, puis suivre la lisière de la forêt, en passant sous le Chiasso, sous la Latta jusqu'à la piste de l'Aigle, en descendant le bord de la piste jusqu'à la route qui mène au pont de la Barmette (pt. 1653). De là, en descendant la Navizence jusqu'au torrent du Vernecc. Puis par la lisière inférieure de la forêt jusqu'à la route de l'usine électrique, point initial.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Forêt de conifères, bas-marais, pelouses alpines, éboulis, falaises, landes alpines et subalpines, saulaies buissonnantes.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Liaison faunistique d'importance régionale

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input checked="" type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dérangement de la faune | <input checked="" type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Perte de milieux et d'habitats |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Tétras lyre (*Tetrao tetrix*)
Lagopède alpin (*Lagopus muta*)
Grande faune

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Renaturation / Revitalisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole |
| <input type="checkbox"/> Maintien de l'activité agricole | <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation du public |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Informations didactiques pour maintenir la quiétude des lieux (chiens en laisse, ski hors-piste, place de départ de deltaplanes, ...). |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Balisage du domaine skiable au niveau de la zone de protection de la nature (ZPN-7). |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Mise en place des panneaux d'information sur les points stratégiques d'entrées des zones de la tranquillité de la faune |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Surveillance de la zone de tranquillité par les fonctionnaires du SCPF ainsi que par ceux assermentés de la commune, et par les patrouilleurs des remontées mécaniques de Grimentz-Zinal SA. |

REMARQUE(S) :

-

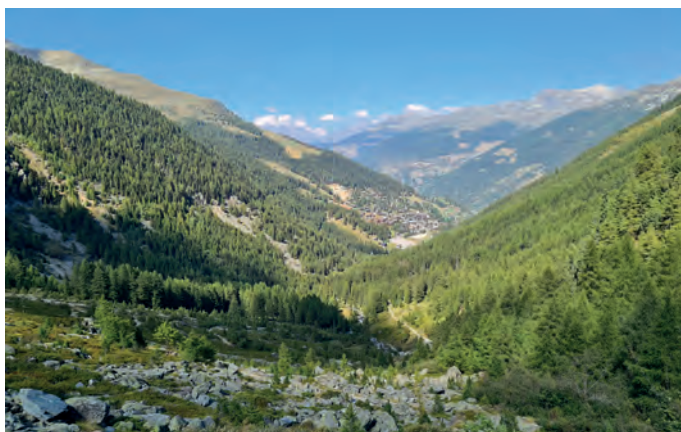


Photo : Sorebois 1 - vue au pied du barrage de Moiry

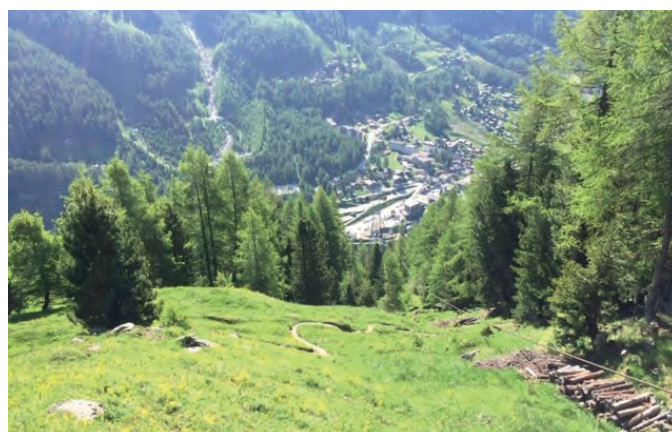


Photo : Sorebois 2 - vue sur la forêt de la Lé

LIEU-DIT : Niouc - Les Cinglos - Forêt du Perratan

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 1030 ha / 100 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière, zone agricole 1, zone agricole protégée et zone inculte

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

ÉTAT FUTUR

IMPORTANTÉ :

Nature

Paysage

Nationale

Régionale

Locale



DESCRIPTION :

Le secteur concerné est une extension du périmètre IFP à l'échelle communale. Il se compose de deux zones distinctes. La première entoure le village de Niouc et s'étend du Nord du village à la combe du Ricard. Le second comprend l'ensemble de la forêt du Perratan.

SUBSTANCE PAYSAGÈRE :

Autour des villages, terres productives, forêts et forêts de ravins.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- Infrastructures non intégrées dans le paysage
- Banalisation du paysage
- Disparition du patrimoine (matériel et immatériel)
- Gestion inadaptée des milieux naturels et anthropiques (fermeture des milieux, remise en état, agriculture, sylviculture, etc.)
- Autres atteintes paysagères : ...

ÉLÉMENTS D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE :

Crêtes
Falaises
Pâturages boisés
Combe
Source de Niouc
Bisse des Sarrasins
Pierrier de La Rocha

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- Protection / Conservation du paysage naturel
- Valorisation / Conservation du patrimoine bâti et paysager
- Valorisation / Conservation du patrimoine agricole
- Valorisation / Conservation des éléments historiques

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Peupliers de Niouc : conserver les six peupliers situés à l'entrée du village de Niouc.

1 2 3 Source des Cinglos : conserver l'entrée de la grotte de la source des Cinglos.

1 2 3 Conserver les clairières afin de favoriser une mosaïque forêt/prairie.

1 2 3 Bisse des Sarrasins : conserver le tracé historique.

1 2 3 Les Îles : conserver la dynamique naturelle de la Navisence (présence d'îlots).

1 2 3 Borca : rouvrir et conserver la clairière.

REMARQUE(S) :

Réserve forestière sans intervention 160_Vs_010.

Réserve forestière avec interventions ciblées 160_Vs_010.



Photo : les six peupliers de Niouc.



Photo : entrée de la grotte de la source des Cinglos.

LIEU-DIT : Forêt du Barmé - La Grand' Combe - Le Gâsso

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 76 ha / 74 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière et zone agricole 1

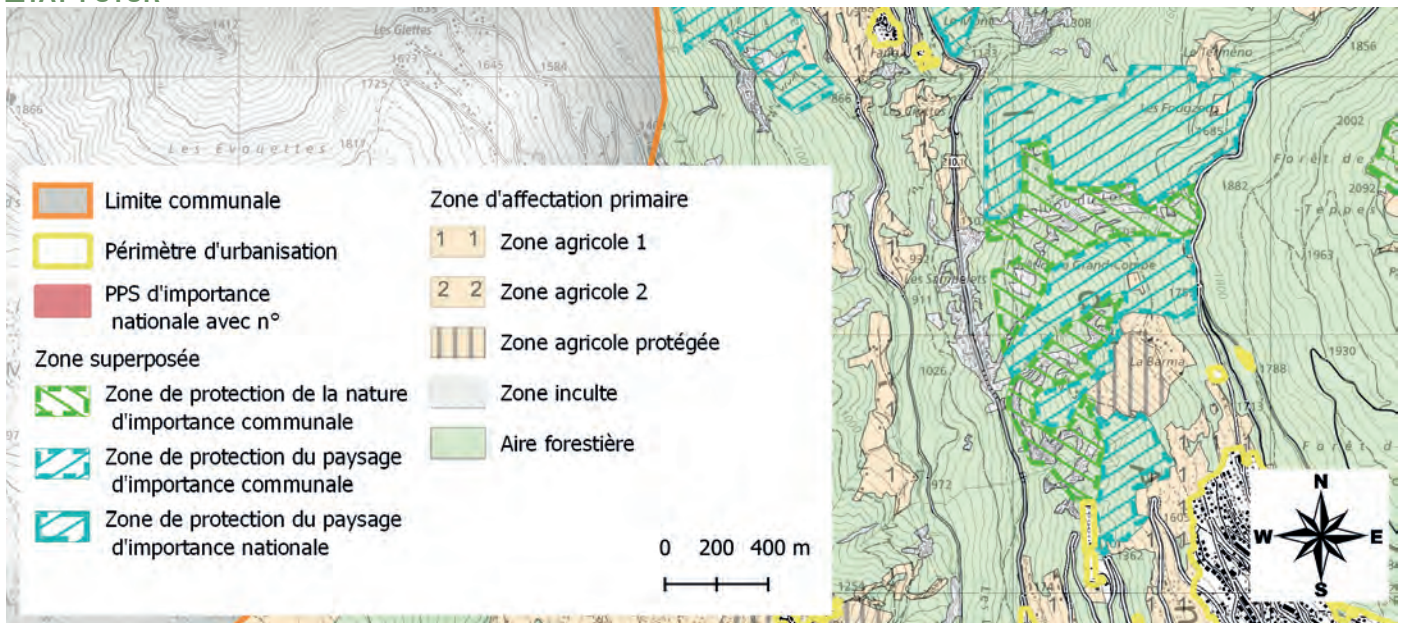
ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input checked="" type="checkbox"/> Paysage | <input type="checkbox"/> Régionale |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur comprend les forêts du Barmé, de la Grand'Combe et du Gâsso. Il s'étend entre 1'140 msm (Les Millièrès) et 1'800 msm (Le Fougzet).

SUBSTANCE PAYSAGÈRE :

Mayens, forêts.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Liaison d'importance régionale

MENACES ET ATTEINTES :

- Infrastructures non intégrées dans le paysage
- Banalisation du paysage
- Disparition du patrimoine (matériel et immatériel)
- Gestion inadaptée des milieux naturels et anthropiques (fermeture des milieux, remise en état, agriculture, sylviculture, etc.)
- Autres atteintes paysagères : ...

ÉLÉMENTS D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE :

Milieux forestiers (mélézins, pessières)
Falaises

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- Protection / Conservation du paysage naturel
- Valorisation / Conservation du patrimoine bâti et paysager
- Valorisation / Conservation du patrimoine agricole
- Valorisation / Conservation des éléments historiques

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Les Tsanderry : Conserver les clairières afin de favoriser une mosaïque forêt/prairies.

1 2 3 La Grand'Combe : Conserver les vieux mélèzes (DHP > 150).

1 2 3 Anciennes mines (Termenno, Le Fougzet) : conserver et valoriser les vestiges des carreaux.

REMARQUE(S) :

District franc cantonal de chasse (DFC 99).



Photo : Les Croisettes.



Photo : Vieux mélèze en amont des Croisettes.

LIEU-DIT : Roc de la Tsa - Roc d'Orzival - Col de Louché

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 100 ha / 103 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Zone agricole 2 et zone inculte

ÉTAT : Bon

STATUT : Homologué

IMPORTANTÉ :

Nature

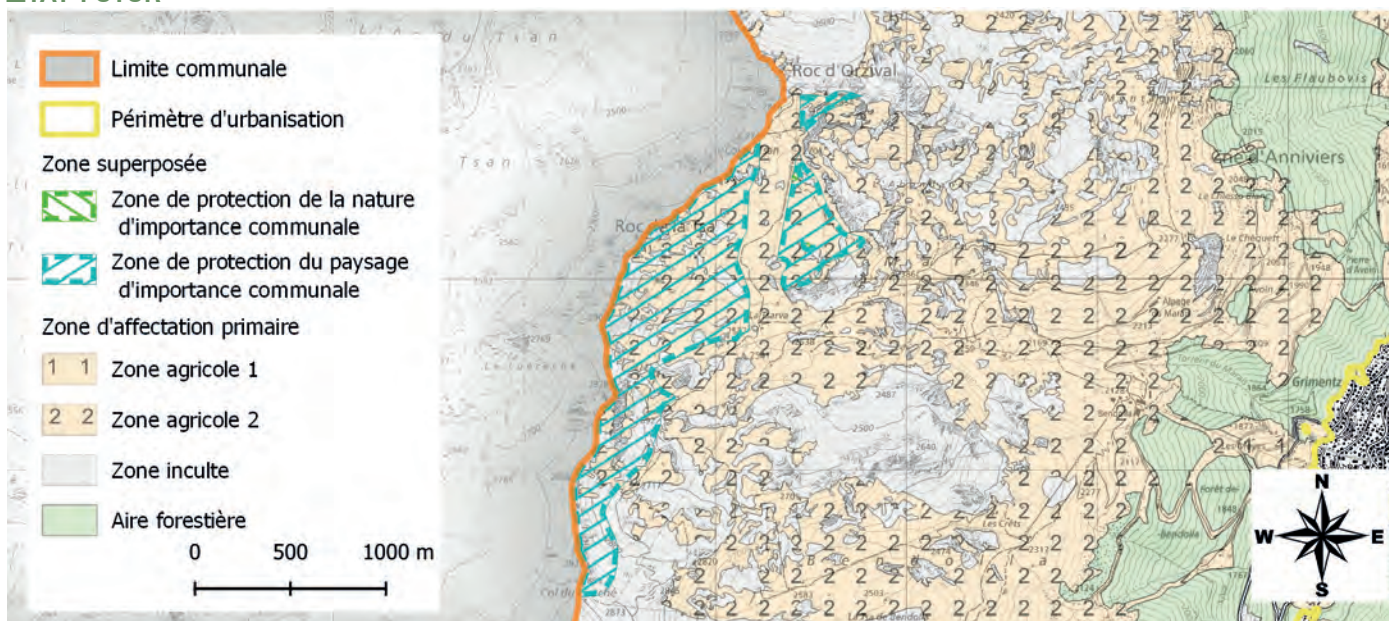
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe l'espace entre la limite communale avec Chalais et le haut du domaine skiable de Grimentz. Il s'étend entre 2'590 msm (La Tsarva) et 2'911 msm (Roc de la Tsa).

SUBSTANCE PAYSAGÈRE :

Alpages.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- Infrastructures non intégrées dans le paysage
- Banalisation du paysage
- Disparition du patrimoine (matériel et immatériel)
- Gestion inadaptée des milieux naturels et anthropiques (fermeture des milieux, remise en état, agriculture, sylviculture, etc.)
- Autres atteintes paysagères : ...

ÉLÉMENTS D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE :

Géomorphologie générale

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- Protection / Conservation du paysage naturel
- Valorisation / Conservation du patrimoine bâti et paysager
- Valorisation / Conservation du patrimoine agricole
- Valorisation / Conservation des éléments historiques

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Conserver la géomorphologie des lieux (combes, éboulis, rochers, etc.).

REMARQUE(S) :

Lié au PAD du domaine skiable de Grimentz.

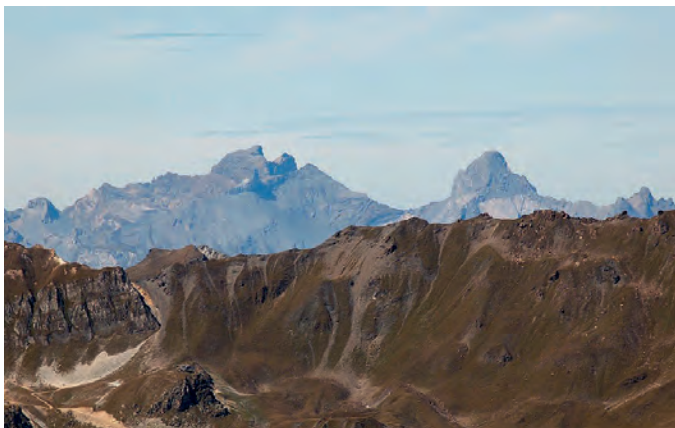


Photo : Roc de la Tsa.



Photo : Roc d'Orzival.

LIEU-DIT : Crête de Roua à Grimentz

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0.7 ha / 0.9 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière et zone agricole 1

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANTCE :

Nature

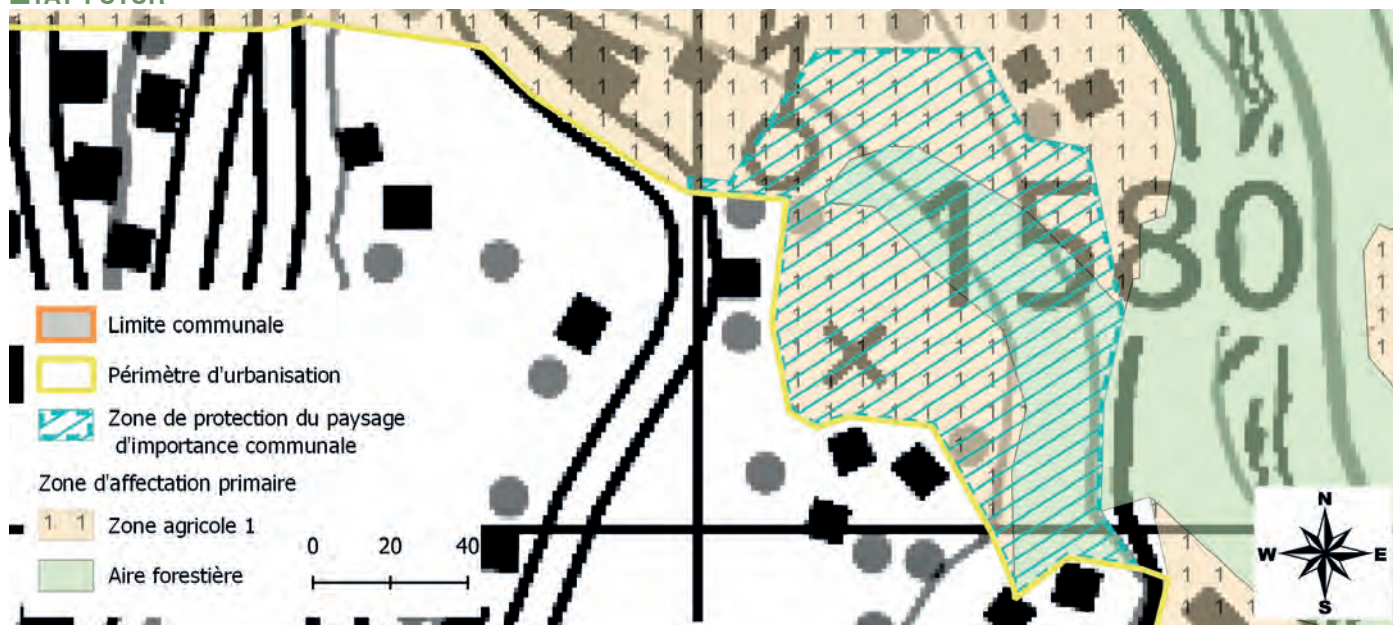
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Il s'agit d'une bosse naturelle située au Nord du village de Grimentz.

SUBSTANCE PAYSAGÈRE :

alentour des villages, des forêts.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- Infrastructures non intégrées dans le paysage
- Banalisation du paysage
- Disparition du patrimoine (matériel et immatériel)
- Gestion inadaptée des milieux naturels et anthropiques (fermeture des milieux, remise en état, agriculture, sylviculture, etc.)
- Autres atteintes paysagères : ...

ÉLÉMENTS D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE :

Géomorphologie du site à proximité du bâti

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- Protection / Conservation du paysage naturel
- Valorisation / Conservation du patrimoine bâti et paysager
- Valorisation / Conservation du patrimoine agricole
- Valorisation / Conservation des éléments historiques

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Maintien du caractère naturel et sauvage de la crête/bosse.

REMARQUE(S) :

Zone de protection archéologique.
Élément de conflit : Antenne de télécommunication.



Photo : Localisation site de Roua.

LIEU-DIT : Combavert - Tsa du Toûno - Nava - Barneuzza - Lirez - Composana - Arpitetta - Vallon de Zinal - Haut Val de Moiry

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 17118 ha / 11331 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière, zone agricole 2 et zone inculte

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

Nature

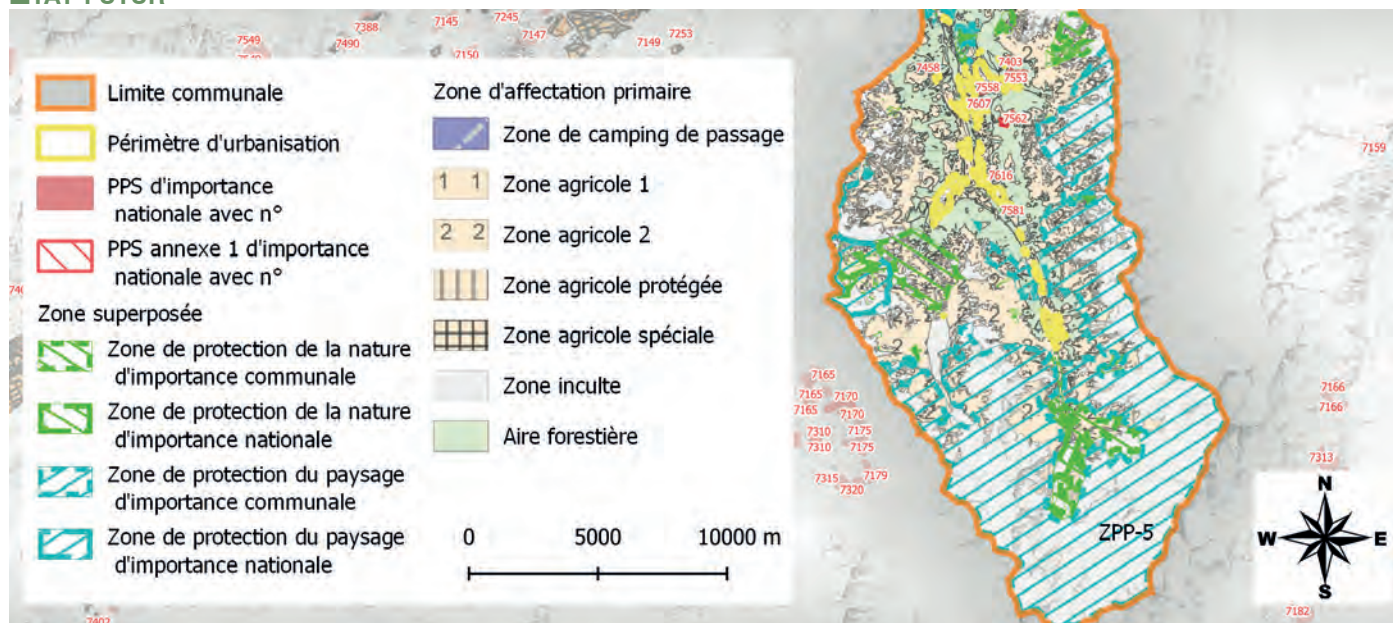
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur comprend l'ensemble des alpages et des versants sauvages situés au Sud et à l'Est de la commune.

SUBSTANCE PAYSAGÈRE :

Falaises, glaciers, éboulis, lacs, vallons, alpage, forêts, chaînes montagneuses, couronne impériale.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- Infrastructures non intégrées dans le paysage
- Banalisation du paysage
- Disparition du patrimoine (matériel et immatériel)
- Gestion inadaptée des milieux naturels et anthropiques (fermeture des milieux, remise en état, agriculture, sylviculture, etc.)
- Autres atteintes paysagères : ...

ÉLÉMENTS D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE :

Milieux humides (marais, étangs, cours d'eau)
Glaciers
Zone alluviale
Mines
Pâturages boisés
Forêts de mélèzes et d'arolles
Couronne impériale

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- Protection / Conservation du paysage
- Valorisation / Conservation du patrimoine bâti et paysager
- Valorisation / Conservation du patrimoine agricole
- Valorisation / Conservation des éléments historiques

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Conserver l'aspect naturel des milieux humides (étangs, marais, rives).

1 2 3 Conserver une exploitation traditionnelle des alpages avec des races indigènes.

1 2 3 Conserver une architecture et un aspect traditionnels des cabanes et du bâti sur l'alpage.

1 2 3 Conserver une architecture intégrée des cabanes d'altitude.

1 2 3 Revitalisation et préservation du caractère sauvage de la zone alluviale et de l'aspect de plaine ouverte du Plat de la Lé.

1 2 3 Conservation des clairières au Mayen des Chés et à la Côte de la Meya.

1 2 3 Mines Omen-Rosso : conserver et valoriser les vestiges des carreaux.

1 2 3 Toûno : conservation et valorisation des vestiges (site historique).

1 2 3 Revitalisation des pâturages boisés.

1 2 3

REMARQUE(S) :

Éléments de conflits :

Infrastructures non intégrées dans le paysage (Chiesso et Remointse à Barneuza)



Photo : Partie de la couronne impériale.



Photo : Nava.

LIEU-DIT : Le Chapec - Le Biolec - La Lé

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 310 ha / 216 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière, zone agricole 2 et zone inculte

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

Nature

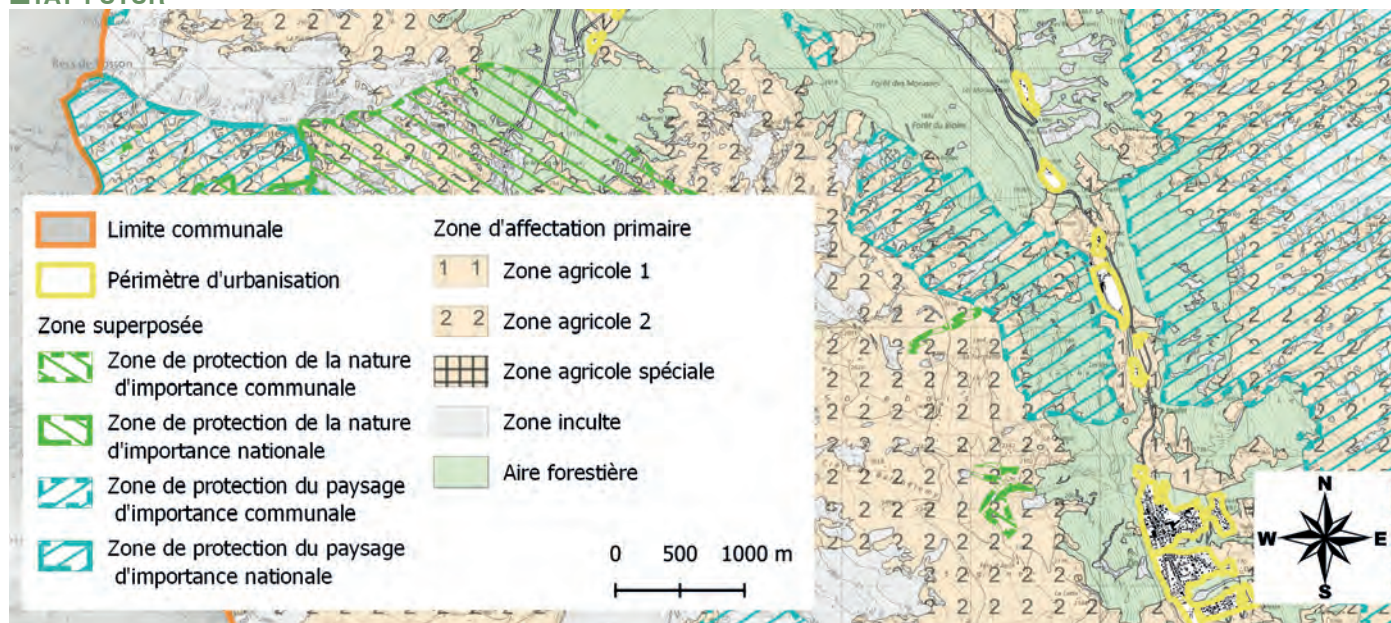
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur couvre le versant Ouest de Mottec, entre le Torrent du Verneç et le Grand Plan. Il s'étend entre 1'600 msm (Le Bouillet) et 2'400 msm (Tsirouc).

SUBSTANCE PAYSAGÈRE :

Alpages, forêts, falaises.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Liaison d'importance régionale

MENACES ET ATTEINTES :

- Infrastructures non intégrées dans le paysage
- Banalisation du paysage
- Disparition du patrimoine (matériel et immatériel)
- Gestion inadaptée des milieux naturels et anthropiques (fermeture des milieux, remise en état, agriculture, sylviculture, etc.)
- Autres atteintes paysagères : ...

ÉLÉMENTS D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE :

Clairières
Mines de Pétoïou
Combe du Biolec

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- Protection / Conservation du paysage
- Valorisation / Conservation du patrimoine bâti et paysager
- Valorisation / Conservation du patrimoine agricole
- Valorisation / Conservation des éléments historiques

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Combe du Biolec : Conserver la diversité de végétation (saulaie buissonnante) et de la mosaïque prairies - mélézins.
- 1 2 3 Conserver une architecture et un aspect traditionnels pour les cabanes et le bâti sur l'alpage.
Conserver une exploitation traditionnelle des alpages avec des races indigènes.
- 1 2 3 Préserver les clairières et les mayens du Chapec.
- 1 2 3 Mines de Petoliou : conserver et valoriser les vestiges des carreaux.

REMARQUE(S) :

Zone de tranquillité hivernale de la faune recommandée (Sorebois 1 et 2)

Élément de conflits :

Téléphérique FMG SA de Mottec, y c. antenne

Paravalanches de Tsarmette

Digues paravalanches du Biolec et de Loverêche



Photo : Sentier des Mines de Pétoïou.

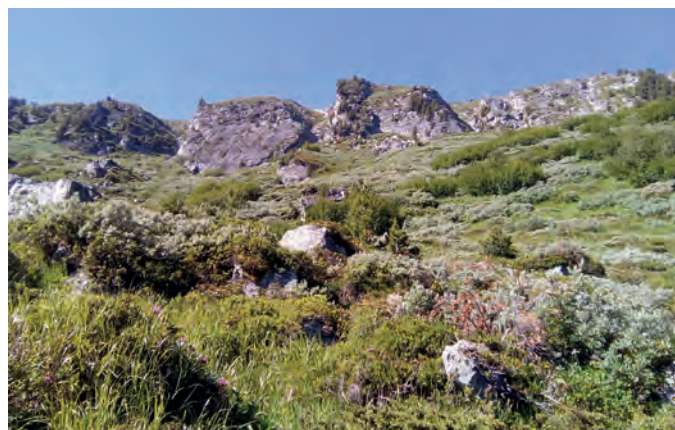


Photo : Combe du Biolec.



LIEU-DIT : Mayens de Tsirouc

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 8.2 ha

AFFECTATION PRIMAIRE : Aire forestière et zone agricole 2

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANTCE :

Nature

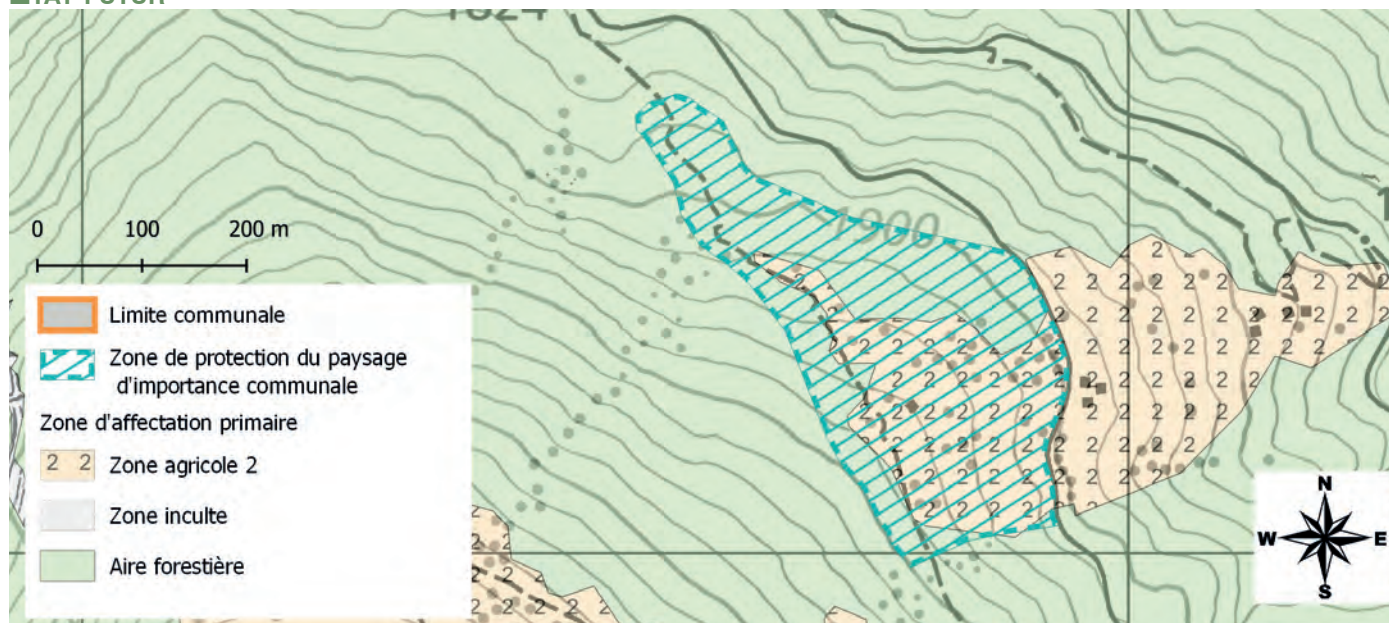
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

La clairière de Tsirouc constitue une entité paysagère importante au sein des massifs forestiers des Morasses. La partie amont de la clairière était l'étape inférieure de l'alpage de Tsirouc. Suite à la déprise agricole des années 1960, la forêt a fortement recolonisé cette zone et engendre une perte de milieux ouverts avec une banalisation de la faune, de la flore et du paysage. Le bétail ne peut plus pâturer les secteurs boisés en raison d'une densité trop importante de tiges.

SUBSTANCE PAYSAGÈRE :

Ancienne plus grande clairière présente en aval de tout le massif des Morasses et mélézin.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Liaison d'importance régionale

MENACES ET ATTEINTES :

- Infrastructures non intégrées dans le paysage
- Banalisation du paysage
- Disparition du patrimoine (matériel et immatériel)
- Gestion inadaptée des milieux naturels et anthropiques (fermeture des milieux, remise en état, agriculture, sylviculture, etc.)
- Autres atteintes paysagères : ...

ÉLÉMENTS D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE :

Clairière
Mélézin

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- Protection / Conservation du paysage
- Valorisation / Conservation du patrimoine bâti et paysager
- Valorisation / Conservation du patrimoine agricole
- Valorisation / Conservation des éléments historiques

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

1 2 3 Éclaircissement sélectif du mélézin (pâturage boisé) et restauration de milieux ouverts.

1 2 3 Création de murgiers et d'îlots de bois morts.

REMARQUE(S) :

District franc cantonal de chasse (DFC 105).

Zone de tranquillité hivernale de la faune (Sorebois 1).

Secteur d'intervention prioritaire suivant le guide cantonal sur l'extension des forêts.

Projet de layon et débardage à l'étude pour revitaliser le pâturage boisé.



Photo : Alpage de Tsirouc.



Photo : Mélézin présent sur l'alpage de Tsirouc.

LIEU-DIT : Les Doudes - Pétou Tsan

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 1.8 ha / 1.6 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée, zone de protection du paysage

ÉTAT : Dégradé (friches)











STATUT : Modifié

IMPORTANT :

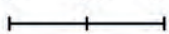
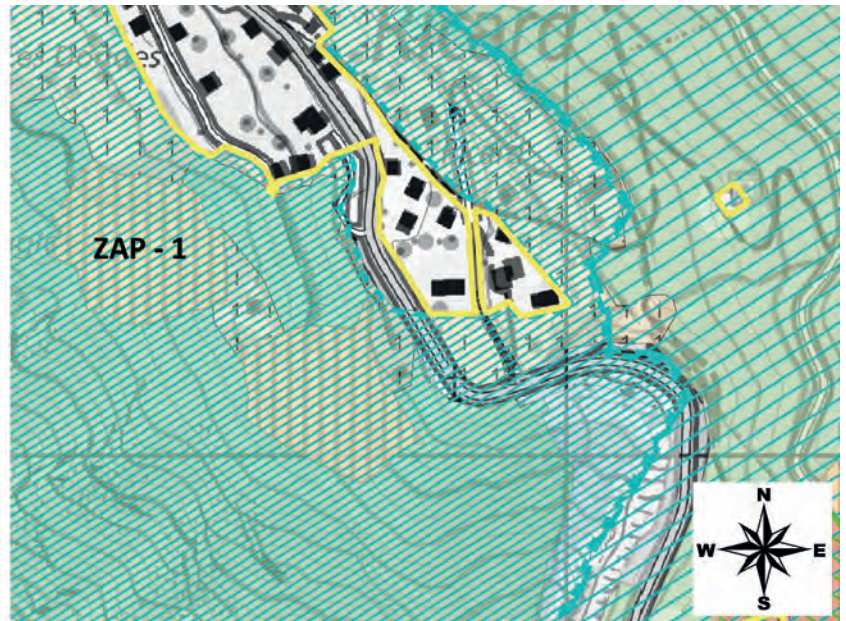
- Agricole protégée
 Nature
 Paysage

- Nationale
 Régionale
 Locale

ÉTAT FUTUR

-  Limite communale
-  Périmètre d'urbanisation
-  PPS annexe 2 d'importance nationale avec n°
- Zone superposée
-  Zone de protection de la nature d'importance nationale
-  Zone de protection du paysage d'imp. locale
-  Zone de protection du paysage d'imp. nationale
-  Zone agricole protégée
- Zone d'affectation primaire
-  Zone inculte
-  Forêt
-  Zone agricole 1

0 50 100 m

DESCRIPTION :

Le secteur occupe deux petites clairières situées sous la route cantonale, au Sud-Ouest de Niouc.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Prairie de fauche sécharde, pâturage sécharde.
Terrasse avec murs en pierres sèches.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangement de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Huppe fasciée (*Upupa epops*)
Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)
Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)
Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)
Bugrane épineuse (*Ononis spinosa*)
Orchidacées (*Orchis sp.*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Maintenir une utilisation extensive (arrosage, date de fauche, fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21].
- 1 2 3 Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- 1 2 3 Éviter l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons.
- 1 2 3 Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et les lisières, à l'aide d'un entretien adapté.
- 1 2 3 Conserver des murgiers et des tas de branches dans ou en bordure du parchet.
- 1 2 3 Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes.
- 1 2 3 Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés.
- 1 2 3 Entretien et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses.

REMARQUE(S):

Zones de protection du paysage d'importance communale et nationale.



Photo : Pétou Tsan.

LIEU-DIT : L'Ache - Les Flanesses - Pinsec

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 7.9 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANTCE :

Agricole protégée

Nature

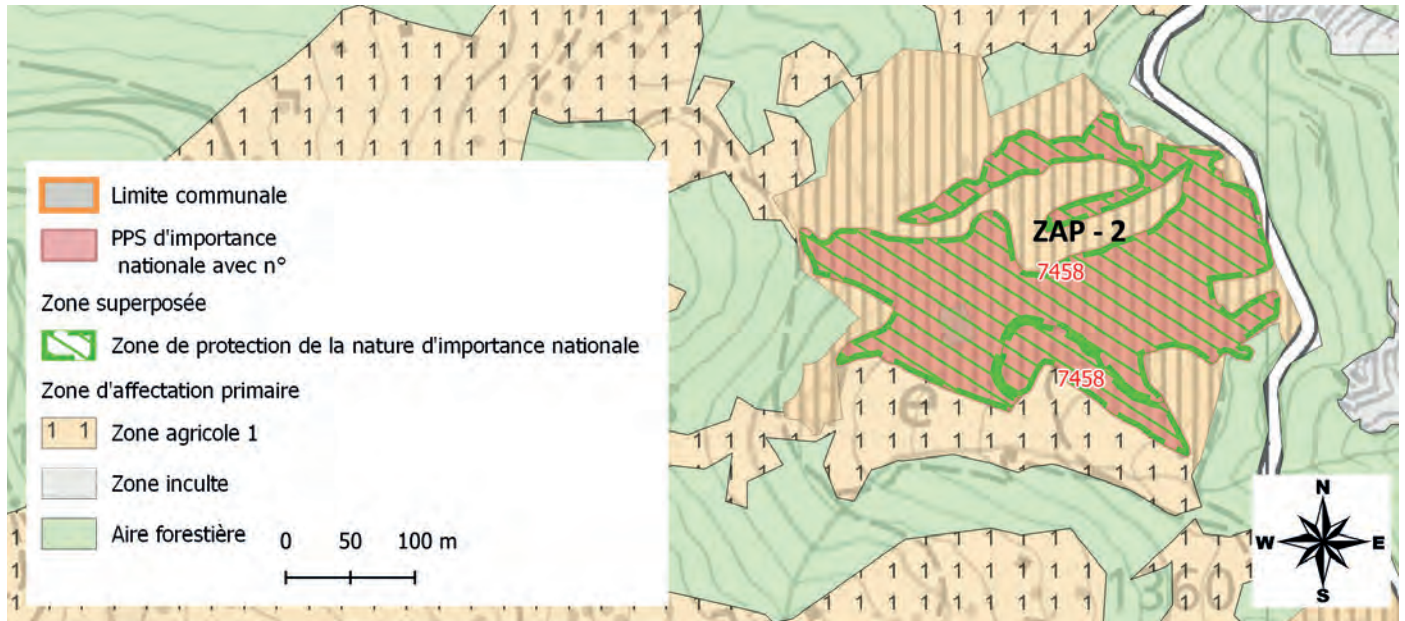
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les pâturages de l'Ache au Nord du village de Pinsec.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage gras mésophile, pâturage steppique.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input checked="" type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input checked="" type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangement de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Bruant jaune (*Emberizia citrinella*)
 Pipit des arbres (*Anthus trivialis*)
 Pic vert (*Picus viridis*)
 Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)
 Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*)
 Alysson annuel (*Alyssum alyssoides*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Maintenir une utilisation extensive (arrosage, date de fauche, fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21].
- 1 2 3 Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- 1 2 3 Eviter l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons.
- 1 2 3 Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et les lisières, à l'aide d'un entretien adapté.
- 1 2 3 Conserver des murgiers et des tas de branches dans ou en bordure du parchet.
- 1 2 3 Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes.
- 1 2 3 Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés.
- 1 2 3 Faucher 1 à 2 fois par an les PPS, idéalement entre le 15 juillet et le 15 septembre ou pâturer extensivement (le plus tôt possible dans la saison). Eviter la pâture des PPS en automne.

REMARQUE(S) :

Objet PPS n° 7458.
Zone de protection de la nature d'importance nationale.



Photo : Les Flanesses.

LIEU-DIT : Pinsec - Ricvacorba - Les Rives - Les Ochellèches

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 13.3 ha / 12.7 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

Agricole protégée

Nature

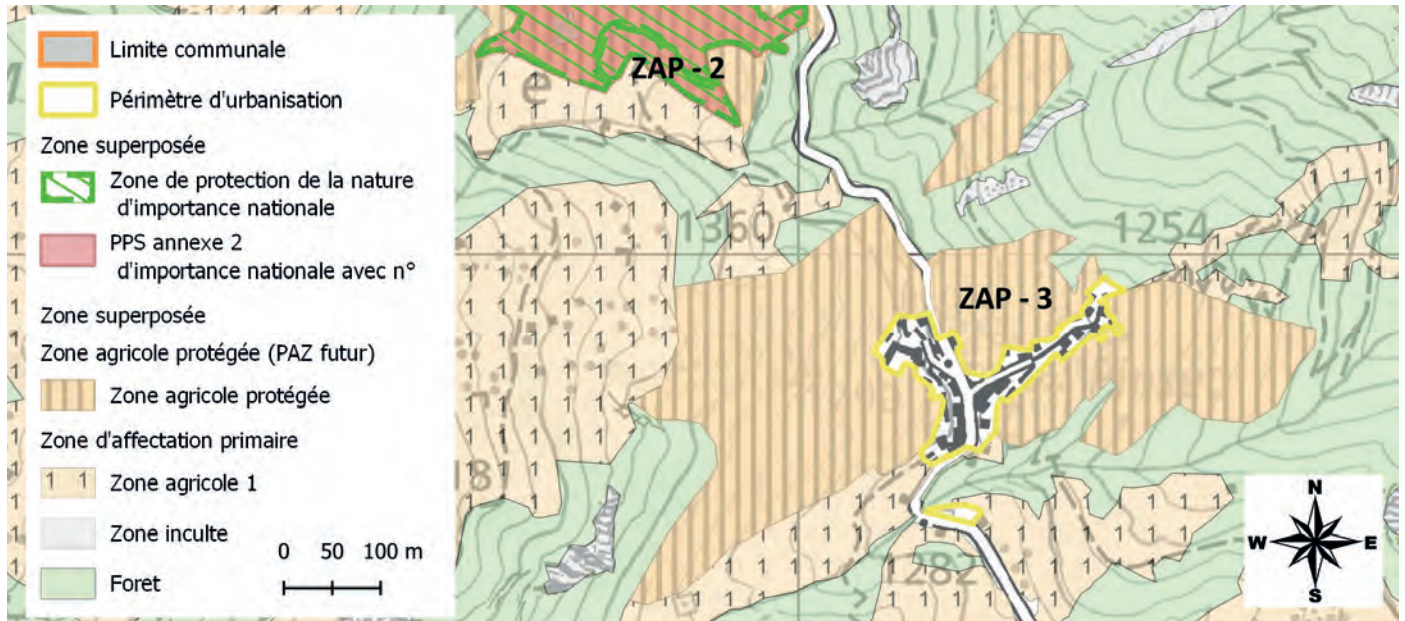
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les prairies et les pâturages en voie de reboisement entourant le village de Pinsec.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage avec bosquets, pâturages séchards.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Liaison d'importance régionale

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input checked="" type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input checked="" type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangement de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Bruant jaune (*Emberizia citrinella*)
 Pipit des arbres (*Anthus trivialis*)
 Pic vert (*Picus viridis*)
 Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)
 Vesce esparcette (*Vicia onobrychioides*)
 Orchidacées (*Dactylorhiza* sp.)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Maintenir une utilisation extensive (arrosage, date de fauche, fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21].
- 1 2 3 Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- 1 2 3 Lutter contre l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons.
- 1 2 3 Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et lisières, à l'aide d'un entretien adapté.
- 1 2 3 Conserver des murs et tas de branches dans ou en bordure du parcel.
- 1 2 3 Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes.
- 1 2 3 Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés.
- 1 2 3 Entretien et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses.

REMARQUE(S) :

-



Photo : Pinsec.

LIEU-DIT : Les Bouesses

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 1.7 ha / 2.3 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

Agricole protégée

Nature

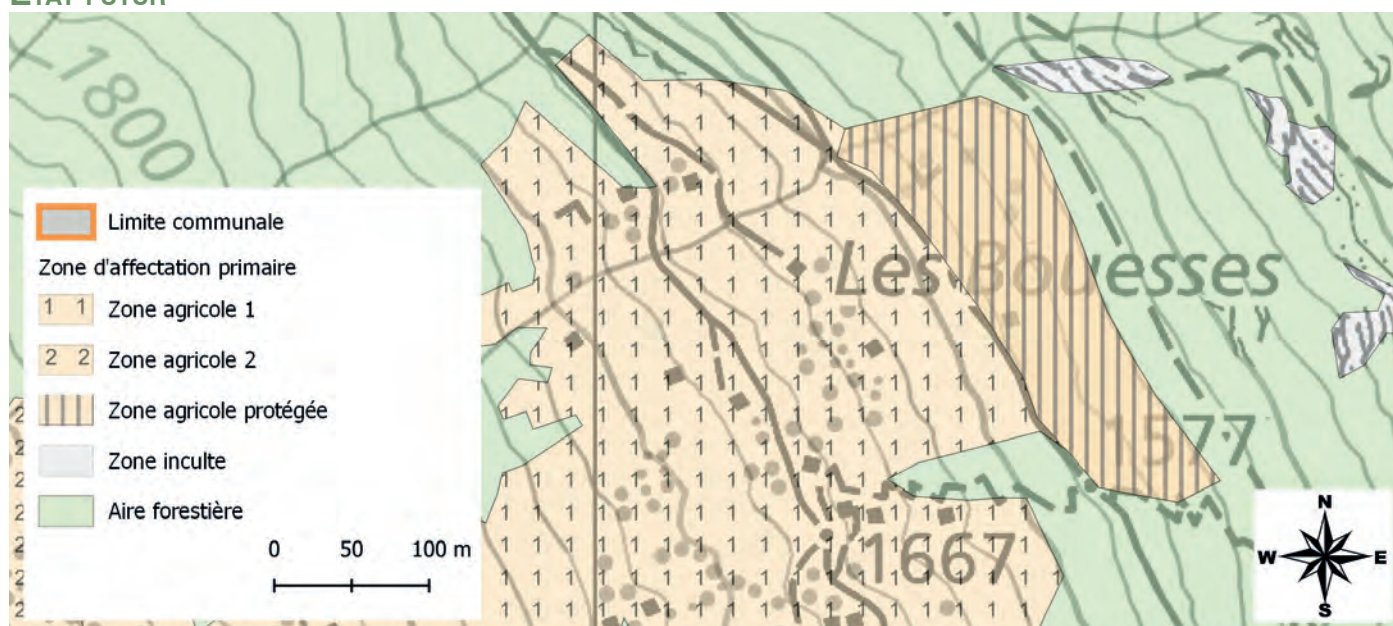
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe une clairière en amont du village de Mayoux sous la route forestière des mayens des Ziettes.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage gras mésophile.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Liaison d'importance régionale

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
 Pipit des arbres (*Anthus trivialis*)
 Prairie mi-sèche (*Mesobromion*)
 Fétuque du Valais (*Festuca valesiaca*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Maintenir une utilisation extensive (arrosage, date de fauche, fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21].
- 1 2 3 Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- 1 2 3 Eviter l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons.
- 1 2 3 Favoriser la diversité d'essences forestières dans les lisières, à l'aide d'un entretien adapté. Conserver des murs et tas de branches dans ou en bordure du parchet.
- 1 2 3 Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés.

REMARQUE(S) :

-



Photo : Les Bouesses.

LIEU-DIT : La Picârda - Le Sadèlo - La Clive

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 5 ha / 9.6 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANTÉ :

Agricole protégée

Nature

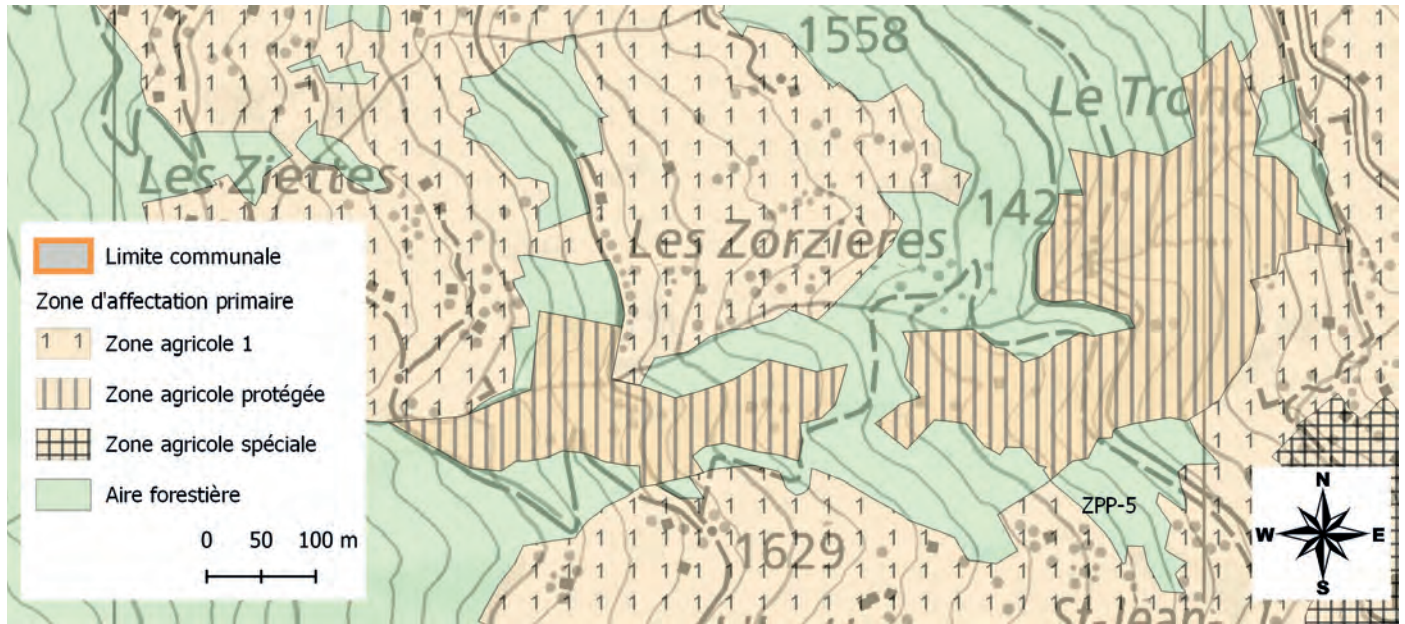
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les petites clairières situées le long du Torrent de la Clive à St-Jean.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage séchard.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Pipit des arbres (*Anthus trivialis*)
 Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
 Bruant fou (*Emberzia cia*)
 Pic vert (*Picus viridis*)
 Bruant jaune (*Emberzia citrinella*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Maintenir une utilisation extensive (arrosage, date de fauche, fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21].
- 1 2 3 Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- 1 2 3 Eviter l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons.
- 1 2 3 Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et lisières, à l'aide d'un entretien adapté.
- 1 2 3 Conserver des murgiers et tas de branches dans ou en bordure du parchet.
- 1 2 3 Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes.
- 1 2 3 Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés.
- 1 2 3 Entretien et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses.

REMARQUE(S) :

Zone de tranquillité hivernale de la faune recommandée (Orzival - Anniviers).



Les Zorzières.

LIEU-DIT : Grimentz - La Plantse

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 2.8 ha / 2.9 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

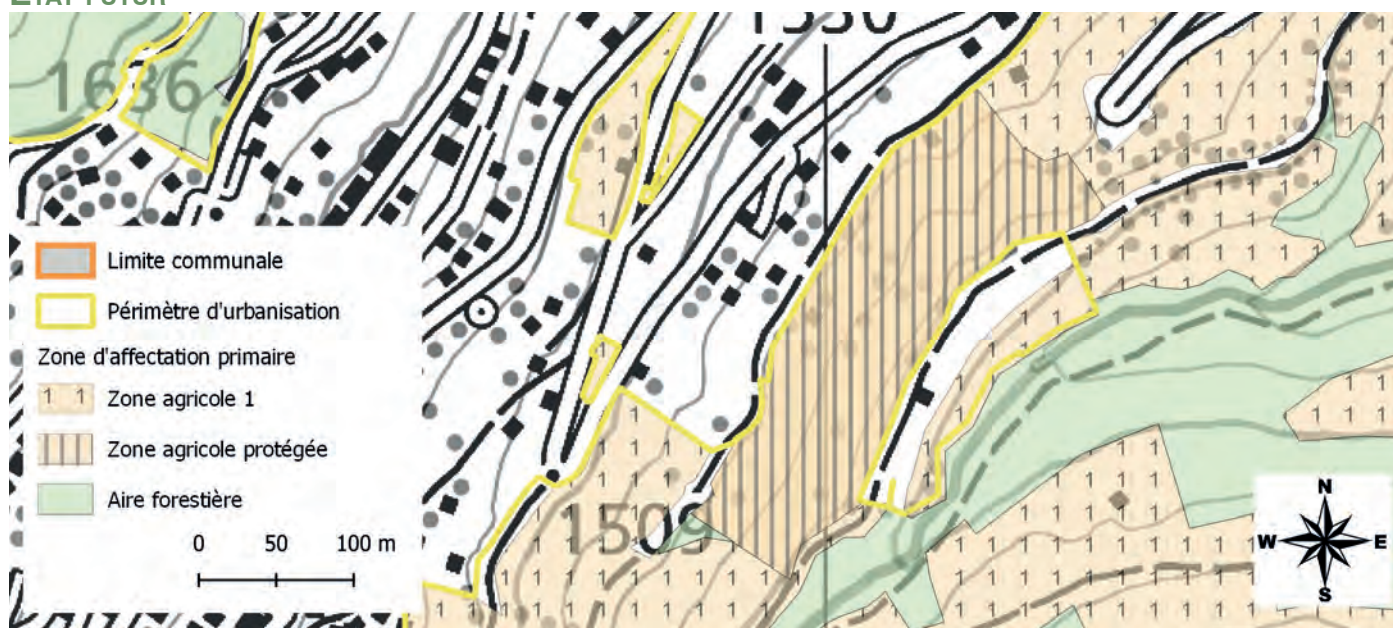
ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANTANCE :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Agricole protégée | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Régionale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe des pâturages en contrebas de Grimentz.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage gras mésophile.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input checked="" type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input checked="" type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangement de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)
 Bruant fou (*Emberzia cia*)
 Pipit des arbres (*Anthus trivialis*)
 Bruant jaune (*Emberzia citrinella*)
 Orchidacées (*Orchis* sp.)
 Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Maintenir une utilisation extensive (fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21].
- 1 2 3 Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- 1 2 3 Lutter contre l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons.
Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et lisières, à l'aide d'un entretien adapté.
- 1 2 3 Conserver des murgiers et tas de branches dans ou en bordure du parchet.

REMARQUE(S) :

-



Photo : La Plantse.

LIEU-DIT : Les Pontis - Champs de la Croix

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 5 ha / 3.8 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée, zone de protection du paysage

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANTCE :

Agricole protégée

Nature



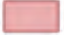








Paysage

Nationale

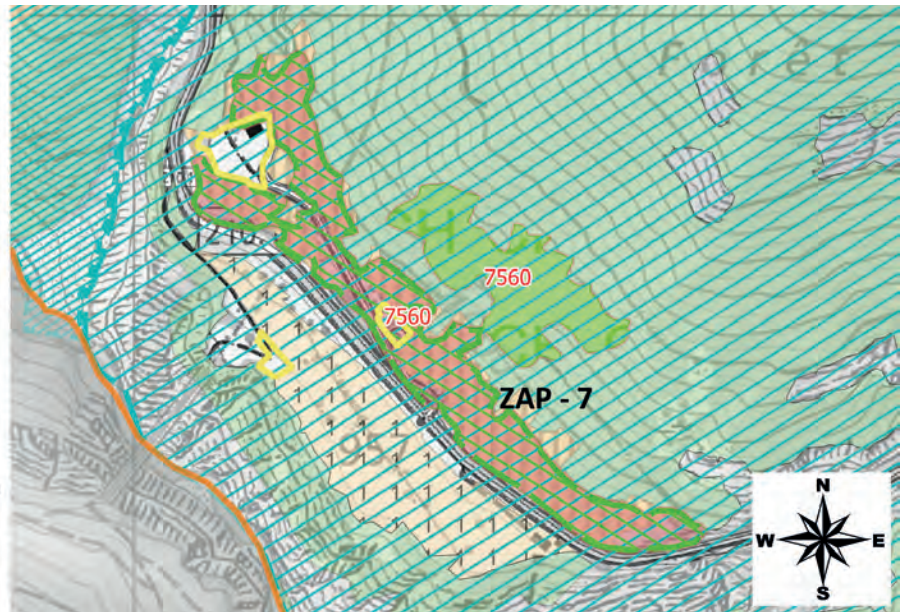
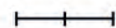
Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR

	Limite communale
	Périmètre d'urbanisation
	PPS annexe 2 d'importance nationale avec n°
Zone superposée	
	Zone de protection de la nature d'importance nationale
	Zone de protection du paysage d'imp. locale
	Zone de protection du paysage d'imp. nationale
	Zone agricole protégée
Zone d'affectation primaire	
	Zone inculte
	Forêt
	Zone agricole 1
	Zone de protection de la nature d'imp. nationale

0 50 100 m



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les pâturages au Plat de Niouc en amont de la route cantonale Sierre - Vissoie.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage séchard avec le bisse de Niouc en amont.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Corridor faunistique suprarégional et liaison d'importance nationale

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Bruant fou (*Emberzia cia*)
 Fauvette grisette (*Sylvia communis*)
 Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)
 Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
 Armoise du Valais (*Artemisia vallesiaca*)
 Bugrane jaune (*Ononis natrix*)
 Astragale sans tige (*Astragalus exscapus*)
 Baguenaudier arborescent (*Colutea arborescens*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Maintenir une utilisation extensive (arrosage, date de fauche, fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21].
- 1 2 3 Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- 1 2 3 Lutter contre l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons.
- 1 2 3 Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et les lisières, à l'aide d'un entretien adapté.
- 1 2 3 Conserver des murgiers et tas de branches dans ou en bordure du parchet.
- 1 2 3 Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes.
- 1 2 3 Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés.
- 1 2 3 Entretien et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses.
- 1 2 3 Éclaircir fortement la bande de forêt le long du bisse, afin de mettre en réseau le parchet avec les pelouses steppiques de la zone de protection de la nature N19.

REMARQUE(S) :

Objet PPS n° 7560 - Dominé par des pelouses sèches de type steppique et semi-rudérales.
Zone de protection du paysage d'importance nationale.
Zone de protection de la nature d'importance nationale.



Photo : Les Pontis.

LIEU-DIT : Soussillon - Les Corbiers - Pramin

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 12.7 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée, zone de protection du paysage

ÉTAT : Dégradé (friches)

STATUT : Modifié

IMPORTANTCE :

Agricole protégée

Nature

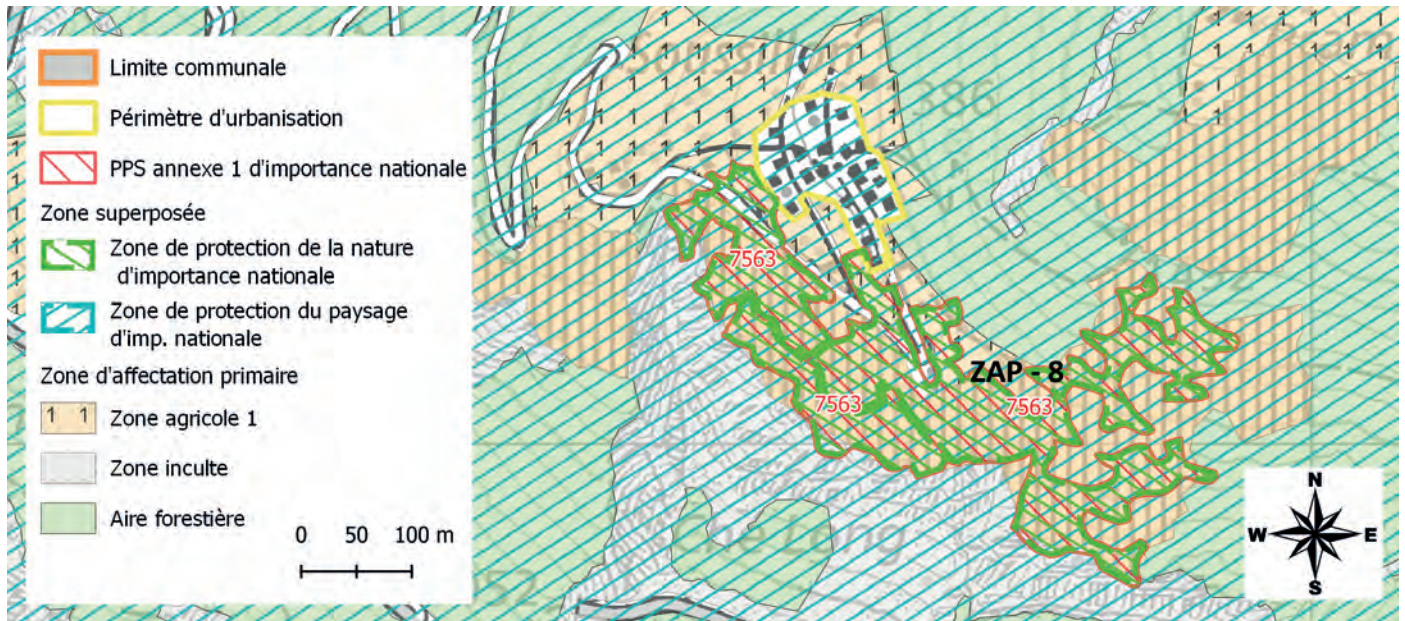
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les prairies et pâturages secs au Sud et à l'Est du village de Soussillon.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage steppique, pâturage séchard avec secteurs en terrasses.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Liaison d'importance régionale

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input checked="" type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input checked="" type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*)
 Bugle jaune (*Ajuga chamaepitys*)
 Bruant fou (*Emberzia cia*)
 Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)
 Alouette lulu (*Lulula arborea*)
 Perdrix bartavelle (*Alectoris graeca*)
 Hysope officinale (*Hyssopus officinalis*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Maintenir une utilisation extensive (arrosage, date de fauche, fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21].
- 1 2 3 Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- 1 2 3 Lutter contre l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons.
- 1 2 3 Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et les lisières, à l'aide d'un entretien adapté.
- 1 2 3 Conserver des murgiers et des tas de branches dans ou en bordure du parchet.
- 1 2 3 Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes.
- 1 2 3 Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés.
- 1 2 3 Entretien et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses.
- 1 2 3 Favoriser la présence de champs de céréales pour la flore et la faune messicole.

REMARQUE(S) :

Objet PPS n° 7563, VS 3110125 et VS 3110126.
Zone de protection du paysage d'importance nationale.
Zone de protection de la nature d'importance nationale.



Photo :Soussillon.



Photo : Cerisiers sur les talus de terrasses en aval de Pramin.

LIEU-DIT : La Rèche - Les Echertesses - La Comba - Le Zoc

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 2.6 ha / 24.9 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

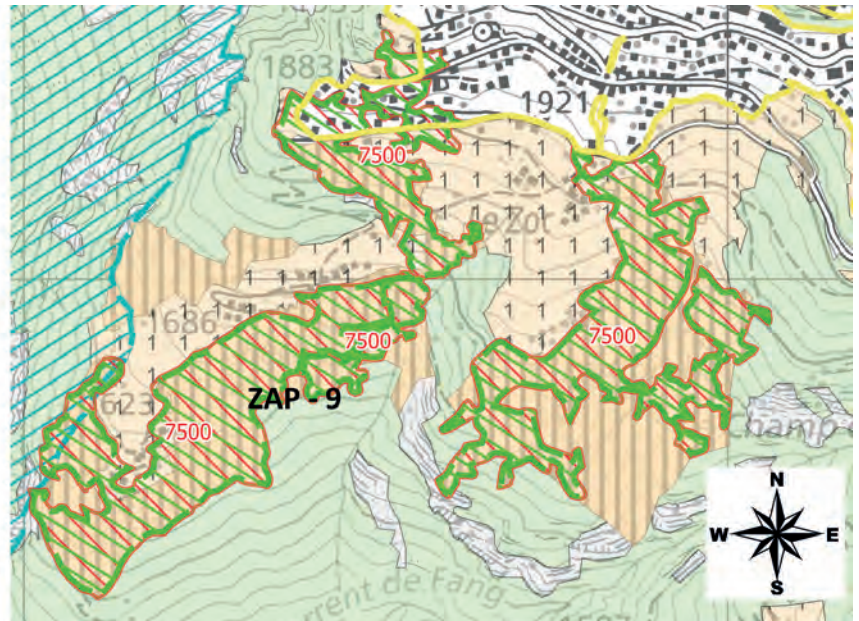
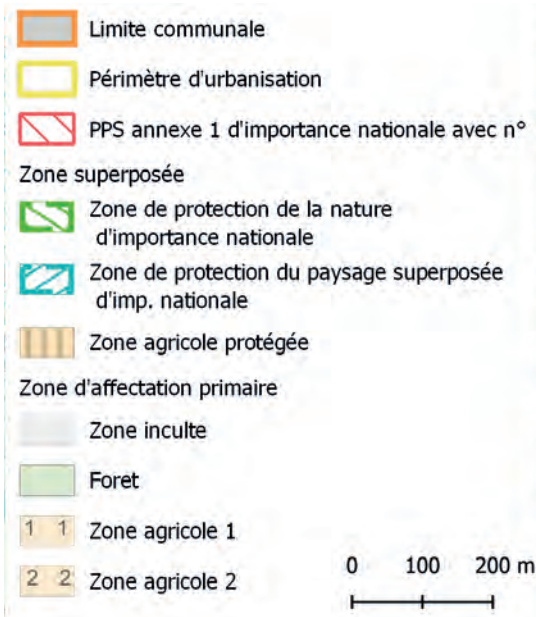
ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANTCE :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Agricole protégée | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature | <input type="checkbox"/> Régionale |
| <input type="checkbox"/> Paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Locale |

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les prairies et les pâturages secs sous le village de Chandolin.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage steppique, pâturage séchard avec secteurs en terrasse.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Liaison d'importance régionale

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangement de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Alouette lulu (*Lulula arborea*)
 Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)
 Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)
 Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
 Alouette des champs (*Alauda arvensis*)
 Oedipode stridulante (*Psophus stridulus*)
 Orchidacées (*Orchis* sp.)
 Armoise du Valais (*Artemisia vallesiaca*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Maintenir une utilisation extensive (arrosage, date de fauche, fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21].
- 1 2 3 Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- 1 2 3 Éviter l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons.
- 1 2 3 Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et les lisières, à l'aide d'un entretien adapté.
- 1 2 3 Conserver des murs et tas de branches dans ou en bordure du parcellet.
- 1 2 3 Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes.
- 1 2 3 Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés.
- 1 2 3 Entretien et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses.
- 1 2 3 Faucher 1 à 2 fois par an les PPS, idéalement entre le 15 juillet et le 15 septembre ou pâturer extensivement. Maintenir également des zones piétinées par endroit.

REMARQUE(S) :

Objet PPS n° 7500, VS 1110154 - Dominé par des pelouses sèches de plaine pauvre en espèces et semi-rudérales.

Zone de protection de la nature d'importance nationale.



Photo : La Rèche - La Comba.



Photo : Anciens champs à La Comba.

LIEU-DIT : Ziettes d'En Bas

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 11 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Dégradé (friches)

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

Agricole protégée

Nature

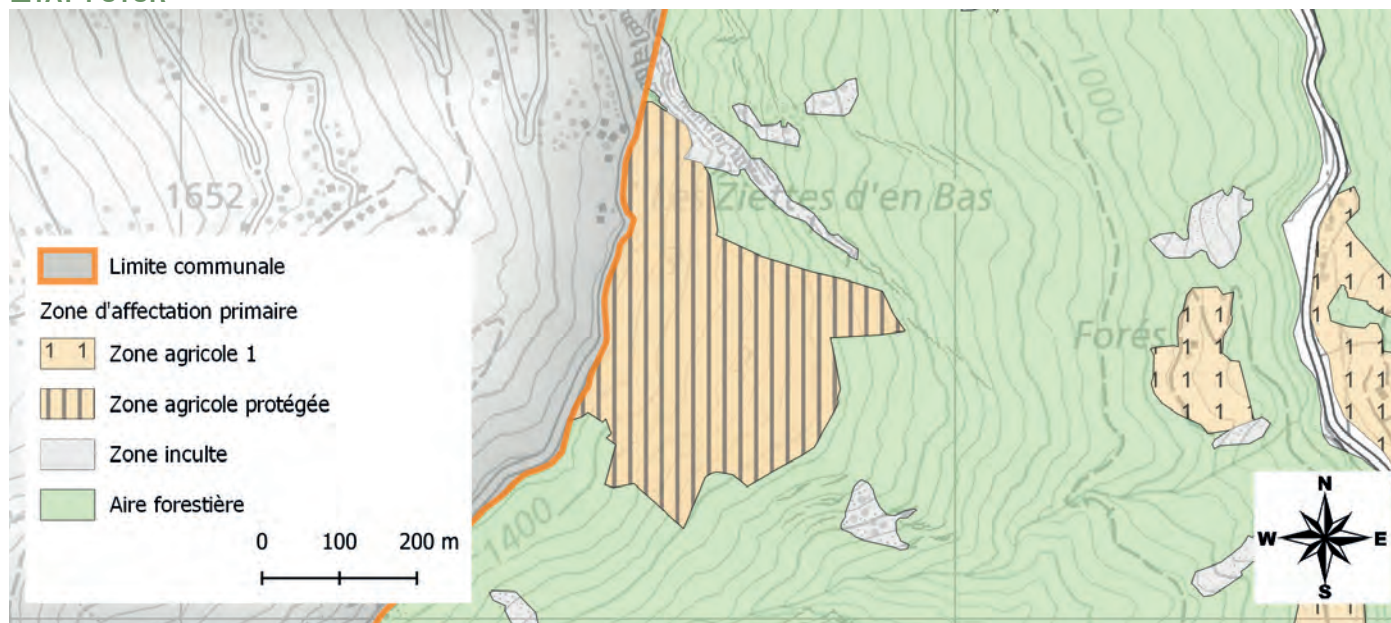
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe la clairière des Ziettes d'en-Bas en aval de la route cantonale Pinsec - Vercorin.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage avec bosquets, terrasses et murs en pierres sèches.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Liaison d'importance régionale.

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Bruant jaune (*Emberzia citrinella*)
 Pipit des arbres (*Anthus trivialis*)
 Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*)
 Gêlinotte des bois (*Tetrastes bonasia*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- 1 2 3 Maintenir une utilisation extensive (arrosage, date de fauche, fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21].
- 1 2 3 Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- 1 2 3 Lutter contre l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons.
- 1 2 3 Favoriser la diversité d'essences forestières dans les lisières, à l'aide d'un entretien adapté. Conserver des murgiers et tas de branches dans ou en bordure du parchet.
- 1 2 3 Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes.
- 1 2 3 Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés.
- 1 2 3 Entretien et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses.
- 1 2 3 Conserver les constructions agricoles particulières.

REMARQUE(S) :

District franc cantonal de chasse (DFC 110).



Photo : Ziettes d'En-Bas.

LIEU-DIT : La Barma - Les Tsandijics

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 6.8 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Dégradé (friches)

STATUT : Modifié

IMPORTANTCE :

Agricole protégée

Nature

Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe la clairière de La Barma.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage séchard, pâturage steppique, pâturage avec bosquets et secteurs en terrasses.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangement de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintenir une utilisation extensive (fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21]. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Aucune utilisation de produits phytosanitaires. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Lutter contre l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 | Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et les lisières, à l'aide d'un entretien adapté. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver des murs et tas de branches dans ou en bordure du parchet. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Entretenir et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses. |

REMARQUE(S) :

District franc cantonal de chasse (DFC 99).



Photo : La Barma vue du ciel.



Photo : La Barma.

LIEU-DIT : Tignousa

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 4.7 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

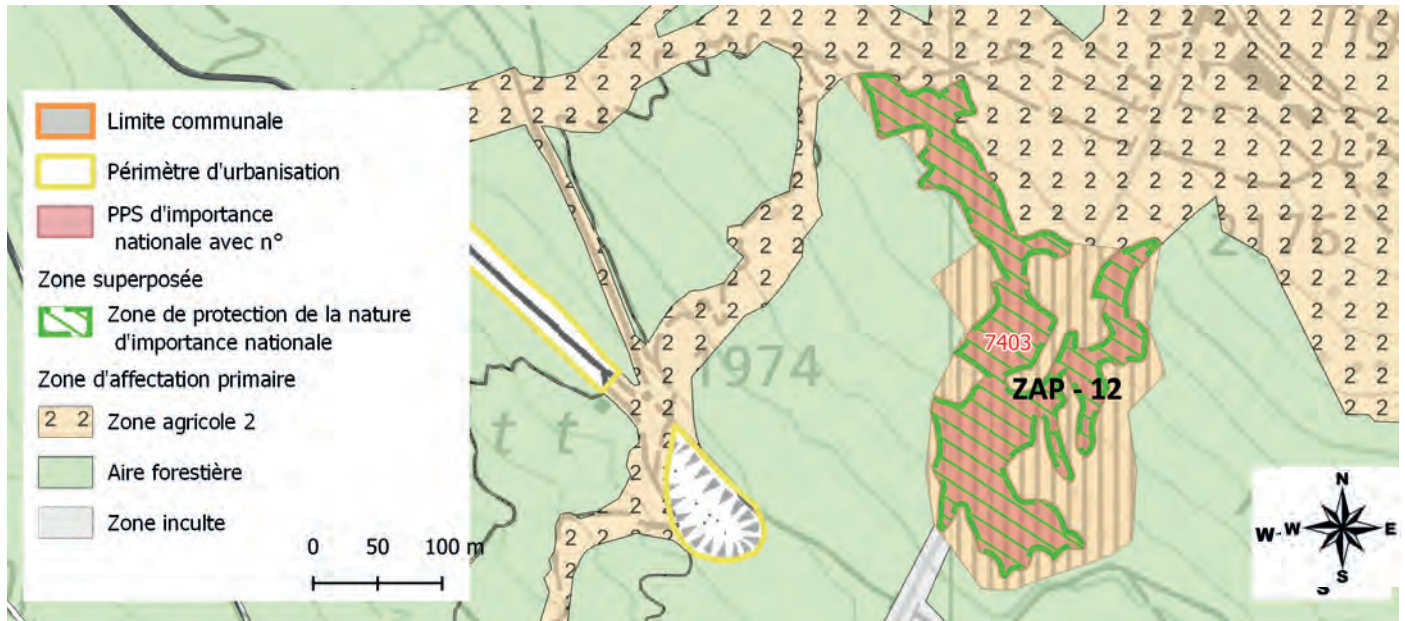
ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

 Agricole protégée Nature Paysage Nationale Régionale Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les pelouses sèches sous la gare d'arrivée du funiculaire St-Luc - Tignousa.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pelouse alpine sèche.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)
 Pipit des arbres (*Anthus trivialis*)
 Demi-deuil (*Melanargia galathea*)
 Nigritelle noire (*Nigritella rhellicani*)
 Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*)
 Trèfle doré (*Trifolium aureum*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintenir une utilisation extensive (fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21]. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Aucune utilisation de produits phytosanitaires. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Éviter l'embroussaillage. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver des murgiers et tas de branches dans ou en bordure du parchet ainsi que les milieux humides au Sud de la zone. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintenir le tracé des anciens bisses. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Éclaircir des pâturages boisés attenants.

Faucher tous les 3 ans ou pâturer extensivement. |

REMARQUE(S) :

Objet PPS n° 7403 - Dominé par des pelouses à féтуque bigarrée et à séslerié.
Zone de protection de la nature d'importance nationale.



Photo : Tignousa.

LIEU-DIT : Les Flives - Les Poyets

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 12.6 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANTÉ :

Agricole protégée

Nature

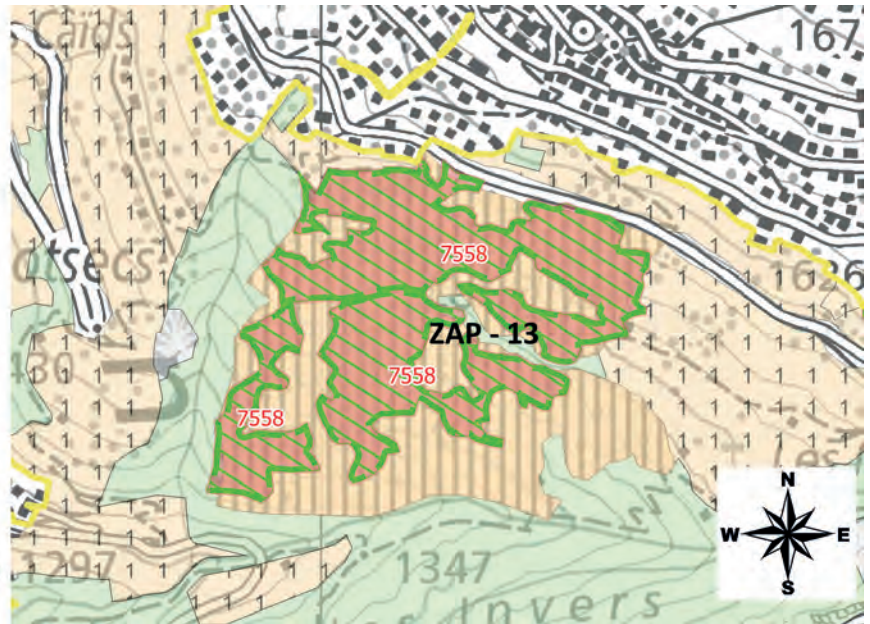
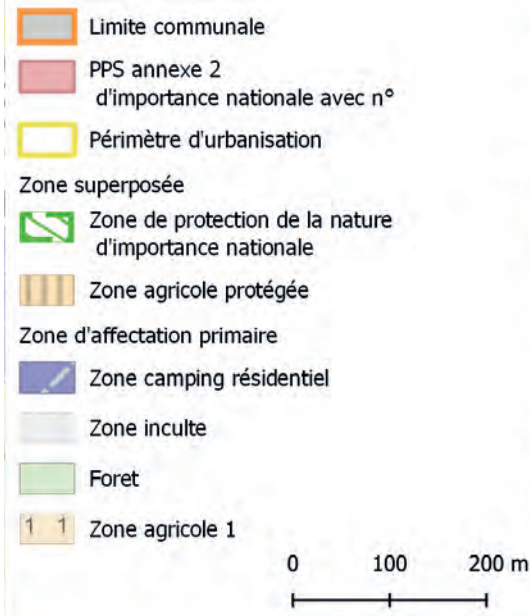
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les prairies et les pâturages secs en aval de la route cantonale St-Luc – Ayer, sous le village de St-Luc.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage séchard avec terrasses et murs en pierres sèches.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

Liaison d'importance régionale

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangement de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)
 Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)
 Bruant fou (*Emberzia cia*)
 Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
 Papillons selon objet PPS
 Orchidacées (*Ochis* sp.)
 Vesce esparcette (*Vicia onobrychioides*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintenir une utilisation extensive (fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21]. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Aucune utilisation de produits phytosanitaires. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Lutter contre l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 | Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et les lisières, à l'aide d'un entretien adapté. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver des murs et tas de branches dans ou en bordure du parchet. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Entretenir et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Faucher 1 à 2 fois par an les PPS, idéalement entre le 15 juillet et le 15 septembre ou pâturer extensivement. Maintenir également des zones piétinées par endroit. |

REMARQUE(S) :

Objet PPS n° 7558 - Dominé par des pelouses sèches semi-rudérales et de plaine pauvres en espèces. Zone de protection de la nature d'importance nationale.



Photo : Les Flives.



Photo : Pâturage séchard des Flives.

LIEU-DIT : Les Fénèss - Le Coujon - Les Echertés - La Combe des Moulins

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 31 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Bon / Dégradé

STATUT : Modifié

IMPORTANT :

Agricole protégée

Nature

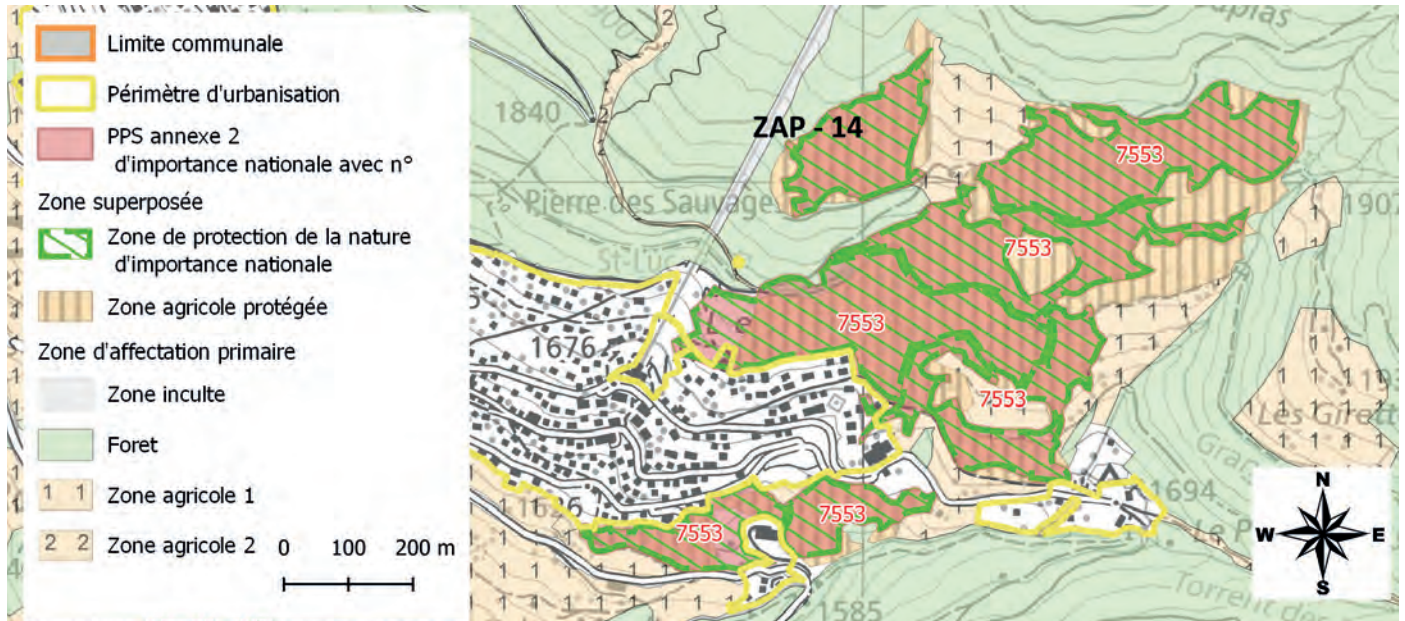
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les prairies et les pâturages secs à l'Est de St-Luc.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage séchard, bisse, murgiers, murets en pierres sèches.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)
 Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)
 Bruant fou (*Emberzia cia*)
 Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
 Papillons selon objet PPS
 Porcelle tachetée (*Hypochaeris maculata*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintenir une utilisation extensive (fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21]. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Aucune utilisation de produits phytosanitaires. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Éviter l'embroussaillage. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver des murgiers et tas de branches dans ou en bordure du parchet. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintenir le tracé des anciens bisses et des murgiers. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Entretien et rénover les murets de pierres sèches. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Irrigation à l'aide du Grand Bisse de St-Luc. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Faucher 1 à 2 fois par an les PPS, idéalement entre le 15 juillet et le 15 septembre ou pâturer extensivement (le plus tôt possible dans la saison et en automne). |

REMARQUE(S) :

Objet PPS n° 7553 - Dominé par des prairies mésophiles caractéristiques et avec un indicateur d'eutrophisation.

Zone de protection de la nature d'importance nationale.



Photo : Les Fénèss.



Photo : Prairie fleurie des Fénèss.

LIEU-DIT : La Tinda - Panlevâ

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 2.4 ha / 3.6 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANCE :

Agricole protégée

Nature

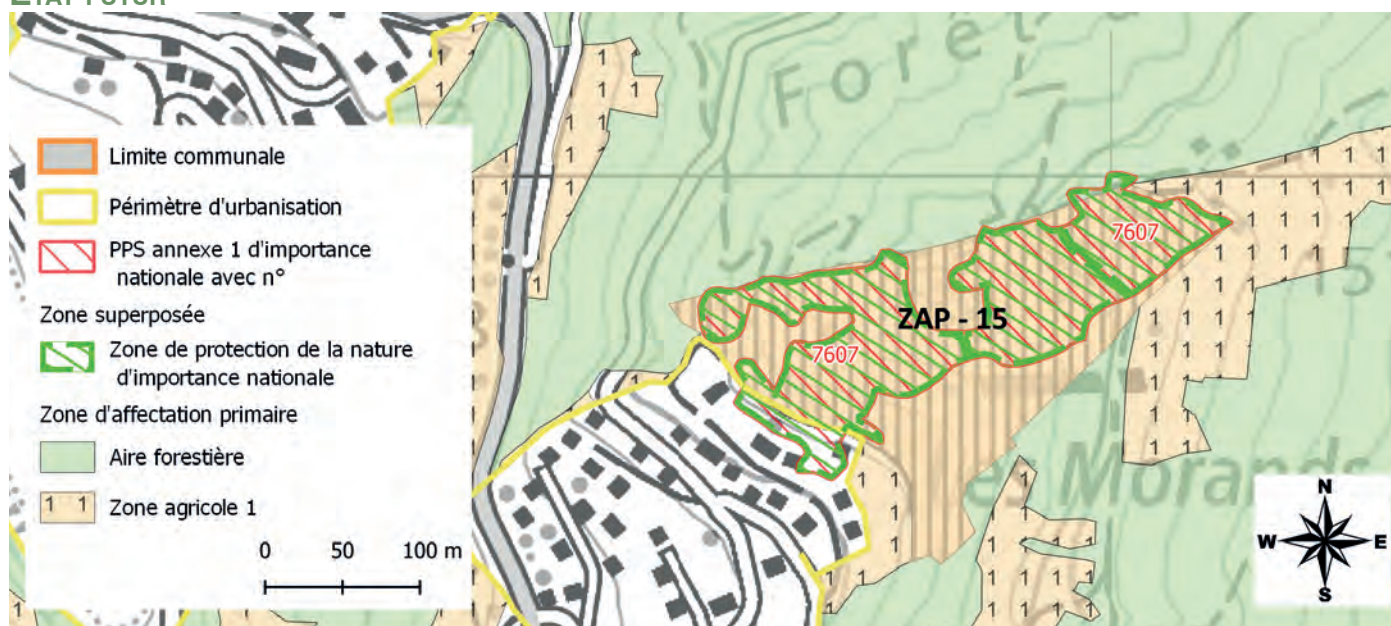
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les prairies et les pâturages secs de la combe en amont des Morands.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage steppique, pâturage séchard avec secteurs en terrasses et murets en pierres sèches.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Bruant jaune (*Emberzia citrinella*)
 Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
 Caméline cultivée (*Camelina sativa*)
 Campanule de Costa (*Campanula patula* subsp. *costae*)
 Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintenir une utilisation extensive (fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21]. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Aucune utilisation de produits phytosanitaires. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Lutter contre l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 | Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et les lisières, à l'aide d'un entretien adapté. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver des murgiers et tas de branches dans ou en bordure du parchet. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 | Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Entretenir et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Pâturer extensivement les PPS (le plus tôt possible dans la saison et en automne), maintenir également des zones piétinées par endroit. |

REMARQUE(S) :

Objet PPS n° 7607.
Zone de protection de la nature d'importance nationale.



Photo :Panlevâ.



Photo :Pâturage séchard Panlevâ.

LIEU-DIT : Gillou - Clou Pèroling

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 5.9 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANT :

Agricole protégée

Nature

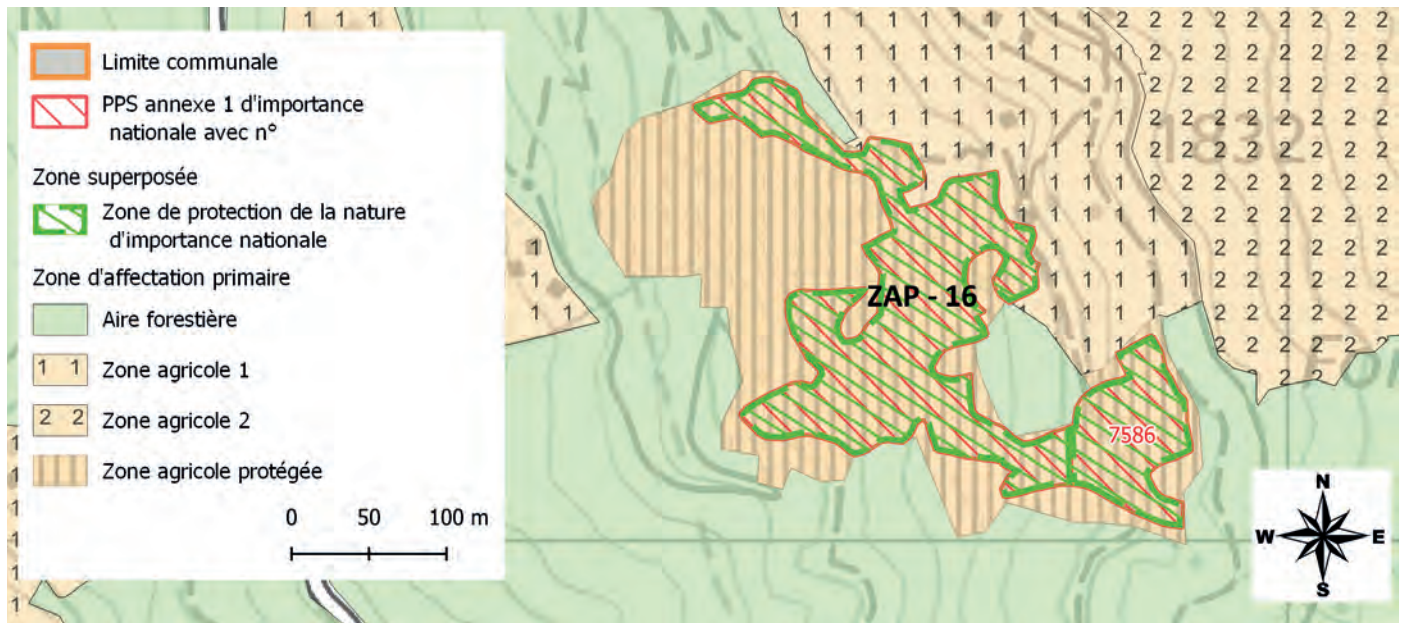
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les prairies et les pâturages secs des clairières Sud de Gillou.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage boisé, prairies séchardes et combe.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Orchidacées selon objet PPS
 Alouette des champs (*Alauda arvensis*)
 Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)
 Bruant jaune (*Emberzia citrinella*)
 Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*)
 Orchis brûlé (*Orchis ustulata*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintenir une utilisation extensive (fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21]. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Aucune utilisation de produits phytosanitaires. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Lutter contre l'embroussaillage. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver des murgiers et tas de branches dans ou en bordure du parchet. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 | Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintenir le tracé des anciens bisses. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Faucher 1 à 2 fois par an les PPS, idéalement entre le 15 juillet et le 15 septembre ou pâturer extensivement (le plus tôt possible dans la saison). Éviter la pâture des PPS en automne. |

REMARQUE(S) :

Objet PPS n° 7586.
Zone de protection de la nature d'importance nationale.



Photo : Gillou.

LIEU-DIT : Le Lagec - Les Côtes - Les Déjerts

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 5.7 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANTCE :

Agricole protégée

Nature

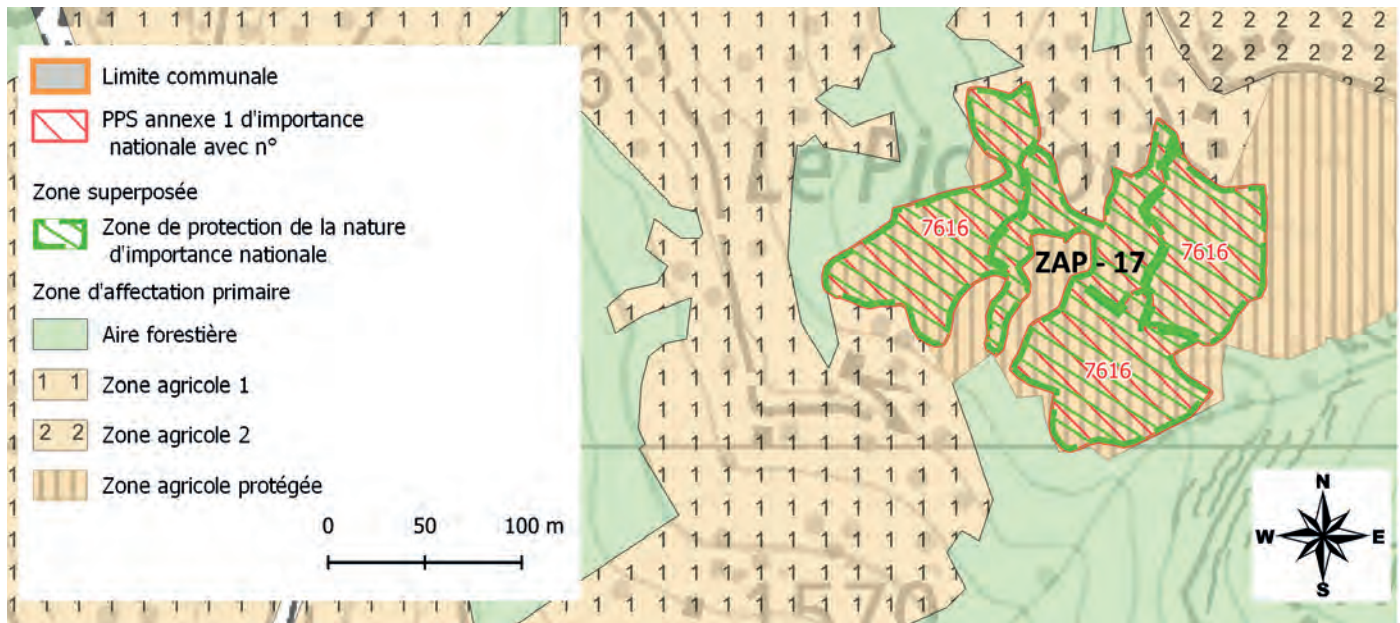
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe le versant Nord du Torrent du Lagec au Nord du village d'Ayer (Le Lagec) et sous la route forestière de Nava (Les Déjerts).

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage séchard avec bosquets, terrasses et murs en pierres sèches.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiabiles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
 Bruant fou (*Emberzia cia*)
 Bruant jaune (*Emberzia citrinella*)
 Orchidacées selon objet PPS
 Vesce esparcette (*Vicia onobrychioides*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintenir une utilisation extensive (arrosage, date de fauche, fumure, charge de pâture, ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21]. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Aucune utilisation de produits phytosanitaires. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Lutter contre l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 | Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et lisières, à l'aide d'un entretien adapté. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver des murs et tas de branches dans ou en bordure du parchet. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 | Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Entretenir et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Pâturer extensivement les PPS (le plus tôt possible dans la saison et en automne), maintenir également des zones piétinées par endroit. |

REMARQUE(S) :

Objet PPS n° 7616 - Dominé par des pelouses semi-rudérales et des prairies avec indicateurs d'eutrophisation.

District franc cantonal de chasse mixte (Mixte 28).

Zone de tranquillité de la faune recommandée (Mission).

Zone de protection de la nature d'importance nationale.



Photo : Le Lajec.



LIEU-DIT : Ayer - La Comba - La Tinda

SURFACE ANCIENNE / NOUVELLE : 0 ha / 4.5 ha

AFFECTATION FUTURE : Zone agricole protégée

ÉTAT : Bon

STATUT : Modifié

IMPORTANTÉ :

Agricole protégée

Nature

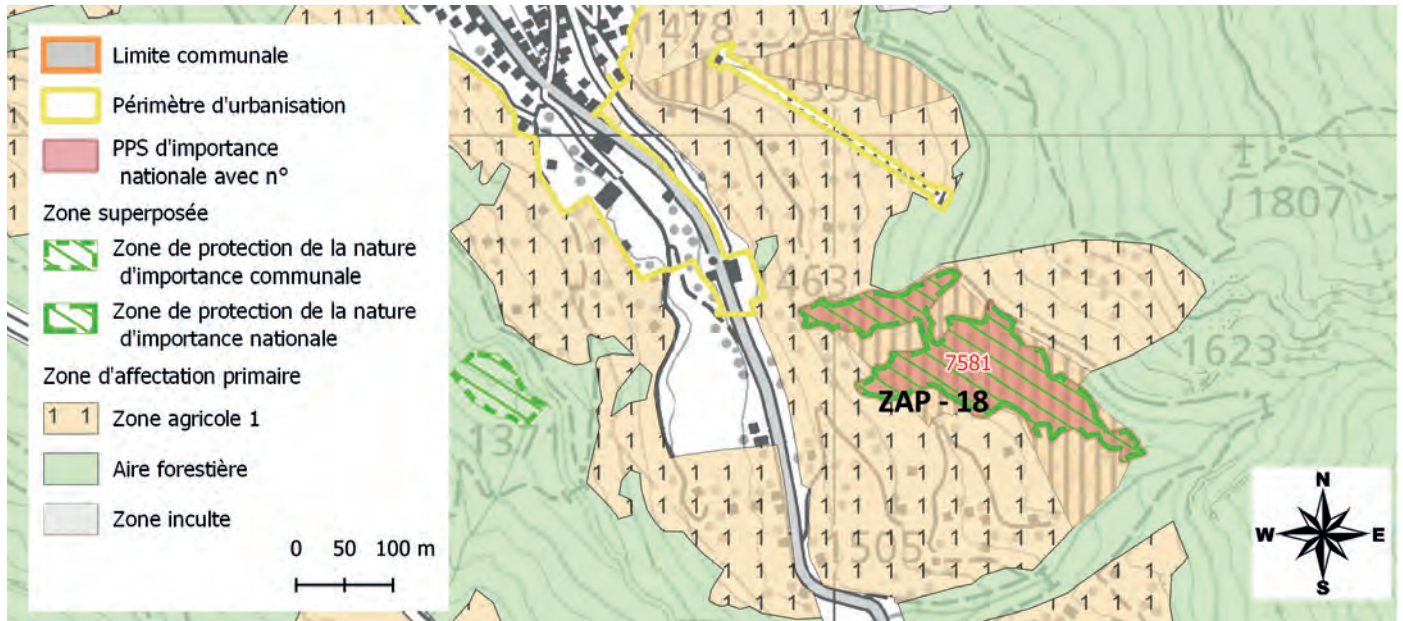
Paysage

Nationale

Régionale

Locale

ÉTAT FUTUR



DESCRIPTION :

Le secteur occupe les prairies et les pâturages secs au Sud-Est d'Ayer.

VALEURS NATURELLES / PAYSAGÈRES :

Pâturage séchard, pâturage avec bosquets, terrasses et murs en pierres sèches.

RÉSEAUX ET CONNECTIVITÉ :

-

MENACES ET ATTEINTES :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Urbanisation, construction | <input type="checkbox"/> Domaines skiables |
| <input checked="" type="checkbox"/> Banalisation du paysage | <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage inadapté |
| <input type="checkbox"/> Pollutions, déchets | <input type="checkbox"/> Présence de plantes invasives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Disparition de la flore | <input type="checkbox"/> Présence de néophytes |
| <input type="checkbox"/> Dérangements de la faune | <input type="checkbox"/> Activités humaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eutrophisation | <input type="checkbox"/> Autres |

MILIEUX / ESPÈCES CIBLES :

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
 Bruant fou (*Emberzia cia*)
 Bruant jaune (*Emberzia citrinella*)
 Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)
 Véronique de Dillenius (*Veronica dillenii*)
 Vesce esparcette (*Vicia onobrychioides*)

IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU PAYSAGÈRE

OBJECTIFS :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation flore | <input checked="" type="checkbox"/> Réfection des éléments structurants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation faune | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les friches |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection / Conservation du paysage | <input type="checkbox"/> Remise en exploitation agricole extensive |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintien des éléments structurants | <input checked="" type="checkbox"/> Maintien d'une activité agricole extensive |

MESURES DE GESTION ET PRIORISATION :

1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Maintenir une utilisation extensive (fumure, charge de pâture ...) et un entretien adapté suivant le réseau écologique des surfaces de promotion de la biodiversité [55] et/ou le projet qualité paysage Anniviers [21]. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Aucune utilisation de produits phytosanitaires. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Lutter contre l'embroussaillage, mais conserver des îlots de buissons. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 | Favoriser la diversité d'essences forestières dans les haies et les lisières, à l'aide d'un entretien adapté. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver des murs et tas de branches dans ou en bordure du parchet. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Conserver et entretenir les arbres fruitiers hautes-tiges, les remplacer en cas de dessèchement par des variétés locales anciennes. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 | Pratiquer une sylviculture qui favorise dans les peuplements environnants une structure alternant milieux ouverts et fermés. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Entretenir et rénover les murets de pierres sèches et les terrasses. |
| <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | Pâturer occasionnellement les PPS, maintenir également des zones piétinées par endroit. |

REMARQUE(S) :

Objet PPS n° 7581 et VS 3110173 - Dominé par des pelouses sèches semi-rudérales.
Zone de protection de la nature d'importance nationale.







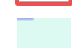










Photo : La Tinda.



**REVISION GLOBALE DU PAZ ANNIVIERS / ETUDE DES ZONES PROTEGEES
CONCEPT NATURE & PAYSAGE**

Situation actuelle des objets naturels ou paysagers
1:25000



- Légende**
-  Limite communale
 -  Périmètre d'urbanisation (projet PAZ)
 - Objets naturels ou paysagers**
 -  Liaison d'imp. nationale
 -  Liaison d'imp. régionale
 -  Corridor faune suprarégional
 -  PPS annexe 1 d'imp. nationale avec n°
 -  PPS annexe 2 d'imp. nationale avec n°
 -  Bas-marais d'imp. nationale avec n°
 -  Zone alluviale d'imp. nationale avec n°
 -  Objet IFP avec n°
 -  Zone de la tranquillité hivernale de la faune homologuée
 - Zone de protection (PAZ actuel)**
 -  Zone de protection du paysage superposée
 -  Zone de protection de la nature superposée
 -  Zone agricole protégée (PAZ actuel)
 -  Zone agricole protégée



**PATRICK
EPINEY**
Ingénieurs Sàrl

info@patrickepiney.ch
www.patrickepiney.ch
+41 78 665 58 50

Mandant : Commune d'Anniviers
Type de projet : Aménagement du territoire
Etape du projet : Concept Nature & Paysage
Version : 1 : 29.02.2024
2 :
3 :
4 :
Mandat n° : PE / 024


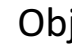


















**REVISION GLOBALE DU PAZ ANNIVIERS / ETUDE DES ZONES PROTEGEES
CONCEPT NATURE & PAYSAGE**

Situation future des objets naturels ou paysagers
1:25000



- Légende**
-  Limite communale
 - Objets naturels ou paysagers**
 -  Liaison d'imp. nationale
 -  Liaison d'imp. régionale
 -  Corridor faune suprarégionale
 -  PPS annexe 1 d'imp. nationale avec n°
 -  PPS annexe 2 d'imp. nationale avec n°
 -  Bas-marais d'imp. nationale avec n°
 -  Zone alluviale d'imp. nationale avec n°
 -  Objet IFP avec n°
 -  Zone de la tranquillité hivernale de la faune homologuée
 - Zone de protection (PAZ futur)**
 -  Zone de protection de la nature superposée d'imp. locale
 -  Zone de protection de la nature superposée d'imp. nationale
 -  Zone de protection de la nature primaire d'imp. nationale
 -  Zone de protection du paysage superposée d'imp. locale
 -  Zone de protection du paysage superposée d'imp. nationale
 -  Zone agricole protégée